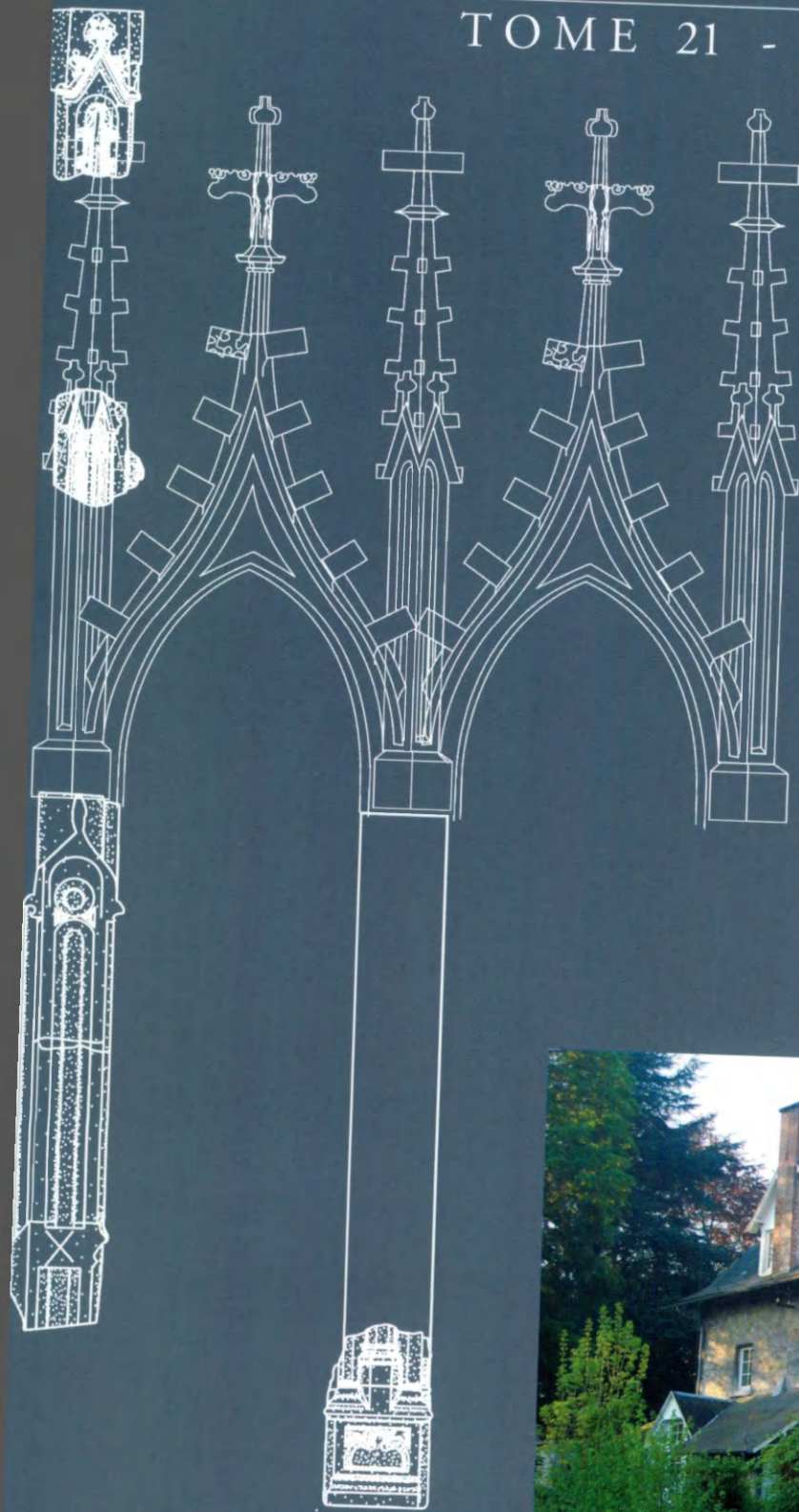


BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE  
DES MONUMENTS, SITES ET FOUILLES  
TOME 21 - 2009



*Couverture :*

- Restitution d'une niche ornementale de l'église Sainte-Rolende à Gerpennes. Dessin de Pierre Anagnostopoulos.
- Christ bénissant du portail occidental de la collégiale de Dinant. © Victor Obrist.
- Villa *Les Arondes* à Dave-sur-Meuse. © Étienne Guillaume.

*Dos de la couverture :*

- L'église abbatiale d'Hastière-par-Delà en 1871 (© Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F.) et en 2006 (© Maud L'ayeux).

BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE  
DES MONUMENTS, SITES ET FOUILLES

---

TOME 21 - 2009



**Commission royale  
des Monuments, Sites et Fouilles**

Illustrations et textes sont publiés sous la responsabilité des auteurs.

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays. Toute reproduction, même partielle, du texte ou de l'iconographie de cet ouvrage est soumise à l'autorisation écrite de l'éditeur. Toute copie ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, photocopie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible de peines prévues par la loi.

**Chambre régionale**  
rue du Vertbois 13c  
4000 LIEGE  
Tél. : 04/232.98.51/52  
Fax : 04/232.98.89

**Chambre provinciale de Brabant wallon**  
rue de Nivelles 88  
1300 WAVRE  
Tél. : 010/23.11.85  
Fax : 010/23.11.84

**Chambre provinciale de Hainaut**  
place du Béguinage 16  
7000 MONS  
Tél. : 065/32.82.24  
Fax : 065/32.80.22

**Chambre provinciale de Liège**  
Montagne Sainte-Walburge 2  
4000 LIEGE  
Tél. : 04/224.54.79  
Fax : 04/224.54.33

**Chambre provinciale de Luxembourg**  
rue des Martyrs 22  
6700 ARLON  
Tél. : 063/23.05.44  
Fax : 063/23.05.45

**Chambre provinciale de Namur**  
Place Léopold 3  
5000 NAMUR  
Tél. : 081/24.61.70  
Fax : 081/24.61.66

*Diffusion :*  
Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne  
rue du Vertbois 13c  
B-4000 LIEGE  
☎ 00 32 (0)4 232 98 51 / 52  
☎ 00 32 (0)4 232 98 89  
✉ info@crmsf.be  
🌐 www.crmsf.be

*Coordination :*  
Carole Carpeaux, Secrétaire adjointe de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

*Composition graphique et impression :*  
Imprimerie Chauveheid s.a.

*Editeur responsable :*  
Robert Tollet, Président de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne, rue du Vertbois 13c, B-4000 Liège.  
© Région wallonne, Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.

Dépôt légal : D/2009/11802/5  
ISBN : 978-2-8056-0001-2

# TABLE DES MATIÈRES

## Bulletin de la C.R.M.S.F. – Tome 21

<b>In memoriam – Mandature 2002-2008</b> .....	5
<b>Préface</b> .....	7
<i>Baron TOLLET</i> <i>Président de la C.R.M.S.F.</i> <i>Pierre GLISSEN</i> <i>Secrétaire permanent de la C.R.M.S.F.</i>	
<b>L'église abbatiale d'Hastière-par-Delà. Histoire et restauration (1878-1914)</b> .....	9
<i>Maud LAYEUX</i> <i>Licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie, Université Libre de Bruxelles</i>	
<b>Les portails de la collégiale de Dinant</b> .....	59
<i>Virginie DELEAU</i> <i>Licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie, Université de Liège</i>	
<b>Architecture ornementale de l'église Sainte-Rolende à Gerpinnes vers 1500. Interprétation et restitution d'un dépôt archéologique</b> .....	91
<i>Pierre ANAGNOSTOPOULOS</i> <i>Aspirant du F.N.R.S., Université Libre de Bruxelles</i>	
<b>De Georges Hobé à Francis Bonaert. Un immeuble de l'architecte Hobé identifié grâce au fonds Bonaert, conservé au Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F.</b> .....	105
<i>Soo Yang GEUZAINÉ</i> <i>Licenciée et doctorante en Histoire de l'Art et Archéologie, Université de Liège</i>	
<b>De la distinction entre biens meubles et immeubles : impacts sur le système juridique de protection du Patrimoine culturel</b> .....	115
<i>Pierre GLISSEN</i> <i>Secrétaire général adjoint du C.E.S.R.W.</i> <i>Secrétaire permanent de la C.R.M.S.F.</i>	

## **In memoriam**

### **Mandature 2002-2008**

#### **BOUQUIAUX François**

Membre effectif de la Commission royale des Monuments et des Sites, Section autonome française (Section des Monuments) de 1975 à 1989

Membre de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne (Sections des Monuments des Chambres régionale et provinciale de Hainaut) de 1989 à 2006

#### **CLICHEROUX Émile**

Membre effectif de la Commission royale des Monuments et des Sites, Section autonome française (Section des Sites) de 1969 à 1989

Membre de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne (Section des Sites et Section des Monuments de la Chambre régionale) de 1989 à 2002

#### **DEHON Jean-Paul**

Membre de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne (Section des Monuments des Chambres régionale et provinciale de Brabant wallon) de 1991 à 2006

Président de la Chambre provinciale de Brabant wallon de 1998 à 2002

#### **DELHAYE Christian**

Membre de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne (Section des Sites de la Chambre provinciale de Liège) de 1989 à 2007

#### **FOLVILLE Jacques**

Membre correspondant de la Commission royale des Monuments et des Sites, Section autonome française (Section des Monuments de la Chambre provinciale de Liège) de 1972 à 1989

Membre spécialiste de Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne (Section des Monuments de la Chambre régionale) de 1993 à 2007

#### **GÉNICOT Luc Francis**

Membre de la Commission royale des Monuments et des Sites, Section autonome française (Section des Monuments) de 1969 à 1989

Membre de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne (Sections des Monuments de la Chambres régionale) de 1989 à 2007

**HAINAUT Jacques**

Membre de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne (Section des Monuments de la Chambre provinciale de Hainaut) de 1993 à 2004

**LOGIE Jacques**

Membre de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne (Section des Monuments de la Chambre régionale et Président de la Chambre provinciale de Brabant wallon) de 2002 à 2007

**MARTENS Jean-Marie**

Membre correspondant de la Commission royale des Monuments et des Sites, Section autonome française (Section des Sites de la Chambre provinciale de Hainaut) de 1979 à 1989

Membre de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne (Section des Sites des Chambres régionale et provinciale de Hainaut) de 1989 à 2008

Président de la Chambre provinciale de Hainaut de 2002 à 2008

## Préface

Après le Hainaut pour le tome 20, c'est la province de Namur qui est cette fois principalement mise à l'honneur dans ce nouveau numéro du *Bulletin de la C.R.M.S.F.*

En effet, mis à part l'article relatif à l'église Sainte-Rolende à Gerpennes, de Monsieur Pierre Anagnostopoulos, aspirant du F.N.R.S. de l'ULB, qui nous propose son interprétation et une restitution de l'architecture ornementale de cet édifice vers 1500, sur base d'un dépôt archéologique remontant à 1950, nous donnons aujourd'hui au lecteur la possibilité de découvrir trois aspects différents de monuments situés en bord de la Meuse namuroise.

Mademoiselle Maud Layeux, licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie de l'ULB, nous présente ici une étude relative à l'histoire et à la restauration (1878-1914) de l'église abbatiale d'Hastière-par-Delà, considérée pendant longtemps comme un des édifices parmi les plus représentatifs de l'architecture romane du XI<sup>e</sup> siècle dans nos régions et qui aujourd'hui, est plutôt envisagée par l'auteur comme une véritable recreation de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Mademoiselle Virginie Deleau, licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie de l'ULg, nous expose un point de vue nouveau sur les quatre portails de la collégiale Notre-Dame de Dinant qui, bien que très dégradés, présentent une qualité d'ensemble d'un grand intérêt pour notre connaissance de la sculpture médiévale dans la vallée mosane.

Mademoiselle Soo Yang Geuzaine, licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie de l'ULg, se consacre actuellement à une thèse de doctorat relative à l'architecture de villégiature de Georges Hobé (1854-1936). Elle nous livre ici le fruit de sa découverte de la villa du baron Fallon à Namur, attribuée à Georges Hobé grâce au fonds Francis Bonaert conservé au Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F.

À cette occasion, il convient d'insister sur la volonté de la Commission royale de mettre en valeur les aspects patrimoniaux de la notion de villégiature en Wallonie, domaine trop peu exploré à ce jour, notamment au travers d'une publication prochaine.

Enfin, le volume se clôture par le texte de l'exposé relatif à la distinction entre biens meubles et immeubles et à son impact sur le système juridique de protection du Patrimoine culturel, présenté par le Secrétaire permanent de la C.R.M.S.F., Pierre Gilissen, lors de la journée d'étude consacrée au Patrimoine religieux, organisée en octobre 2007 par la Commission royale à Habay-la-Neuve, et présenté depuis, devant la Commission du Patrimoine culturel mobilier de la Communauté française et lors d'un autre colloque consacré au Patrimoine religieux à Mons en octobre 2008.

Que l'ensemble des auteurs soit ici remercié pour leurs intéressantes contributions. À cet égard, nous nous plaignons à souligner que deux d'entre eux ont largement fait appel à notre Centre d'Archives et de Documentation pour établir leur texte et leur iconographie (plans originaux et photographies).



Rappelons que le Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., ouvert au public depuis 2004 au siège même de la Commission royale, en l'ancien hospice du Vertbois à Liège (C.E.S.R.W.), constitue un fonds documentaire unique en son genre en Wallonie et même en Belgique. Le Centre permet ainsi aux architectes, aux chercheurs (historiens de l'art, archéologues, historiens, archivistes...), aux enseignants, aux étudiants, aux fonctionnaires, aux gestionnaires de biens patrimoniaux, aux artisans et aux amateurs de découvrir et de consulter les milliers de dossiers administratifs (classements et restaurations), de documents graphiques et photographiques que recèlent les archives de la Commission royale, auxquels sont venues s'adjoindre les riches collections de l'ancien Musée d'Architecture de la Ville de Liège, mais aussi des dépôts de fonds d'archives privés, comme le fonds de l'architecte Francis Bonaert, ancien membre de la Commission royale, ou le fonds des architectes Arthur et Henri Snyers.

La Commission royale démontre ainsi que, tant au travers des travaux de son Centre d'Archives et de Documentation que de l'ensemble de sa politique de publications, elle applique bien le prescrit du Décret de 1999 relatif à la conservation et à la restauration du Patrimoine lui attribuant plus particulièrement la sensibilisation de l'opinion publique à la protection du Patrimoine.

Nous sommes donc très heureux de préfacier cette nouvelle livraison du *Bulletin de la C.R.M.S.F.*, tome 21, qui porte le millésime 2009.

Pierre GILISSEN  
Secrétaire permanent

Baron TOLLET  
Président

***Maud LAYEUX***

*Licenciée en Histoire de l'Art et d'Archéologie, Université Libre  
de Bruxelles*

**L'église abbatiale  
d'Hastière-par-Delà.  
Histoire et restauration  
(1878-1914)**

# Introduction

L'église romane d'Hastière constitue, avec l'église de Celles, l'un des monuments majeurs qui a servi à la constitution en Belgique d'un modèle-type de l'architecture romane en région mosane. À cette idée toujours fortement répandue aujourd'hui s'attache logiquement une ample bibliographie qui a élevé l'église d'Hastière au titre d'un exemple représentatif, pour le début du XI<sup>e</sup> siècle, de cette architecture.

L'histoire matérielle de ce monument n'est toutefois pas sans poser un certain nombre de difficultés. Construite en grande partie dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle (à l'exception du chœur et de certaines parties attenantes), l'église d'Hastière connaît dans son évolution une série de modifications architecturales qui demeurent fondamentales pour une compréhension du monument. L'un des points culminants de ce vécu matériel est sans aucun doute l'importante campagne de restauration qu'elle connut au passage des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, plus précisément entre 1878 et 1912. Or, il faut bien constater combien la bibliographie relative à cette église fait assez peu de cas de cette campagne de restauration.

L'ambition de mon mémoire<sup>1</sup> était donc précisément de faire justice sur ce point fondamental de l'évolution de l'église d'Hastière : examiner et étudier l'histoire de cette restauration afin de réévaluer le jugement porté sur l'édifice... une église mosane du XI<sup>e</sup> siècle certes, mais dans quelle mesure et jusqu'à quel point ? C'est la question principale que nous nous sommes posée dans ce travail.

L'étude d'une telle création architecturale exige un certain nombre de mises en contexte. Dans une première partie, nous tenterons un survol de l'histoire de l'église d'Hastière-par-Delà. En partant de la fondation, nous relaterons les premiers siècles du bâtiment (et attaché à lui, de son abbaye, puis prieuré), en passant par les rapports sulfureux entre Hastière et Waulsort, pour rejoindre ensuite les périodes moderne et contemporaine, qui ont engendré les dernières modifications importantes, mais souvent peu connues. L'objectif étant évidemment d'évoquer cette histoire en mettant l'accent sur les événements qui ont eu un impact sur l'histoire matérielle du monument.

Dans une deuxième partie, nous donnerons une synthèse des différentes campagnes de fouilles archéologiques menées dans l'église. Ces résultats, bien que difficiles à appréhender et pas toujours d'une clarté absolue, sont essentiels. D'une part, ils permettent d'entrevoir partiellement en plan la première église d'Hastière, soit l'église bâtie au X<sup>e</sup> siècle. D'autre part, ils permettent de déterminer où s'achevait l'église romane du XI<sup>e</sup> siècle, soit l'état de l'église avant les ajouts gothiques du XIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1</sup> Cet article est la version remaniée et complétée d'un mémoire de licence en Histoire de l'Art et Archéologie défendu à l'Université Libre de Bruxelles en août 2006 (LAYEUX Maud, 2006), réalisé sous la direction d'Alain Dierkens. Il a fait l'objet d'une présentation au VIII<sup>e</sup> congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique, Namur, 28-31 août 2008 (LV<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique). Je remercie tout particulièrement mes professeurs Alain Dierkens et Michel de Waha, pour leurs remarques constructives et leur lecture patiente de ce travail. Je remercie également Paulo Charruadas et Frédéric Chantinne pour leur aide apportée à sa réalisation.

Dans une troisième partie, nous tenterons de dresser un bilan de l'historiographie de l'église d'Hastière : de quelle manière (et avec quelles nuances) les historiens d'art, les archéologues et les historiens ont-ils considéré ce monument dans leurs écrits ? L'église a fortement intéressé les médiévistes. Que peut-on dire de l'image qu'ils ont véhiculée ? Cette réflexion devrait permettre de faire le point sur la singularité présumée de l'église d'Hastière et d'entamer le problème de la restauration sur des bases solides.

Dans une quatrième et dernière partie, la principale, nous examinerons en effet de près le déroulement et les résultats de la campagne de restauration de l'église par l'architecte Auguste Van Assche et son successeur Chrétien Veraart, entre 1878 et 1914 (bien que la consécration ait lieu en 1912). Nous présenterons d'abord une brève, mais nécessaire description de l'édifice dans son état actuel. Certaines remarques critiques émailleront notre propos. L'analyse de la restauration devrait permettre ensuite, c'est notre ambition, de fournir une image plus nuancée et plus juste de la singularité architecturale et stylistique de l'église d'Hastière-par-Delà. Comme nous l'avons déjà souligné au début de cette introduction, jusqu'à quel point peut-on sérieusement faire d'Hastière une église mosane authentique et originale ? Nous faisons donc un premier pas dans ce sens.

## Présentation historique

L'histoire d'Hastière est entachée de toute une série d'obstacles. Principalement, le conflit qui a opposé les moines d'Hastière à leur abbaye de tutelle, celle de Waulsort, est à l'origine de la production de sources polémiques qui brouillent les pistes. On ajoutera à cela la perte d'une grande partie des archives de l'abbaye lors des épisodes huguenots de 1568. Tout ceci rend particulièrement délicat d'en retracer l'histoire. Les conséquences pour la recherche sont évidentes et elles expliquent en partie les contradictions importantes et les débats engagés qui opposent les auteurs ayant traité du sujet.

### *Des origines embrouillées*

Les origines d'Hastière sont entourées de légendes. Un acte faux, portant la date de 656 et attribué à Sigebert III, fait remonter la fondation de l'église à saint Materne : à cette date, un certain comte Wigéric et sa femme, Berthe, donnent à l'église de Metz leur alleu d'Hastière, sur lequel se trouvait une abbaye de moniales, instituée précédemment par Wigeric au départ d'une église domaniale consacrée par saint Materne et possédant des reliques anciennes<sup>2</sup>. Saint Materne y est présenté comme un disciple de saint Pierre, ce qui fait remonter les origines d'Hastière au I<sup>e</sup> siècle de notre ère<sup>3</sup> ! Or, l'épiscopat de saint Materne ne remonte certainement pas avant le IV<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. L'acte de 656 fait également remonter l'abbaye au

<sup>2</sup> DESPY Georges, 1957, p. 412.

<sup>3</sup> DE MARNE Jean-Baptiste, 1754, p. 101-104 ; DESPY Georges, 1957, p. 412-413.

<sup>4</sup> Sur la légende de saint Materne, voir : ROUSSEAU Félix, 1922, p. 181-221.

VII<sup>e</sup> siècle, avec l'installation de religieuses sous la direction de l'abbesse Himeltrude<sup>5</sup>. En réalité, cet acte semble avoir été rédigé par les moines d'Hastière en 1202 afin d'être employé (avec un autre acte qui nous intéresse moins ici) au synode épiscopal de Metz pour appuyer la *Defensio libertatis ecclesie Hasteriensis*<sup>6</sup> et pour tenter ainsi d'établir leur indépendance et de sortir de leur sujétion envers l'abbaye de Waulsort<sup>7</sup>. On notera, élément probant, que la *Defensio* attribue précisément la fondation d'Hastière à saint Materne et prétend qu'elle possédait les reliques de saint Sérénus et sainte Réminiscende. La liaison entre les deux documents apparaît tout à fait probante. C'est d'ailleurs aussi à ce moment que les moines d'Hastière fabriquèrent pour ces deux saints de fausses pierres tombales placées au milieu de l'église<sup>8</sup>. L'origine d'Hastière au I<sup>er</sup> siècle ne pouvait résister à la critique moderne.

Voyons donc maintenant comment l'on peut entrevoir de manière plus sûre les origines de l'abbaye d'Hastière.

### **Les origines d'Hastière**

Il existait deux églises à Hastière : l'église paroissiale dédiée à saint Pierre, puis à saint Nicolas, et l'église abbatiale, puis priorale Notre-Dame. Une gravure de Remacle Leloup, datée des environs de 1740<sup>9</sup> (fig. 1), signale

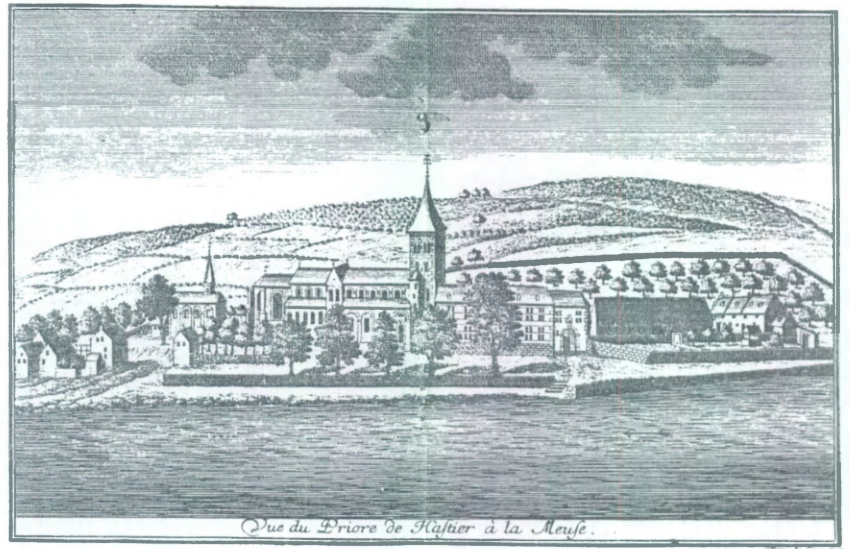


Fig. 1. - « Vue du prioré de Hastier à la Meuse », gravure de Remacle Leloup publiée dans le tome 2 de l'ouvrage de Pierre-Lambert de Saumery, Les délices du País de Liège, en 1740, p. 377.

l'existence, au chevet de l'abbatiale romane, de ce que Luc Francis Génicot a appelée la « chapelle paroissiale » d'Hastière<sup>10</sup>, c'est-à-dire un édifice de très faible importance matérielle, mais disposant d'un statut paroissial. Cette petite église a disparu aujourd'hui. Sa très grande ressemblance avec l'« églisette » paroissiale de Waulsort, dédiée à saint Michel, lui

<sup>5</sup> Nous verrons par la suite qu'Himeltrude et ses religieuses ne viendront s'installer à Hastière qu'au X<sup>e</sup> siècle : DIERKENS Alain, 2005, p. 417-440.

<sup>6</sup> DESPY Georges, 1957, p. 410-411.

<sup>7</sup> Hastière sera rattachée à l'église de Waulsort en 969, comme nous le verrons par la suite.

<sup>8</sup> DENS Charles, 1923, p. 43 ; DESPY Georges, 1957, p. 413, note 2.

<sup>9</sup> DE SAUMERY Pierre-Lambert, t. 2, 1740, p. 377.

<sup>10</sup> GÉNICOT Luc Francis, 1972, p. 74 et note 2 ; DIERKENS Alain, « Hastière. L'ancien prieuré » dans *Le patrimoine médiéval de Wallonie*, Namur, 2005, p. 105-107.

suggère une datation aux environs de 1050<sup>11</sup>. En l'absence de fouilles, il n'est cependant pas possible de préciser si cette petite église d'Hastière est bien l'ancienne église-mère de la paroisse auprès de laquelle Wigéric aurait construit son monastère vers 900. Dans ce cas, néanmoins, il est vraisemblable que l'importance croissante de l'abbaye aurait peu à peu éclipsé la primauté de l'église paroissiale<sup>12</sup>. De cette paroisse dépendaient sur la rive droite, Blaimont et sur la rive gauche, Hastière-Lavaux, Hermeton-sur-Meuse et Serville<sup>13</sup>.

### **Premiers pas**

L'abbaye d'Hastière aurait donc été fondée dans un vaste domaine ancien déjà doté d'une église paroissiale. L'abbaye, d'abord desservie par le clergé paroissial, prendra progressivement le contrôle de l'église locale<sup>14</sup>.

Le premier document historique incontestable dont nous disposons pour Hastière est un diplôme de Charles le Simple daté de 915<sup>15</sup>. Celui-ci concède à l'église Saint-Lambert de Liège, l'abbaye d'Hastière, tenue alors par le comte Wigéric en vertu d'un précepte royal, à condition qu'elle soit possédée par Wigéric, son épouse Cunégonde et un de leurs fils, Adalbéron, jusqu'au décès du dernier survivant<sup>16</sup>. Wigéric n'est sans doute pas un noble quelconque, puisque sa femme Cunégonde est une nièce de Charles le Simple, tandis que son fils, Adalbéron, deviendra évêque de Metz entre 929 et 962<sup>17</sup>. Plusieurs études ont démontré la véracité de l'acte en question et l'absence d'interpolation<sup>18</sup>. Deux éléments tendent à confirmer Wigéric au titre de fondateur d'Hastière : d'une part, le fait qu'il soit inhumé dans l'abbaye<sup>19</sup> ; d'autre part, le fait qu'il soit désigné ainsi dans un acte pontifical de 1180 donné par Alexandre III<sup>20</sup>.

Le deuxième document historique est l'acte de son fils Adalbéron, en 945. Adalbéron I<sup>er</sup>, évêque de Metz, y restaure l'abbaye de Sainte-Glossinde de Metz, dont il avait confié la direction à sa nièce Himeltrude, lui donne l'abbaye d'Hastière qu'il possédait par une donation parentale et confirme de nombreux biens<sup>21</sup>. L'abbatiale d'Hastière est ainsi réduite au rang de prieuré dépendant directement de l'abbesse et de la communauté messine. Selon toute apparence, Hastière était auparavant un monastère bénédictin indépendant pour femmes<sup>22</sup>. Les moniales qui vivaient à Hastière avant ce rattachement y sont sans doute restées, mais sous la direction d'une nouvelle supérieure choisie par l'abbesse de Sainte-Glossinde<sup>23</sup>. Adalbéron semble ainsi avoir profité de la vacance du siège épiscopal de Liège pour rompre le contrat passé entre Wigéric et Charles le Simple<sup>24</sup>.

---

<sup>11</sup> *Ibidem*.

<sup>12</sup> DIERKENS Alain, 1984, p. 10.

<sup>13</sup> DE MOREAU Édouard, 1948, p. 228.

<sup>14</sup> DIERKENS Alain, 1984, p. 16.

<sup>15</sup> Pour une analyse de ce diplôme, voir : BONENFANT Paul, 1959, p. 96-108 ; DIERKENS Alain, 1985, p. 149-150.

<sup>16</sup> LAUER Philippe, 1940-1949, p. 145-146.

<sup>17</sup> *Idem*, p. 19, note 3.

<sup>18</sup> BONENFANT Paul, 1959, p. 96-108 ; DIERKENS Alain, 1985, p. 149-150 ; DIERKENS Alain, 2005, p. 437-439.

<sup>19</sup> Cf. l'Acte d'Adalbéron de 945, dont il sera question plus loin. Cette tombe n'a toutefois pas pu être retrouvée.

<sup>20</sup> DESPY Georges, 1957, p. 395-396.

<sup>21</sup> DIERKENS Alain, 1985, p. 151.

<sup>22</sup> DIERKENS Alain, 1984, p. 12-14.

<sup>23</sup> *Idem*, p. 14.

<sup>24</sup> DIERKENS Alain, 1985, p. 154 ; MISONNE Daniel, 1963-64, p. 42-52.

## **Le rattachement À Waulsort**

Les origines de Waulsort sont, à l'image de celles d'Hastière, particulièrement délicates à appréhender. Et cela principalement, comme pour Hastière, en raison du conflit d'autorité apparu au XII<sup>e</sup> siècle entre Hastière et Waulsort. En substance, Waulsort semble avoir été fondée vers 940 sur des terres appartenant au comte Eilbert et à sa femme Héresinde<sup>25</sup>.

Par un diplôme d'Otton I<sup>er</sup> du 16 décembre 969, l'empereur céda en effet à l'évêque de Metz l'abbaye de Waulsort, à laquelle ce dernier rattacha celle d'Hastière sous la direction d'un seul abbé<sup>26</sup>. Ce diplôme vrai aurait ensuite été interpolé par les moines d'Hastière au début de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle pour imposer une égalité institutionnelle entre les deux abbayes<sup>27</sup>. C'est le début du conflit<sup>28</sup>.

À la suite de cette union, saint Forannan (abbé de Waulsort de 967-980) se rendit à Rome (en 976) pour obtenir du souverain pontife, Benoit VII, la confirmation des dispositions antérieures (bulle du 28 octobre 976). L'église d'Hastière avec ses possessions fut ainsi confirmée dans sa soumission à l'église de Waulsort. L'excommunication visait quiconque oserait violer la constitution pontificale<sup>29</sup>. Enfin, le pape décidait qu'à chaque vacance de l'abbatit, les moines choisiraient librement leur abbé, sans intervention extérieure<sup>30</sup>.

Sous l'abbatit de Thierry (avant 980- ?), l'église et les bâtiments claustraux de Waulsort furent détruits par un violent incendie. Les religieux de Waulsort ont sans doute trouvé refuge à Hastière<sup>31</sup>. Il semble certain en tout cas que lorsque les moines de Waulsort occupèrent leurs nouveaux bâtiments consacrés par l'évêque Notger de Liège, un groupe de moines « waulsortois » resta à Hastière<sup>32</sup>. Sur le conseil des évêques de Metz et de Liège, Thierry établit que les religieux résidant à Hastière seraient changés chaque année, afin de maintenir l'union entre les religieux résidant à Hastière et ceux de Waulsort. S'il arrivait que l'un de ces religieux mourût à Hastière, son corps devait être transporté au cimetière de Waulsort afin qu'il reçût la sépulture là où il avait fait profession religieuse<sup>33</sup>.

Sous l'abbatit d'Erembert (1025-1033), on voulut procurer aux religieux plus de tranquillité pour leurs méditations. Il fut alors décidé de transférer l'école des enfants au monastère d'Hastière, de sorte qu'il fallut y détacher des moines de manière permanente<sup>34</sup>. Erembert chargea de cette mission un jeune religieux nommé Rodolphe. Il allait devenir par la suite prévôt d'Hastière et abbé de Waulsort (1033-1035)<sup>35</sup>. Durant la période où il était prévôt, il réunit des ressources considérables à l'aide desquelles il répara les ruines d'Hastière et construisit une nouvelle église plus spacieuse<sup>36</sup>.

---

<sup>25</sup> MISONNE Daniel, 1967, *passim* ; DIERKENS Alain, 1985, p. 161.

<sup>26</sup> DESPY Georges, 1957, p. 122-123.

<sup>27</sup> DIERKENS Alain, 1985, p. 156 ; WISPLINGHOFF Erich, 1959, p. 354-359.

<sup>28</sup> Pour une présentation factuelle plus complète que celle que nous allons produire, nous renvoyons à : DESPY Georges, 1957.

<sup>29</sup> LAHAYE Léon, 1889, p. 211-500 ; TOUSSAINT François, 1883, p. 43.

<sup>30</sup> LAHAYE Léon, 1889, p. 20.

<sup>31</sup> *Idem*, p. 29-30.

<sup>32</sup> DESPY Georges, 1957, p. 9.

<sup>33</sup> LAHAYE Léon, 1889, p. 30 ; TOUSSAINT François, 1883, p. 49.

<sup>34</sup> LAHAYE Léon, 1889, p. 31, note 1 ; TOUSSAINT François, 1883, p. 52.

<sup>35</sup> *Ibidem*.

<sup>36</sup> LAHAYE Léon, 1889, p. 37-38.

C'est l'œuvre de Rodolphe que nous pouvons admirer aujourd'hui, mises à part évidemment les multiples modifications que nous allons aborder au moment opportun. Le prévôt Rodolphe mourut peu après l'achèvement des travaux, après avoir supplié les religieux de lui accorder la sépulture dans l'église d'Hastière à laquelle il était attaché. Sa demande lui fut accordée, bien qu'elle fût contraire aux prescriptions formelles de Thierry<sup>37</sup>.

L'abbé Lambert (c.1035-c.1075), nettement favorable à la communauté d'Hastière, déplaça le centre de gravité, déjà devenu instable entre les deux églises, vers notre abbaye. Il tint les plaids généraux du ban de Waulsort-Hastière à Hastière, alors que jusque-là, ils s'étaient tenus exclusivement dans le premier de ces lieux. Il rompit ensuite définitivement avec les coutumes locales promulguées par Thierry à la fin du X<sup>e</sup> siècle. Il décida que les moines d'Hastière auraient leur propre cimetière. Il décida également que les novices de l'école abbatiale fixée à Hastière par Erembert pourraient y faire leur profession et y demeurer sans plus devoir recevoir leur bénédiction à Waulsort. Lorsqu'il mourut, après 1070, il fut inhumé à Hastière. Dans les faits, il n'a fait que respecter le statut d'abbaye double, mais cette situation avait été en réalité dépassée par les événements. De 969 à la fin du X<sup>e</sup> siècle, Hastière n'était plus qu'un prieuré. Tous ces éléments de tension vont donner un nouveau départ à la querelle Waulsort-Hastière<sup>38</sup>.

Avant le XII<sup>e</sup> siècle, les rapports réciproques ne semblent pas avoir été strictement réglés et il est difficile de dire quelle était la situation respective des deux monastères. Il semble toutefois sûr que les domaines d'Hastière et de Waulsort restaient distincts et que ce n'est qu'à partir de 1136 que les moines de Waulsort essayeront de s'attribuer la propriété des biens d'Hastière<sup>39</sup>.

C'est sous l'abbatit de Thierry II de Waulsort, entre 1129 et 1152, que les rapports déjà malaisés vont connaître leur paroxysme. L'abbé se trouvait, en effet, dans une situation difficile et cela, malgré les prescriptions de Thierry I<sup>er</sup> à la fin du X<sup>e</sup> siècle. En 150 ans, Hastière était devenue le siège d'un prieuré, celui de l'école abbatiale, elle avait reçu une nouvelle église, son propre cimetière, son droit de recrutement autonome, sans compter le fait qu'un de ses prieurs était déjà parvenu à être nommé abbé de Waulsort. L'abbé Thierry fut contraint par les circonstances à porter un vif coup d'arrêt à cette évolution en faveur d'Hastière<sup>40</sup>. Avec l'aide de Wibald, futur abbé de Stavelot, Thierry parvint à obtenir en 1136 un diplôme de l'empereur Lothaire III lui garantissant la prééminence de Waulsort. Ce diplôme confirme à l'abbé Thierry et à l'abbaye la propriété des biens de l'abbaye d'Hastière et règle la question toujours litigieuse des futures élections abbatiales<sup>41</sup>. Il confirme en effet à Thierry et à ses successeurs la possession d'Hastière avec le plein pouvoir de faire tous les actes que les abbés ont coutume de faire dans les propriétés dépendant de leur monastère. À la mort de l'abbé, les religieux d'Hastière se rendront à Waulsort pour assister à ses funérailles et pour procéder avec les religieux de Waulsort à l'élection d'un nouvel abbé. S'il se trouve parmi les religieux de Waulsort, un homme capable, qu'il soit choisi de préférence. Sinon,

<sup>37</sup> LAHAYE Léon, 1889, p. 38-39 ; TOUSSAINT François, 1883, p. 53-54.

<sup>38</sup> DESPY Georges, 1957, p. 12.

<sup>39</sup> *Idem*, p. 9, note 2 ; LAHAYE Léon, 1889, p. 58.

<sup>40</sup> DESPY Georges, 1957, p. 13.

<sup>41</sup> DESPY Georges, 1957, p. 13 et 353-354 ; LAHAYE Léon, 1889, p. 58.



que le choix se porte sur un religieux d'Hastière. On ne doit recourir à un candidat étranger que dans le cas où les deux maisons ne présenteraient pas de sujet capable<sup>42</sup>. On s'en doute, le diplôme de Lothaire allait provoquer chez les moines du prieuré d'Hastière une opposition irréductible qui allait se traduire par des violences, ceci d'autant plus que l'individualité domaniale d'Hastière était en passe d'être rompue<sup>43</sup>. Le prieur d'Hastière en poste à ce moment, Jean, fut l'âme de la résistance, voire de l'attaque, si l'on en croit le témoignage évidemment intéressé de la chronique waulsortoise. Les moines d'Hastière auraient détruit les pêcheries de Waulsort ; le prieur lui-même aurait refusé de reconnaître l'autorité de l'abbé Thierry, qui le fit alors emprisonner un certain temps dans un cachot du monastère ; les moines d'Hastière auraient envahi le domaine de Waulsort, les armes à la main, pour s'y livrer à des dégradations... À la demande de l'abbé de Waulsort, l'évêque de Liège jeta l'interdit sur le prieuré. Cette situation ne pouvait évidemment s'éterniser : après une quinzaine d'années périodiquement secouées de troubles, l'abbé Thierry s'adressa une nouvelle fois à Wibald. Ce dernier lui fit obtenir, le 17 mai 1151, un nouveau diplôme, de Conrad III : cet acte déclarait qu'Hastière n'était plus qu'un simple prieuré dépendant de Waulsort et réglait dans le même sens que le diplôme précédent donné par Lothaire III le problème des élections abbatiales<sup>44</sup>. Ce diplôme ne parvint pas non plus à soumettre les moines d'Hastière et à calmer les tensions. Wibald s'adressa au prieur d'Hastière et à Étienne, l'évêque de Metz, pour tenter à nouveau de calmer les esprits<sup>45</sup>. Quelques mois plus tard, Wibald fut à Rome et reçut du pape Eugène III un privilège confirmant les deux diplômes impériaux. Avant le retour de Wibald de Rome, l'abbé Thierry mourut en janvier-février 1152<sup>46</sup>.

L'élection d'un nouvel abbé était impossible au milieu des dissensions portées à leur comble par cette vacance véritablement inopportune. Les moines d'Hastière refusèrent d'élire un abbé commun pour Waulsort et leur prieuré : ils voulaient élire leur propre abbé<sup>47</sup>. Ce fut Wibald, qui n'avait pu accepter l'offre des moines de Waulsort de devenir leur abbé, qui se chargea de ramener le calme. Il se fit d'abord octroyer par le nouveau roi Frédéric I<sup>er</sup> un diplôme confirmant ceux de Lothaire et de Conrad et le privilège d'Eugène III<sup>48</sup>. Il s'assura ensuite l'appui de l'évêque de Liège et l'accord de celui de Metz, tous deux intéressés, l'un au spirituel, l'autre au temporel. Bien que l'évêque de Metz s'en fût toujours tenu jusqu'alors au statut de l'abbaye double, Wibald réussit à lui faire partager ses propres vues : l'évêque de Metz lui accorda une charte maintenant Hastière comme prieuré dépendant de Waulsort<sup>49</sup>.

Wibald fit alors désigner comme abbé son disciple Robert (1151-1174), prieur de Stavelot. Étranger aux deux maisons rivales et à leurs querelles, celui-ci ne risquait pas de porter ombrage à quiconque<sup>50</sup>. Peu après, Wibald obtint de l'empereur Frédéric Barberousse, en 1152<sup>51</sup>, une confirmation

---

<sup>42</sup> TOUSSAINT François, 1883, p. 78.

<sup>43</sup> DESPY Georges, 1957, p. 13 ; LAHAYE Léon, 1889, p. 59.

<sup>44</sup> DESPY Georges, 1957, p. 357-359 ; LAHAYE Léon, 1889, p. 61.

<sup>45</sup> LAHAYE Léon, 1889, p. 62.

<sup>46</sup> DESPY Georges, 1957, p. 13-14 et 359-361.

<sup>47</sup> LAHAYE Léon, 1889, p. 65.

<sup>48</sup> DESPY Georges, 1957, p. 361-363.

<sup>49</sup> *Idem*, p. 14 et 363-365.

<sup>50</sup> LAHAYE Léon, 1889, p. 67.

<sup>51</sup> Diplôme du 8 mai 1152.

des privilèges reconnus par Conrad III<sup>52</sup>. En principe, les querelles Waulsort-Hastière étaient terminées : le statut de 969 était abandonné. Il n'y avait plus d'abbé à Hastière qui restait définitivement prieuré de l'abbaye voisine. Wibald fera confirmer une dernière fois cette situation juridique par un privilège du pape Adrien IV le 17 mai 1155<sup>53</sup>.

Le nouvel abbé, Robert, s'attacha avant tout, par une admission fort habile dans le recrutement des moines, à restaurer une situation domaniale fortement diminuée par une quinzaine d'années de troubles. À la fin de son abbatiat, en 1174, profitant de la mort de Wibald, acharné défenseur de la primauté de Waulsort, il avait artificiellement recréé le propre domaine d'Hastière. Il commença également à prendre le titre d'abbé de Hastière<sup>54</sup>. Ce titre se retrouve dans un acte de l'évêque de Liège de 1161<sup>55</sup>. Son successeur, l'abbé Pierre (1178-1189), ancien prieur d'Hastière, maintint cette situation justement équilibrée entre les deux monastères et prit lui aussi le titre d'abbé d'Hastière<sup>56</sup>.

Les troubles resurgirent à nouveau sous l'abbatiat de Libert (1189-1204). En 1202, nous en avons déjà parlé rapidement, les moines d'Hastière falsifièrent certains documents, qu'ils produisirent ensuite au synode épiscopal de Metz<sup>57</sup>. Après examen des documents en cause, l'évêque de Metz confirma néanmoins la dépendance d'Hastière vis-à-vis de Waulsort<sup>58</sup>. La situation ne se calma pas pour autant, même sous le successeur de Libert, Warnier I<sup>er</sup> (1204-1218)<sup>59</sup>.

Le statut d'Hastière va être à nouveau modifié dans une charte du 6 avril 1208. Les évêques de Liège et de Metz décidèrent, pour mettre fin à la nouvelle querelle Waulsort-Hastière, que les moines du prieuré formeraient un chapitre et auraient leur sceau propre, mais qu'ils resteraient néanmoins soumis à l'abbé de Waulsort, élu à Waulsort par les moines des deux maisons. Cette décision fut prise à la suite d'une enquête à laquelle Innocent III avait fait procéder<sup>60</sup>. En 1217 et en 1218, le pape Honorius III, à la demande des religieux, confirmait à chacune des deux maisons la possession des biens qu'elles avaient récemment acquis. Par la suite, les deux communautés vont être traitées sur le même rang<sup>61</sup>. En 1227, l'évêque de Metz cédait les abbayes de Saint-Trond, de Walcourt, de Waulsort et d'Hastière à l'évêché de Liège, en échange du monastère Saint-Lambert de Maisières, qui passa sous la juridiction de Metz. L'archevêque de Cologne confirma cet accord la même année<sup>62</sup>. Au XIII<sup>e</sup> siècle, la situation entre les deux communautés va donc profondément s'apaiser, le seul sujet de dissension étant l'élection d'un nouvel abbé. Désormais, les abbés prendront le titre de la maison pour laquelle ils signent les actes ou bien s'intituleront « abbés de Waulsort et d'Hastière », appellation en usage général aux siècles suivants<sup>63</sup>. C'est la fin définitive du conflit.

<sup>52</sup> LAHAYE Léon, 1889, p. 67.

<sup>53</sup> DESPY Georges, 1957, p. 14-15 et 366-368.

<sup>54</sup> DESPY Georges, 1957, p. 15 ; LAHAYE Léon, 1889, p. 72.

<sup>55</sup> DESPY Georges, 1957, p. 373-374.

<sup>56</sup> *Idem*, p. 15.

<sup>57</sup> Cf. supra : le faux acte de fondation de 656, le faux acte de Clément III de 1189 et la *Defensio libertatis ecclesie Hasteriensis*.

<sup>58</sup> DESPY Georges, 1957, p. 410-411.

<sup>59</sup> LAHAYE Léon, 1889, p. 82.

<sup>60</sup> CARTON DE WIART Xavier, 1927, p. 28 ; DESPY Georges, 1957, p. 411, note 3.

<sup>61</sup> LAHAYE Léon, 1889, p. 84-85.

<sup>62</sup> « Comptes-rendus et procès-verbaux du 24 août 1885 » dans *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, t. 6, 1885, p. 107.

<sup>63</sup> LAHAYE Léon, 1889, p. 87-88.

### **Les ajouts d'Allard de Hierges**

La fin de cette période d'opposition entre Waulsort et Hastière marque également le retour d'une certaine prospérité matérielle : c'est ainsi dans la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, sous l'abbatiat d'Allard de Hierges, que d'importants travaux sont menés à Hastière.

### **Les Temps modernes**

À l'image de l'ensemble de nos régions, le XVI<sup>e</sup> siècle marque pour Hastière une période de troubles dans le cadre des guerres de religion.

À la fin de juin 1554, une division française, sous les ordres du connétable Anne de Montmorency, s'empara de Mariembourg après un siège de quelques jours. Des troupes s'avancèrent ensuite sur Dinant et sur Bouvignes<sup>64</sup>, tandis que des bandes détachées vinrent envahir les monastères d'Hastière et de Waulsort. Les religieux eurent à peine le temps de fuir et de gagner un endroit plus sûr en emportant les objets les plus précieux de leur trésor. Ils trouvèrent un asile à l'abbaye de Saint-Laurent à Liège, où ils laissèrent passer la tourmente. Le pillage dura 17 jours, mais les moines restèrent à Saint-Laurent près d'un an. Ce ne fut qu'au mois d'avril 1555 qu'ils purent rentrer dans leur abbaye<sup>65</sup>.

Le 16 octobre 1568, sous l'abbé François Romignon (1562-1578) une troupe de huguenots français placés sous les ordres du sire de Genlis et de Renty vint saccager Hastière. Ils avaient été envoyés par le prince de Condé au secours du prince d'Orange, chef des révoltés dans les Pays-Bas<sup>66</sup>. Ils pénétrèrent à l'improviste dans le prieuré ; le sacristain fut tué, le prieur fait prisonnier, mais les religieux parvinrent à se réfugier à Dinant. Tout fut saccagé, les autels renversés, les bâtiments claustraux furent incendiés. Seules l'église et quelques dépendances échappèrent au désastre du feu<sup>67</sup>.

### **Le déclin matériel jusqu'à la restauration**

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'église d'Hastière se trouve dans un état sérieux de dégradation. Bien que l'abbé Grégoire Thibaut (1773-jusqu'à la suppression du monastère) affectait chaque année de fortes sommes aux réparations nécessaires à Waulsort, à Hastière et dans les diverses dépendances<sup>68</sup>, l'église d'Hastière ne parvint plus jamais à retrouver son ancienne splendeur ; les quelques reconstructions qui seront opérées n'abriteront à l'avenir qu'un petit nombre de religieux. Elle deviendra une simple résidence, une sorte d'infirmerie, où l'abbé de Waulsort envoyait quelques moines âgés ou malades sous l'autorité d'un prieur. Huit religieux,

---

<sup>64</sup> Voir en dernier lieu : BAES Christian, « Un épisode de la querelle Habsbourg-Valois : la campagne de Henri II aux Pays-Bas en 1554 » dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 73, 1995, p. 319-341.

<sup>65</sup> *Idem*, p. 163-164.

<sup>66</sup> GALLIOT Charles, vol. 4, 1790, p. 184 ; TOUSSAINT François, 1883, p. 148 ; LAHAYE Léon, 1889, p. 165.

<sup>67</sup> GALLIOT Charles, vol. 4, 1790, p. 184 ; LAHAYE Léon, 1889, p. 165-166 ; RÉJALOT Thierry, *Hastière-Notre-Dame. Description de l'ancienne église monastique précédée d'un aperçu historique sur le prieuré bénédictin*, Gembloux, 1937, p. 16-17 ; TOUSSAINT François, 1883, p. 148-149.

<sup>68</sup> LAHAYE Léon, 1889, p. 203.

dont un prieur, y résidaient à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais leur nombre décrut par la suite<sup>69</sup>.

Le 2 octobre 1793, à l'occasion des troubles révolutionnaires, le maire de la commune de Givet, Delecolle, fit irruption dans le prieuré à la tête d'une bande de pillards. Les religieux eurent grand peine à fuir jusque Waulsort. Après avoir pillé le monastère, souillé et profané l'église, Delecolle mit le feu aux bâtiments claustraux. Toutes les dépendances furent réduites en cendres. Déjà les flammes atteignaient la tour et la toiture du sanctuaire roman, lorsqu'elles s'arrêtèrent subitement, assure-t-on, épargnant le vaisseau du temple. Cette conservation fut taxée de miraculeuse par les habitants et attribuée à la protection de la Vierge, patronne de l'abbaye<sup>70</sup>.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1796, le gouvernement supprima toutes les congrégations religieuses, confisqua leurs biens, ne donnant à leurs membres qu'une pension de retraite<sup>71</sup>. Peu après ces événements, les bâtiments du prieuré d'Hastière, y compris l'église, furent vendus comme biens nationaux. Le premier acquéreur fut un certain Damoiseau, de Bouvignes, qui semble s'y être ruiné. En 1826, on vendit le tout. La commune racheta le chœur de l'église pour servir aux besoins du culte. Le reste de la propriété fut racheté par MM. Ancart, Demaret, Varninck et Naucomme. Ces seconds acquéreurs durent aussi vendre ; la propriété fut acquise par M. Farcy, d'Anseremme. La nef de l'église et les bas-côtés jusqu'à la tour servirent d'étable et de grenier à foin ; un forgeron établit sa boutique dans le narthex de la tour<sup>72</sup>. Le petit clocheton qui surmonte le carré du transept fut ajouté à ce moment-là : la tour étant en ruines, il s'agissait de signaler aux passants la présence d'une église. La partie affectée au culte fut encore trouvée trop vaste ; aussi a-t-on démoli les bras du transept et les bas-côtés derrière le chœur<sup>73</sup>. Enfin, Hastière et ses biens passèrent entre les mains des avocats ; l'immeuble divisé en lots fut vendu à différents propriétaires. Les bâtiments claustraux furent achetés par M. Perpète, qui les revendit plus tard à la famille De Paepe de Bruxelles<sup>74</sup>.

En 1863, la Commission des Monuments fut saisie d'une proposition de restauration de l'église d'Hastière-par-Delà à la condition qu'elle soit affectée aux services religieux des communes d'Hastière-Lavaux et Hastière-par-Delà et qu'un pont soit construit sur la Meuse pour relier ces deux localités. L'église d'Hastière-Lavaux devait être vendue et servir ainsi à financer la restauration de l'église d'Hastière-par-Delà. Ce projet ne fut pas respecté, bien que le pont fut construit, et ce n'est qu'en 1878, que les travaux de restauration furent définitivement fixés et les plans dressés<sup>75</sup>. Le gouvernement obligea alors la commune d'Hastière-par-Delà à racheter toute l'église, y compris la tour en ruine. La restauration de l'église d'Hastière fut confiée par la Commission des Monuments à l'architecte Auguste Van Assche<sup>76</sup>. L'architecte Chrétien Veraart reprit le chantier à partir de 1907, à la mort de Van Assche. On lui doit notamment la restauration de la crypte

---

<sup>69</sup> En 1730 déjà, on n'y célébrait plus les offices ; LAHAYE Léon, 1889, p. 166, note 2 ; RÉJALOT Thierry, 1937, p. 17-18 ; TOUSSAINT François, 1883, p. 173.

<sup>70</sup> LAHAYE Léon, 1889, p. 238 ; RÉJALOT Thierry, 1937, p. 20.

<sup>71</sup> LAHAYE Léon, 1889, p. 238.

<sup>72</sup> LAHAYE Léon, 1889, p. 241 ; RÉJALOT Thierry, 1937, p. 20.

<sup>73</sup> *Idem*, p. 20-21.

<sup>74</sup> *Idem*, p. 21.

<sup>75</sup> « Résumé des procès-verbaux (...) », 1877, p. 667-668.

<sup>76</sup> RÉJALOT Thierry, 1937, p. 21.

en 1909-1910<sup>77</sup>. Le 20 mai 1912, la restauration d'Hastière était célébrée<sup>78</sup>. Nous verrons ces éléments plus en détail le moment venu.

Pendant la Première et la Deuxième Guerre mondiale, l'église d'Hastière eut également à souffrir des événements. Le curé d'Hastière, l'abbé Schlögel, fut exécuté en 1915, tandis que l'église fut profanée et pillée par les troupes allemandes. Elle servit ensuite d'écurie<sup>79</sup>. Un monument commémoratif en l'honneur des morts d'Hastière fut d'ailleurs édifié adossé au transept par l'architecte Chrétien Veraart<sup>80</sup>. L'église, touchée lors du deuxième conflit, dut à nouveau être restaurée après 1940-1944<sup>81</sup>.

Après toutes ces péripéties, l'église d'Hastière fut finalement classée comme monument le 14 avril 1942.

## **Les fouilles archéologiques menées durant la restauration : synthèse des résultats**

L'église d'Hastière connut deux campagnes de fouilles archéologiques<sup>82</sup>.

La première, commandée par la fabrique d'église d'Hastière, fut dirigée par G. Van Caloen dans le courant de l'année 1885, mais s'apparente malheureusement davantage à une recherche d'objets, en l'occurrence de sarcophages qu'à des fouilles scientifiques minutieuses (telles qu'on les concevait en fait aujourd'hui)<sup>83</sup>.

La seconde campagne, pratiquée directement par la Société archéologique de Namur, a été menée en 1888 (plus précisément, de juin à septembre) sous la direction de J.-J. Godelaine. Cette fouille est mieux documentée mais, en ce qui concerne la crypte, découverte lors de cette deuxième campagne, il s'agit à nouveau plus d'un déblaiement rapide et sans observation que d'une fouille minutieuse. La fouille de la crypte n'a donc pas donné beaucoup d'informations sur l'aspect originel de celle-ci<sup>84</sup>.

Sur la base de ces fouilles, en combinaison avec les données historiques évoquées dans la première partie, nous pouvons établir l'évolution suivante des différentes phases de l'église d'Hastière (fig. 2).

Une église mononef terminée par un chœur rectangulaire aurait été bâtie vers 900 par le comte Wigéric à l'emplacement d'un habitat romain, voire d'une villa qui aurait servi de nécropole à l'époque mérovingienne<sup>85</sup>.

---

<sup>77</sup> JAVAUX Jean-Louis, 1996, p. 671.

<sup>78</sup> RÉJALOT Thierry, 1937, p. 23.

<sup>79</sup> CARTON DE WIART Xavier, 1927, p. 160-166.

<sup>80</sup> *Idem*, p. 170-183.

<sup>81</sup> JAVAUX Jean-Louis, 1996, p. 670.

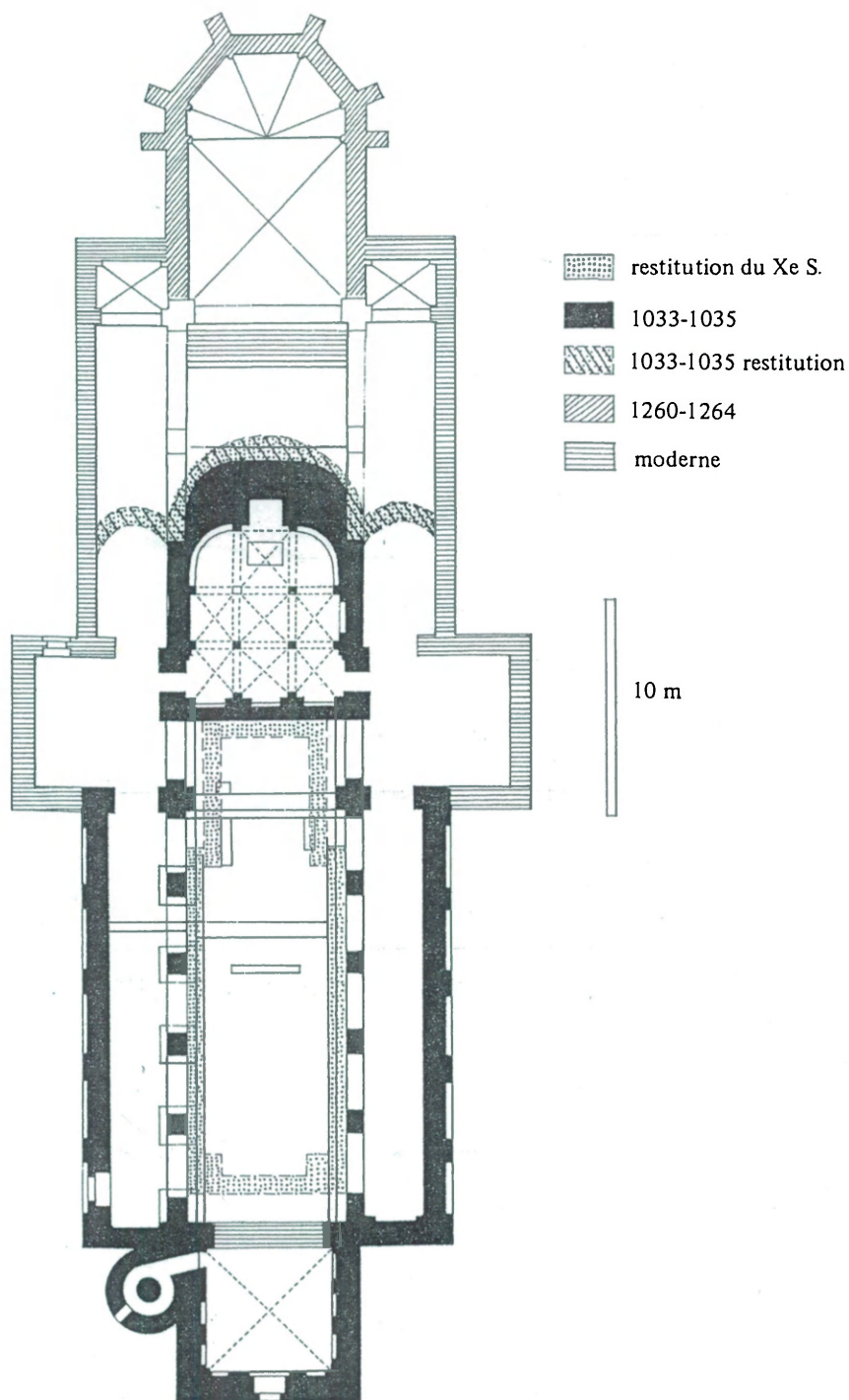
<sup>82</sup> Nous préparons actuellement un article portant sur les fouilles de l'église, il devrait normalement paraître dans les actes du Congrès de Namur 2008.

<sup>83</sup> Sur cette première campagne de fouilles, voir : VAN CALOEN Gérard, 1886, p. 1-22, l'abbaye Saint-André-lez-Bruges conserve également un plan réalisé lors de ces fouilles, dans le fonds Van Caloen.

<sup>84</sup> Sur cette seconde campagne de fouilles, voir : le dossier de fouilles de l'église d'Hastière, conservé au Musée archéologique de Namur (ce dossier comprend la correspondance de l'archéologue portant sur les fouilles, son rapport et un plan) et DENS Charles, 1923, p. 42-52.

<sup>85</sup> On peut associer à cette nécropole les sarcophages monolithes et certaines tombes, dont celles associées aux débris de poteries et au peigne en os ; DIERKENS Alain, 1984, p. 12. Sur ces sarcophages, voir : FINOULST Laure-Anne, 2008, à paraître. Il m'est très agréable de la remercier ici chaleureusement pour m'avoir permis de consulter son article avant parution.

Fig. 2. - Plan terrier de l'église d'Hastière-par-Delà, avec les différentes phases de construction. D'après BARRAL I ALTET Xavier, 1989, p. 332.



Vers 1033-35, l'abbé Rodolphe fait construire une église à une nef et deux collatéraux, une tour axiale, un transept bas et un chœur surmontant une crypte<sup>86</sup>. Grâce à la crypte, il est possible de reconstituer le plan absidal de l'église de l'abbé Rodolphe. La crypte s'étendait autrefois sous une partie de la croisée et sous le chœur construit par Rodolphe, qui devait

<sup>86</sup> *ibidem*.

ainsi être surélevé de quelques degrés. L'église se terminait à l'est par une abside principale, flanquée de deux absides secondaires. Des traces de l'hémicycle formé par chacune des absidioles ont été retrouvées lors des fouilles préalables à la restauration de l'édifice<sup>87</sup>. On peut donc confirmer avec A. Schellekens que le plan d'Hastière du XI<sup>e</sup> siècle présente une grande similitude avec celui de l'église voisine de Celles<sup>88</sup>. Les dates de dédicace des différentes parties de l'édifice sont connues grâce au psautier-hymnaire de Munich : le 28 janvier pour la crypte, le 11 novembre pour le corps de la « nouvelle église » et 16 novembre pour la tour<sup>89</sup>.

Vers 1264, l'abbé Allard de Hierges fit moderniser l'église : il fit ériger un nouveau chœur gothique et des chapelles latérales. C'est à ce moment que la crypte fut détruite et comblée, au même moment que le remplacement du chœur roman<sup>90</sup>.

## Quelques repères historiographiques

Le présent propos entend présenter en quelques pages une historiographie de l'église d'Hastière : qu'ont écrit les différents auteurs sur l'église d'Hastière ? Sur quelles bases et surtout sur quels éléments s'appuient leurs datations ? En association avec la partie consacrée à la restauration, le survol de cette historiographie nous permettra, en outre, de vérifier si ces considérations sont fondées ou non. Nous ne reprendrons ici que les principaux auteurs, à savoir ceux qui ont apporté une analyse et une étude un tant soit peu élaborées à l'histoire de notre monument.

Nous aborderons cette partie en trois temps : dans une première étape, nous survolerons les très rares auteurs ayant écrit avant la restauration de 1878-1912 ; un deuxième temps nous emmènera sur la piste des auteurs ayant travaillé à l'occasion de la restauration ; enfin, dans un dernier temps, nous aborderons les auteurs de la période post-restauration, notamment les auteurs les plus récents.

Sur l'architecture de l'église d'Hastière avant sa restauration, on possède peu de documents. On semble en effet s'être peu intéressé au bâtiment, lequel d'ailleurs tombait à l'époque en ruine. Quelques documents iconographiques du XVIII<sup>e</sup> siècle sont disponibles, bien qu'assez peu fiables. On possède également un témoignage écrit d'Henri Crépin, vers 1855-1856<sup>91</sup>. Celui-ci divise l'église en trois parties stylistiques : la première partie se compose de la nef et de la tour. La seconde partie comprend le transept. Le chœur constitue la troisième partie<sup>92</sup>. Henri Crépin hésite à placer les deux premières parties dans le style roman, en raison des fenêtres ogivales des bas-côtés : il les place plutôt dans un style de

---

<sup>87</sup> SCHELLEKENS Adrien, 1904, p. 379.

<sup>88</sup> SCHELLEKENS Adrien, 1904, p. 380. Sur l'église de Celles du point de vue archéologique, voir : VANRIE André, 1964-65.

<sup>89</sup> DESPY Georges, 1953, p. 91.

<sup>90</sup> DIERKENS Alain, 1984, p. 12, l'usage des cryptes avait été abandonné au XIII<sup>e</sup> siècle ; REUSENS Edmond, 1885, p. 351 ; LAHAYE Léon, 1889, p. 142 ; TOUSSAINT François, 1883, p. 128.

<sup>91</sup> CRÉPIN Henri, 1855-56, p. 136-142.

<sup>92</sup> CRÉPIN Henri, 1855-56, p. 137.

transition, dans la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Le chœur daterait, quant à lui, du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>93</sup>.

Mise à part cette amorce peu importante, l'étude du bâtiment démarre réellement avec les travaux de restauration. On ne s'en étonnera guère. Le premier en date est Dom Gérard Van Caloen, chargé par le Conseil de Fabrique de l'église d'Hastière, comme nous l'avons vu, de procéder à des fouilles dans l'enceinte de l'église. Celui-ci décompose chronologiquement l'église en quatre étapes successives : la crypte constituerait la première église d'Hastière. Les deux murs percés de deux fenêtres en anse de panier qui séparent la nef des bas-côtés seraient les seuls restes de cette église primitive qui surmontait alors la crypte. Il entrevoit ensuite une deuxième église érigée vers 945, dont il ne reste, selon lui, que les substructions. Toute l'église que l'on voit aujourd'hui daterait de la troisième étape, vers 1033-1035, tandis que le chœur daterait du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>94</sup>.

Après ce premier coup d'essai, sans doute peu concluant, mais néanmoins pionnier, c'est au tour du baron Joseph Béthune, dans une contribution parue dans le *Bulletin de la Gilde de St-Thomas et de St-Luc*, de proposer une analyse et des datations, cette fois-ci plus fouillées. Il est le premier à observer avec justesse la correspondance entre le plan de l'ancien chœur et les fondations de l'abside circulaire de la crypte, ce qui donne à l'église construite par l'abbé Rodolphe au XI<sup>e</sup> siècle, constate-t-il, une forme analogue à celle de l'église Saint-Hadelin de Celles. Il compare également avec Celles les décorations extérieures du XI<sup>e</sup> siècle, y compris celles du transept, faites d'arcatures en plein cintre sur lésènes. Il fait également observer que les fenêtres du bas-côté nord sont d'un style différent (XV<sup>e</sup> siècle, supprimées finalement lors de la restauration) de celles qui se trouvent au sud (style roman)<sup>95</sup>.

Durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, d'autres auteurs vont s'intéresser à l'architecture d'Hastière. Pour Adrien Schellekens, l'église remonte, dans sa totalité, au XI<sup>e</sup> siècle, à l'exception du chœur du XIII<sup>e</sup> siècle. Il mentionne des modifications apportées aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles à l'intérieur de l'église, notamment aux fenêtres. Il ne précise toutefois ni la nature, ni la position exacte de ces modifications, supprimées aujourd'hui par la restauration. Il signale enfin que la forme des pilastres de la crypte ne se rencontre pas avant le XI<sup>e</sup> siècle. Il compare également le plan d'Hastière avec celui des églises de Celles et de Lobbes (sans le chevet rectangulaire). Il est le premier à procéder à une analyse architecturale et stylistique du monument afin d'en dater les différentes parties. Il fait ainsi remonter la construction de l'avant-chœur et de ses collatéraux au XIII<sup>e</sup> siècle. Selon lui, les étroites fenêtres lancéolées relèvent du style gothique primaire. Il observe également une soudure entre la deuxième lancette du chœur et la première fenêtre romane du XI<sup>e</sup> siècle. D'autre part, il constate que l'appareil en blocage des murs est plus régulier dans le sanctuaire et le chœur. Enfin, dans les parties les plus anciennes, il souligne que la corniche s'appuie sur l'extrados des arcatures, tandis qu'au chœur et au sanctuaire, elle repose sur des modillons. Il attribue par conséquent le chœur et le sanctuaire à l'abbé Allard de Hierges, entre 1260 et 1264. Celui-ci aurait alors fait abattre les trois absides, ainsi que les voûtes de la crypte, pour

---

<sup>93</sup> *Idem*, p. 140.

<sup>94</sup> VAN CALOEN Gérard, 1886, p. 12-13.

<sup>95</sup> BÉTHUNE Joseph, 1887, p. 110-112.



établir le même niveau dans toute l'église. Enfin, Schellekens aborde brièvement la restauration de Van Assche-Veraart : il souligne que lors de la reconstruction des collatéraux, ce sont des fenêtres en plein cintre qui ont été placées, alors qu'il fallait en fait placer des fenêtres à arc brisé. Les restaurateurs semblent également avoir oublié d'appuyer la tablette de la corniche sur des modillons saillants, comme c'est le cas au sanctuaire et au chœur. Ces deux faits peuvent entraîner une confusion dans la datation des collatéraux. Cette erreur de reconstruction proviendrait, selon Schellekens, du fait qu'on les considérait souvent comme l'œuvre de l'abbé Rodolphe<sup>96</sup>.

On citera encore brièvement la contribution de Marcel Laurent, dont l'apport est assez modeste. L'intérêt principal de cet auteur réside dans le fait qu'il s'est assez bien attardé sur la crypte. S'il reprend pour l'essentiel les idées déjà émises à ce sujet, il s'oppose toutefois à l'idée de Gérard Van Caloen qui considérait la crypte comme une église souterraine. Laurent y voit plutôt une chapelle. Il ne propose pas de date bien précise : X<sup>e</sup> siècle au plus tôt, voire XI<sup>e</sup> siècle. Il voit également dans les bandes de maçonnerie qui décorent la façade une origine rhénane et les met en parallèle avec celles que l'on retrouve à Celles et à Thynes<sup>97</sup>.

Premier auteur à étudier l'église d'Hastière après sa restauration, le colonel Victor Donau fait un véritable retour en arrière dans l'analyse du bâtiment. Il attribue la construction de la crypte à l'évêque Adalbéron, soit entre 929 et 939, par comparaison avec les cryptes de Celles et de Thynes, qu'il date des environs de l'an mille. Il attribue, chose tout à fait surprenante, la destruction de la crypte d'Hastière à l'abbé Rodolphe, ainsi que les murs qui séparent la partie occidentale du chœur de ses bas-côtés. De l'église de l'abbé Rodolphe, il ne resterait que les substructions de la nef, le rez-de-chaussée de la tour carrée, le carré du transept et le chœur. L'abside et la travée qui la précède seraient l'œuvre de l'abbé Allard de Hierges au XIII<sup>e</sup> siècle. On devrait à la restauration, selon lui, les étages de la tour, les voûtes de la crypte, les croisillons, ainsi que les collatéraux du chœur avec leurs chapelles. Donau mentionne lui aussi les murs continus se trouvant dans la partie occidentale du chœur. Le fait qu'ils soient en léger porte-à-faux sur les murs nord et sud de la crypte lui font émettre l'hypothèse qu'ils ont dû appartenir à l'église supérieure de cette crypte. Les arcs outrepassés des baies que l'on trouve sur chacun d'eux (fig. 3) lui font attribuer cette église à l'évêque Adalbéron. Selon lui, le chevet de l'église élevée par Rodolphe était plus élevé que celui qu'on conserve aujourd'hui et son plan était identique à celui de l'église de Waha. D'après la gravure des *Délices du Pays de Liège* (fig. 1), les anciens croisillons du transept avaient leurs solins au niveau de ceux de la nef et leurs combles dessinaient avec les grands combles de l'église un élégant plan cruciforme. En reconstruisant des croisillons moins élevés, le restaurateur a produit un effet disgracieux. Le campanile ne pouvait d'ailleurs exister quand les croisillons avaient leur ancienne hauteur<sup>98</sup>.

---

<sup>96</sup> SCHELLEKENS Adrien, 1904, p. 377-383.

<sup>97</sup> LAURENT Marcel, 1912, p. 312-313.

<sup>98</sup> DONAU Victor, 1913, p. 206-226.

Fig. 3. - Fenêtre en arc outrepassé percée dans le mur latéral nord de l'ancien chœur et prenant jour aujourd'hui sur les bas-côtés.

© Maud Layeux.



Ayant assisté aux fouilles de 1900, Charles Dens apporte lui aussi un élément nouveau à la connaissance de la restauration. Selon lui, les niches des murs latéraux de l'ancien chœur, qui avaient été murées au XI<sup>e</sup> siècle, mais dont la forme se devinait toujours, ont été percées par l'architecte. Celui-ci les avait prises pour d'anciennes baies. La chose est regrettable, dans la mesure où ces deux niches se retrouvent à l'identique dans le chœur de l'église de Celles, où elles auraient pu renseigner correctement l'architecte dans sa restauration. Dens mentionne également l'existence de la base d'un autel au premier étage de la tour que l'architecte aurait fait disparaître au cours de la restauration et de deux niches géminées qu'il interprète comme des sièges destinés à des bienfaiteurs de l'abbaye. Nous reviendrons sur ce dernier point dans la partie consacrée à la restauration. D'après Charles Dens, une nef provisoire bâtie en 1150, et dont on aurait retrouvé les fondations, aurait d'abord clôturé le sanctuaire à l'est. C'est à ce moment précis que la crypte aurait été comblée. Le chœur proprement dit n'aurait été bâti qu'un siècle plus tard. Sa perception de l'évolution stylistique est la suivante : si le nouveau vaisseau est encore en pur roman, les petites baies de la haute nef esquissant légèrement un arc brisé annoncent le style gothique<sup>99</sup>.

Thierry Réjalot reprend une bonne partie des données émises par V. Donau, mais il retourne à l'idée des prédécesseurs de Donau quant à la datation de la crypte : les dimensions de la crypte correspondent bien selon lui à celles de l'église de l'abbé Rodolphe, mais il ajoute toutefois que les fenêtres en arc outrepassé dont nous avons déjà parlé, semblent appartenir à l'église construite par Adalbéron au X<sup>e</sup> siècle<sup>100</sup>.

À partir des années 1940, les regards portés sur l'église d'Hastière, s'ils sont nombreux, tendent à s'homogénéiser en une vision plutôt commune faisant d'Hastière une église modèle de l'architecture mosane.

<sup>99</sup> DENS Charles, 1923, p. 47-50.

<sup>100</sup> RÉJALOT Thierry, 1937, p. 34-35.

De manière assez générale, Hastière est présentée comme « l'église-sœur » de Celles. Ces deux édifices sont présentés comme les exemples à partir desquels la définition de l'art mosan de la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle s'est forgée. L'église de Celles est d'ailleurs datée par analogie avec celle d'Hastière des années 1030-1035<sup>101</sup>. Les études réalisées à ce moment sont surtout d'ordre stylistique, faisant peu de cas des bouleversements apportés par la restauration.

On citera évidemment la fameuse étude de Luc Francis Génicot sur les églises mosanes du XI<sup>e</sup> siècle. Celui-ci utilise, par exemple, le clocheton d'Hastière, parmi d'autres exemples, afin de démontrer la caractéristique « mosane » de cet élément architectural dans le marquage visuel extérieur de la croisée du transept<sup>102</sup>. Nous avons déjà signalé que ce clocheton est un ajout tardif. Ceci incite naturellement à s'interroger sur la valeur des autres églises à clocheton sur transept citées dans cette réflexion stylistique. Génicot compare également la tribune à trois arcatures d'Hastière (et celle



Fig. 4. - Vue intérieure du premier étage et du rez-de-chaussée de la tour.  
© Maud Layeux.

<sup>101</sup> BRIGODE Simon, 1943, p. 14 ; COURTENS André, 1969, p. 27-28 ; GRODECKI Louis, 1958, p. 282.

<sup>102</sup> GÉNICOT Luc Francis, 1972, p. 115-116 et note 86 p. 116.

de Saint-Gilles à Liège, XII<sup>e</sup> siècle) avec celle de l'église Notre-Dame à Hérent (près de Louvain), datée également du XII<sup>e</sup>, laquelle s'inspirerait des modèles d'Hastière et de Liège<sup>103</sup>. Nous verrons ici plus bas l'origine de cette tribune (fig. 4).

Après la contribution de Luc Francis Génicot, les historiens de l'architecture qui se sont intéressés à Hastière n'ont plus rien apporté de significatif, quelques éléments modestes tout au plus, à l'exception de Jean-Louis Javaux. C'est l'auteur scientifique le plus récent ayant écrit sur l'église. Il clôturera notre survol. Javaux, qui semble avoir sous-évalué l'étendue de la restauration, estime d'abord que celle-ci fut faite valablement dans le style primitif des bas-côtés, du transept et des étages de la tour. Les créations des architectes-restaurateurs sont, selon lui, circonscrites : il épingle les trois arcatures de la tour<sup>104</sup> et le chapiteau des quatre colonnettes de la crypte (bien que ces dernières aient été faites sur la base d'un fragment de colonnette découvert lors des fouilles)<sup>105</sup>. La datation qu'il propose pour l'église, la plus communément admise actuellement, présente la nef et le transept comme une création du XI<sup>e</sup> siècle, tandis que le chœur, l'avant-chœur et les collatéraux constituent un ajout opéré au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>106</sup>.

Ce bref survol de l'historiographie d'Hastière permet d'épingler deux idées fortes dans l'évolution de l'étude du bâtiment. D'une part, paradoxalement, la restauration semble avoir eu un effet positif : si celle-ci a malheureusement effacé une série de données matérielles, comme nous allons le voir bientôt, elle est aussi à l'origine d'un regain d'intérêt pour l'édifice (en termes tant archéologiques, qu'historiques et stylistiques). La restauration semble avoir donné l'impulsion à une multiplication des recherches. D'autre part, les bouleversements apportés par la restauration ont été, fondamentalement, assez peu pris en compte par les auteurs du XX<sup>e</sup> siècle.

Voyons maintenant plus en profondeur la nature précise et le déroulement de cette restauration survenue à l'église d'Hastière entre 1878 et 1914.

## Analyse de la restauration

Avant d'aller plus en avant, il est nécessaire de présenter au lecteur une description détaillée de l'église d'Hastière dans son état actuel.

### ***Description de l'édifice et remarques préliminaires***

#### *L'extérieur (fig. 5)*

L'église est bâtie en moellons irréguliers de calcaire et de grès. L'analyse des différentes campagnes de construction est rendue délicate par l'emploi de la même pierre à toutes les époques : des pierres calcaires de la Meuse

---

<sup>103</sup> *Idem*, p. 276.

<sup>104</sup> JAVAUX Jean-Louis, BUCHET Jean, 1999, p. 76-77.

<sup>105</sup> *Idem*, p. 671.

<sup>106</sup> *Idem*, p. 76-77.

Fig. 5. - Vue d'ensemble de l'église, côté nord.  
© Maud Layeux.



qui sont aujourd'hui encore employées dans le pays<sup>107</sup>. Il est toutefois possible de noter des différences légères : dans la partie gothique (chœur et parties attenantes avant) par exemple, le moellon est plus régulier. En outre, les différences de style dans les différentes parties de l'édifice permettent de les replacer dans le temps.

Le massif occidental : la tour d'Hastière est de plan carré et est flanquée d'une tourelle d'escalier ronde au nord<sup>108</sup>. La tour est couronnée par une toiture en pavillon. Elle est percée d'une porte en plein cintre à l'ouest. Les piédroits de cette porte sont terminés par des corbeaux en quart-de-rond qui soutiennent le linteau. Son tympan est complètement lisse. De belles peintures en fer forgé enrichies de volutes décorent les vantaux de la porte. Les fenêtres du rez-de-chaussée de la tour sont les seules baies de l'église qui s'ébrasent vers l'extérieur. Cette exception s'explique par la grande épaisseur des murailles qu'elles ajourent. Au premier étage, la tour est percée de trois fenêtres en plein-cintre très étroites. Ces fenêtres ne sont pas tout à fait dans le prolongement des fenêtres du rez-de-chaussée. Cet étage était consacré au culte de saint Michel<sup>109</sup>. Le deuxième étage est percé de cinq fenêtres du même type que celles du premier étage. On trouve deux fenêtres à la face ouest, deux autres à la face sud, une seule à la face nord (en raison de la présence de la tourelle d'escalier). Cet étage sert aujourd'hui de débarras et n'est plus accessible au public. Le dernier étage de la tour est percé de baies géminées à arc en plein-cintre reposant deux à deux sur une colonnette à chapiteau cubique. La tour possède une toiture en pavillon percée de quatre petits pignons. Cette toiture repose sur l'étage supérieur de la tour par l'intermédiaire de modillons. Une tourelle d'escalier ronde flanque au nord la grosse tour carrée. Elle est percée de quelques meurtrières et est couverte d'un toit à six pans reposant sur des modillons.

<sup>107</sup> DONAU Victor, 1913, p. 217.

<sup>108</sup> L'avant-corps d'Hastière correspond bien au type défini pour la région mosane : une tour carrée ou rectangulaire, sans entrée à l'extérieur, percée de très petites ouvertures et flanquée d'une ou deux tours rondes, carrées ou polygonales qui renferment des escaliers en colimaçon ; GRODECKI Louis, 1958, p. 282.

<sup>109</sup> Le culte de cet archange se situait normalement en des lieux haut placés et communément situés à l'ouest. Saint Michel est lié à la résurrection des corps, ce qui explique la présence de tombes aux pieds de la tour ; GÉNICOT Luc Francis, 1970, p. 57.

Fig. 6. - Vue extérieure du bas-côté nord et de la nef romane.  
© Maud Layeux.



La nef et les bas-côtés (fig. 6) : les murs de la nef et des bas-côtés sont décorés d'arcatures aveugles séparées par de larges lésènes de faible saillie. Elles s'évasent légèrement à la base et sont surmontées d'impostes à filet chanfreiné sur lesquelles reposent les arcs en plein cintre. Ces arcatures aveugles encadrent les cinq fenêtres dépourvues de décoration des parties hautes de la nef et celles qui éclairent les bas-côtés. Ce motif décoratif est caractéristique des régions mosanes et du Rhin inférieur. Le plus ancien exemple assuré dans cette région est vraisemblablement l'église Saint-Pantaléon de Cologne<sup>110</sup>. Les murs de la nef et ceux des bas-côtés au nord et au sud sont renforcés et décorés par des contreforts-pilastres de très faible saillie sans base. La porte pour les fidèles se trouvait à l'origine dans la première travée du bas-côté nord. Elle a été bouchée et percée dans la deuxième travée pour permettre de déposer les fonts baptismaux dans le fond du bas-côté nord. Le portail en plein cintre est moderne, il est constitué de pierres de taille. Une fine colonnette posée sur un socle en décore les piédroits. Le tympan lisse est orné d'un simple arc en trèfle.

Le transept (fig. 5) : les bras du transept sont décorés des mêmes arcatures aveugles reposant sur des pilastres à impostes que les bas-côtés et la nef. Ces arcatures encadrent deux fenêtres en plein cintre. Le tout est surmonté d'un oculus. Un portail moderne donne accès au croisillon nord par le côté est. Le sommet des rampants de la toiture arrive à hauteur de la corniche, laquelle surmonte les murs de la nef. Une petite fenêtre en plein cintre est percée de chaque côté de la toiture des croisillons. Ces fenêtres éclairent le carré du transept, surmonté d'un clocheton en ardoises.

L'avant-chœur et les collatéraux<sup>111</sup> (fig. 7) : il existe une différence notable entre les murs de la nef romane et ceux de l'avant-chœur. Comme nous l'avons vu plus haut, les murs de la partie construite au XI<sup>e</sup> siècle sont

<sup>110</sup> GRODECKI Louis, 1958, p. 265.

<sup>111</sup> Pour plus de clarté, nous parlerons de collatéraux pour désigner les bas-côtés entourant l'avant-chœur.

Fig. 7. - Vue extérieure du collatéral nord, de la nef et du chœur gothique.  
© Maud Layeux.



ornés de grandes arcatures aveugles bandées sur pilastres qui encadrent les fenêtres. Les arcatures n'existent pas à l'avant-chœur. Les collatéraux sont percés de cinq fenêtres en plein cintre. La cinquième fenêtre qui éclaire les chapelles de la dernière travée est légèrement plus haute et plus large que les quatre autres. Le mur du fond du collatéral est percé d'une fenêtre en tiers-point divisé en deux lancettes par un meneau. Une porte percée dans le collatéral sud permet de communiquer avec la sacristie. Contrairement à la partie la plus ancienne de l'église, où la corniche s'appuie directement sur l'extrados des arcatures, elle repose ici sur des modillons profilés d'une scotie entre deux tores.

Le chevet (fig. 8) : le chevet s'élève moins haut que la nef. Il présente cinq pans dont chacun est percé d'une fenêtre en arc en tiers-point divisé en



Fig. 8. - Vue extérieure du chœur gothique et de la chapelle Saint-Pierre.  
© Maud Layeux.

deux lancettes par un meneau surmonté d'un oculus. Chacun des angles est renforcé par un contrefort à un ressaut, amorti en glacis. Les deux contreforts qui épaulent la travée droite du chevet sont reliés entre eux par un massif de maçonnerie jusqu'au niveau du ressaut. Les larmiers des appuis de fenêtres se prolongent sur les murs, contournent les contreforts et régissent ainsi sur tout le pourtour du chevet. La corniche de la toiture repose sur des modillons moulurés d'un cavet entre un filet et un tore.

### *L'intérieur*

Le massif occidental : il se compose d'une tour massive flanquée au nord d'une tourelle d'escalier. De plan carré, la tour est presque aussi large que la nef centrale. Le rez-de-chaussée de la tour (fig. 9) forme un petit « narthex » séparé de la nef par une grille en fer forgé. Il est couvert d'une



*Fig. 9. - Vue intérieure du rez-de-chaussée de la tour.*  
© Maud Layeux.

voûte d'arête constituée de moellons grossièrement équarris. Elle retombe aux quatre angles du narthex sur un pilier engagé, très fruste, surmonté d'une simple imposte. Son mur occidental et ses murs latéraux sont décorés de profondes arcatures aveugles. Ces bandes ont la particularité d'être toutes de largeurs différentes, de même les impostes des piliers sur lesquelles elles retombent sont toutes différentes<sup>112</sup>. Au mur ouest, deux arcatures aveugles encadrent la porte d'entrée. Au mur sud, il y en a trois, au mur nord deux, la troisième est remplacée par la petite porte d'entrée de la tourelle d'escalier. Les arcs en plein cintre de ces arcatures retombent sur de lourds piliers engagés, grossièrement maçonnés, surmontés d'une simple imposte à moulures superposées. Ces piliers, dépourvus de base, reposent sur un banc de pierre continu qui entoure les trois murs du narthex. Au-dessus de ces arcatures aveugles, chaque mur est percé d'une petite fenêtre dont l'arc en plein cintre et les piédroits sont fortement ébrasés,

<sup>112</sup> Ces impostes présentent des types de taille et de matériaux différents. Certaines de ces impostes semblent être des remplois provenant peut-être de l'édifice du IX<sup>e</sup> siècle.



mais dont l'appui est presque horizontal. Les fenêtres du rez-de-chaussée, à cause de cette disposition, ne fournissent qu'un éclairage insuffisant des parties basses. Il faut encore signaler que ces petites fenêtres ne se trouvent pas exactement au milieu des murs. En effet, sur les murs latéraux, au lieu de surmonter l'arcature aveugle du milieu, elles se trouvent entre les deux premières arcatures vers l'ouest. Sur le mur occidental, la fenêtre surmonte la porte d'entrée, mais elle est un peu déviée vers le sud. Le rez-de-chaussée ouvre sur la nef par une grande arcade en plein cintre. Au mur nord, la porte s'ouvre sur l'escalier en colimaçon de la tourelle accolée à la grosse tour. Sa voûte est en berceau rampant. Le berceau suit les spirales de l'escalier à vis et contourne un noyau cylindrique maçonné d'environ 1 m de diamètre. Cet escalier conduit à l'un des deux étages de la tour.

Il s'agissait d'une église bipolaire, avant l'allongement du chœur au XIII<sup>e</sup> siècle, avec un contre-chœur au rez-de-chaussée de la tour. La présence d'un contre-chœur est fréquente dans les églises mosanes, où l'extrémité occidentale ne possédait pas d'entrée et servait de sanctuaire secondaire<sup>113</sup>.

Nous avons déjà souligné que le premier étage servait de chapelle dédiée à saint Michel, comme dans beaucoup d'églises romanes<sup>114</sup>. Sur le mur sud sont percées deux niches géminées, dont il est difficile de préciser l'usage, nous y reviendrons plus tard. Cette chapelle communique avec la nef par une triple arcature prise sous un grand arc de décharge (fig. 4). L'arcature centrale est plus large et plus haute que les deux autres. Cette ouverture triple sur la nef est portée par des colonnes très courtes. Les deux grosses colonnettes de cette tribune comportent des chapiteaux cubiques très semblables à ceux des églises ottoniennes. Il s'agit en effet d'une tribune occidentale de type ottonien, de format réduit, c'est-à-dire qu'elle n'occupe que la largeur égale à la nef centrale, et se place au-dessus d'une avancée de la façade constituée d'un contre-chœur au sol et surmontée d'une tour. En aucun cas, il ne s'agit d'un motif caractéristique mosan. Nous reviendrons également sur ce point intéressant lorsque nous aborderons la restauration<sup>115</sup>. Le deuxième étage, quasiment identique au premier, donne accès au clocher proprement dit.

La nef et ses bas-côtés (fig. 10) : la nef, qui mesure un peu plus de 20 m de long, est divisée en cinq travées par de grandes arcades en plein cintre à arêtes nues. Ces arcades retombent sur des piliers carrés dépourvus de base et couronnés par une simple imposte en tuf<sup>116</sup> formée d'un filet et d'un chanfrein. Il n'y a ni tribunes, ni triforium, ce qui est la disposition la plus fréquente dans les églises mosanes<sup>117</sup>. La nef et ses bas-côtés sont recouverts d'un plafond. Une fenêtre en plein cintre, sans aucune moulure, est percée au-dessus de chaque grande arcade. Ces fenêtres sont formées d'un arc en plein cintre surhaussé, dont les jambages sont fortement ébrasés avec glacis à ressauts, en pierre de taille bien layée et permettent un bon éclairage du vaisseau central. L'extrémité ouest de chaque

<sup>113</sup> LECLERCQ-MARX Jacqueline, 1997, p. 37-39 ; GRODECKI Louis, 1958, p. 207.

<sup>114</sup> RÉJALOT Thierry, 1937, p. 31 ; GÉNICOT Luc Francis, 1970, p. 57.

<sup>115</sup> GRODECKI Louis, 1958, p. 207.

<sup>116</sup> La voûte gothique du chœur est également en tuf calcaire. Il existe une carrière de tuf à Hastière-par-Delà, en aval du barrage d'Hastière et une autre à Blaimont. L'utilisation du tuf dans les constructions anciennes est fréquente ; DUVIGNEAUD Jacques, SAINTENOY-SIMON Jacqueline, 1992, p. 199-204.

<sup>117</sup> DONAU Victor, 1913, p. 220.

Fig. 10. - Vue d'ensemble de l'intérieur de l'église prise depuis la tribune.  
© Maud Layeux.



Fig. 11. - Vue intérieure du bas-côté nord.  
Les fonts baptismaux (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)  
entourés d'une grille se situent à l'emplacement  
de l'ancienne porte.  
© Maud Layeux.

bas-côté est décorée d'une grande arcature en plein cintre dont les supports, dressés sur un banc, ont des impostes chanfreinées (fig. 11). Les fenêtres des bas-côtés ont la même disposition et la même forme que celles de la nef, mais elles sont un peu moins hautes.

Le carré du transept et les croisillons : les bras du transept sont moins élevés que la nef, ce qui a permis d'ouvrir deux petites fenêtres à hauteur de la croisée, par-dessus les toitures des croisillons, détail propre à l'architecture mosane<sup>118</sup>. À nouveau le plafond est en bois. Le carré du transept est limité à l'ouest par un arc en plein cintre retombant sur des pilastres couronnés d'une imposte à filet chanfreiné, à l'est par un arc en plein cintre reposant sur de simples impostes. Cet arc est orné de peintures murales (fig. 12) qui devaient se prolonger sur l'abside en cul-de-four démolie au XIII<sup>e</sup> siècle par Allard de Hierges. Ce trop rare exemple de peinture murale en Belgique s'apparente aux décors rhénans conservés pour les années 1180-1200<sup>119</sup>. Les croisillons sont éclairés, au nord et au sud, par deux fenêtres en plein cintre surmontées d'un oculus. Le transept est surélevé de deux degrés par rapport à la nef.



Fig. 12. - Peintures murales de l'arc de triomphe situé à l'entrée du transept.  
© Maud Layeux.

La crypte<sup>120</sup> (fig. 13) : il s'agit d'une crypte-halle souterraine composée d'une seule chambre carrée terminée par une abside en arc surbaissé qui en occupe toute la largeur. La crypte est divisée en trois nefs, composées à leur tour de trois travées voûtées d'arêtes sur doubleaux. Ces voûtes retombent sur des pilastres latéraux et sur quatre colonnettes médianes de section octogonale. Une banquette en maçonnerie s'étend le long des murs de la crypte, de part et d'autre de l'autel. Deux sarcophages

<sup>118</sup> GÉNICOT Luc Francis, 1972, p.101-102.

<sup>119</sup> LEMEUNIER Albert, « Le décor » dans *Architecture romane en Belgique*, Bruxelles, Racine, 2000, p. 67 (Architecture en Belgique).

<sup>120</sup> Nous verrons, lorsque nous parlerons de la restauration, que seule la base des murs de la crypte est d'origine.

Fig. 13. - Vue de la crypte.  
© Maud Layeux.



mérovingiens en pierre blanche (qualifiée en général de pierre de France), découverts lors des fouilles dans la nef romane de l'église, sont conservés de part et d'autre de l'autel. Des traces de peinture rouge ont subsisté sur cet autel, ainsi que sur les bancs de pierre et de mortier qui font le tour de la crypte. Le fragment de colonnette découvert dans la crypte y est encore exposé. Des graffiti muraux, recouverts d'un badigeon lors de la restauration, ont été récemment mis au jour suite aux inondations survenues dans les années 1996-1997<sup>121</sup>.

L'avant-chœur et ses collatéraux (fig. 14) : la première travée au-delà du transept présente une curieuse disposition : un large mur continu percé d'une fenêtre en arc outrepassé (fig. 3) prenant jour sur les bas-côtés. Ce pan de mur s'élève jusqu'au comble de la haute nef. Les murs continus sont prolongés vers l'est par deux grandes arcades en pierres de taille appareillées. Ces grandes arcades en plein cintre, à arêtes vives, sont reçues par des piliers en pierres de taille appareillées, sans base et dont les impostes à filet chanfreiné ne régissent que sur les deux faces intérieures de l'arc qui reçoivent les retombées. L'étage supérieur de l'avant-chœur est éclairé par quatre fenêtres hautes régulièrement espacées sur chaque face. Elles rappellent les fenêtres de la nef, mais elles sont plus hautes et plus étroites que celles-ci. La première partie de l'avant-chœur, c'est-à-dire celle qui se trouve entre les deux murs continus, est surélevée de quelques marches par rapport au reste de l'église, étant donné qu'elle est située au-dessus de la crypte. L'avant-chœur est couvert du même plafond de bois que le reste de l'église. Les collatéraux communiquent avec les croisillons par deux grandes arcades en plein cintre en pierres de taille appareillées. Ils prolongent exactement les bas-côtés de la nef et présentent à peu près les mêmes dispositions. Ils sont éclairés par quatre fenêtres du même type que celles des bas-côtés. Les collatéraux se terminent au nord par la chapelle Saint-Benoît (en l'honneur du saint patron de l'ordre

<sup>121</sup> Information inédite de M. Jonathan Porignaux, responsable-guide à l'Office du Tourisme d'Hastière.

Fig. 14. - Vue intérieure de l'avant-chœur et de l'abside gothique.  
© Maud Layeux.



bénédictin auquel appartenait l'abbaye) et au sud par la chapelle Saint-Pierre, saint patron de la paroisse (fig. 15). Ces deux petites chapelles à chevet plat sont éclairées chacune sur leur face latérale par une fenêtre du même modèle que celles des collatéraux, mais plus grande et, sur leur face orientale, par une fenêtre en tiers-point divisé en deux lancettes par un meneau. Avec l'abside gothique, le narthex et la crypte, ces deux petites chapelles sont les seules parties de l'édifice à être voûtées. Elles sont couvertes d'une voûte sur croisée d'ogives, dont les nervures s'appuient sur des culs-de-lampe sans décoration. La section des arcs de voûte et le profil des culs-de-lampe sont les mêmes dans les chapelles et dans l'abside gothique.

L'abside gothique (fig. 16) : cette partie fut élevée par l'abbé Allard de Hierges, entre 1260-1264. Le chevet, tout comme les croisillons, est moins haut que la nef. Il est surélevé de deux marches par rapport à l'avant-chœur. Il s'ouvre par un arc en plein cintre en pierres de taille appareillées, dont les sommiers retombent sur des dossierets sans base, à impostes chanfreinées dans l'intrados de l'arc seulement. Le chevet est formé d'une

Fig. 15. - Vue intérieure de la chapelle Saint-Pierre située à l'extrémité est du collatéral sud.  
© Maud Layeux.



abside à trois pans précédée d'une travée droite de plan carré. La voûte d'ogives de la travée droite est portée par deux nervures, dont la clef est décorée d'un simple bourrelet circulaire. La voûte de l'abside est soutenue par quatre branches d'ogives qui partent d'une clef semblable à la précédente. Un arc doubleau, en plein cintre, sépare la voûte de la travée droite de celle de l'abside. Les profils des ogives et du doubleau sont ornés d'un tore mouluré par deux cavets. Les branches d'ogives retombent sur des culots épannelés. Seul le culot qui reçoit la branche nord du doubleau est décoré de longues feuilles plates. Le chevet est décoré par cinq fenêtres en tiers-point divisées par un étroit meneau en tuf blanchâtre en deux lancettes surmontées d'un oculus sans remplage. Une fenêtre correspond à chaque pan de mur de l'abside. La forme des voûtes, le profil des nervures et les fenêtres rattachent cette partie de l'église au style gothique primaire. Le pavement original a été conservé dans la partie de l'abside qui entoure l'autel. Il est formé de plaques de marbre gris bleu polylobées.

Fig. 16. - Vue intérieure de l'abside gothique.  
© Maud Layeux.



Fig. 17. - Photographie de 1871, d'Armand Dandoy, réalisée avant la restauration.  
© Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., dossier Hastière 1.3.

## La restauration : sources et observations

Les sources disponibles pour cette analyse :

Centre d'Archives et de Documentation de la Commission royale des Monuments Sites et Fouilles à Liège, dossier Hastière 1.3	Un important dossier comprenant la correspondance des différents acteurs de la restauration, plusieurs plans réalisés avant et après restauration et quelques photographies anciennes faites avant (fig. 17) et après restauration
Archives de l'État à Namur, dossiers n <sup>os</sup> 25.080-25.081	Plusieurs dossiers comprenant la correspondance des différents acteurs de la restauration et quelques devis
Iconographie ancienne	- gravure de Remacle Leloup publiée dans <i>Les délices du País de Liège</i> de Pierre-Lambert de Saumery en 1740 <sup>122</sup> (fig. 1) - gravures de De Doncker publiées dans les <i>Annales de la Société archéologique de Namur</i> en 1855-1856 <sup>123</sup> (fig. 18)
Archives du Centre européen d'Archéométrie, référence de site 403 <sup>124</sup>	Analyse dendrochronologique partielle de la charpente



Fig. 18. - Gravure de V. Dedoncker, parue dans les A.S.A.N., en 1855-1856, pl. I.

<sup>122</sup> DE SAUMERY Pierre-Lambert, t. 2, 1740, p. 377.

<sup>123</sup> CRÉPIN Henri, 1855-56, p. 136-142.

<sup>124</sup> Cette étude a été réalisée le 12/09/2000 par Jérôme Eeckhout et David Houbrechts, du laboratoire de dendrochronologie de l'Université de Liège, à la demande de Philippe Mignot et Denis Henrotay, attachés à la Division du Patrimoine de la Région wallonne. Quatre carottages ont été réalisés dans des entrails anciens en chêne toujours en place dans la charpente actuelle de la nef romane et de l'avant-chœur. Ceux-ci nous fournissent deux fourchettes pour les dates d'abattage : 1003-1018 (échantillons 403/002, 403/003 et 403/004) et 1744-1764 (échantillon 403/001). Les échantillons datés de 1003-1018 sont à rattacher à l'édifice de l'abbé Rodolphe daté de 1033-1035 et confirment donc la datation du XI<sup>e</sup> siècle de l'édifice. L'un de ces échantillons a été prélevé dans la charpente de la nef romane tandis que les deux autres proviennent de la nef gothique (l'un d'eux provient de l'entrée de l'abside gothique). La charpente romane n'a pas été conservée, mais, comme nous le verrons par la suite, certains éléments comme des entrails ont été réemployés dans la charpente du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui pourrait expliquer la présence de deux entrails du XI<sup>e</sup> siècle dans la partie gothique de l'édifice. L'origine du quatrième échantillon daté du XVIII<sup>e</sup> siècle n'a pu être localisée.



À cela s'ajoute le matériel de comparaison offert par les églises de Celles (plan, crypte, chœur) et de Thynes (crypte).

La restauration débuta en 1878 sous la direction de l'architecte Auguste Van Assche. Celui-ci mena les travaux jusqu'à sa mort en 1907, moment où les travaux furent repris par l'architecte Chrétien Veraart, qui les poursuivit jusqu'en 1914<sup>125</sup>.

Le rapport de la Commission des Monuments et Sites fait le 28 novembre 1877, après une visite de l'édifice, fournit un certain nombre d'informations sur l'état de l'église d'Hastière avant sa restauration<sup>126</sup>. Il permet notamment, après examen de la situation actuelle, de prendre connaissance des parties qui ont été entièrement reconstruites. Avant restauration, seuls le chœur, l'avant-chœur et la partie centrale du transept étaient encore affectés au culte. Le reste de l'église servait de grange et, dans la tour occidentale dont seules les parties inférieures étaient conservées, un atelier de maréchal-ferrant avait été établi. La toiture dans son ensemble était fort délabrée. Les bras du transept et les bas-côtés du chœur, à l'exception d'une partie du bas-côté sud, avaient été démolis<sup>127</sup>.

Dès le départ, il ne fut nullement question de rétablir l'église dans son état primitif, mais bien de rénover les parties affectées au culte (chœur et avant-chœur) en les complétant par les bas-côtés et les bras du transept qui avaient été démolis au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. La partie occidentale de l'église devait simplement être mise à l'abri des intempéries et conservée dans l'état, « à titre de souvenir archéologique ». Le montant de ces travaux devait s'élever à 14.110,36 francs<sup>128</sup>. Plusieurs documents attestent explicitement que Van Assche a basé sa restauration sur la représentation de Remacle Leloup publiée dans *Les délices du Pays de Liège* de Pierre-Lambert de Saumery en 1740<sup>129</sup>.

Le projet conservé le plus ancien, daté de 1879, évoque d'emblée une campagne de restauration opérée en trois étapes<sup>130</sup> :

- la restauration du chœur et la construction des bas-côtés et transepts : 29.382,10 francs<sup>131</sup>;
- la restauration de la nef et ses bas-côtés : 15.926,63 francs<sup>132</sup>;
- la restauration et reconstruction de la tour avec tourelle d'escalier : 24.727,44 francs<sup>133</sup>.

Le montant total de ce devis s'élève à 70.036,17 francs, soit un supplément de 55.925,81 francs par rapport au projet initial. Ce projet montre par ailleurs qu'en 1879, il n'était déjà plus question de limiter la restauration aux parties

---

<sup>125</sup> LANOTTE André, 1997, p. 22.

<sup>126</sup> On conserve également une photo de l'église avant sa restauration au Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F. à Liège, dans le dossier 1.3.

<sup>127</sup> « Résumé des procès-verbaux (...) », 1877, p. 665-666.

<sup>128</sup> *Ibidem*.

<sup>129</sup> Lettre adressée au gouverneur de la province de Namur par l'architecte provincial Boveroulle, lequel décrit le projet dressé par l'architecte Auguste Van Assche.

<sup>130</sup> Lettre du 22 décembre 1879 adressée au gouverneur de la province de Namur par l'architecte provincial Boveroulle, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F.

<sup>131</sup> Le président de la C.R.M. dans une lettre adressée au ministre de la Justice en date du 7 juillet 1889 parle de travaux imprévus qui ont fait monter la dépense pour cette première catégorie de travaux à 32.000 francs alors que certains travaux comme la restauration de la toiture du chœur n'ont pas encore été exécutés à ce moment : A.E.N., dossier 25.080.

<sup>132</sup> Un nouveau devis estimatif pour cette catégorie de travaux s'élève à 17.278,04 francs, lettre du 3 novembre 1885 adressée à la C.R.M.S. par Auguste Van Assche : Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F.

<sup>133</sup> *Ibidem*.

orientales de l'édifice, mais bien de l'étendre à son ensemble. Le changement de programme est en partie dû à l'intervention des paroissiens d'Hastière qui avaient souscrit une somme de près de 15.000 francs sous la réserve d'une réparation complète de l'église<sup>134</sup>.

Deux dessins datés du 16 août 1879 réalisés par Auguste Van Assche fournissent un plan terrier de l'église avant restauration (pl. A), et indiquent les restaurations projetées (pl. I) :

- pl. A (fig. 19) : les parties conservées sont représentées en noir. On peut ainsi voir que les bras du transept ont disparu, ainsi qu'une grande partie du collatéral nord, tandis que le collatéral sud est mieux conservé. Les fenêtres de celui-ci semblent avoir été rebouchées. La tour, à l'ouest, est percée de deux ouvertures menant sur l'extérieur, tandis que l'ouverture menant vers l'intérieur de l'église a été obturée. La partie qui

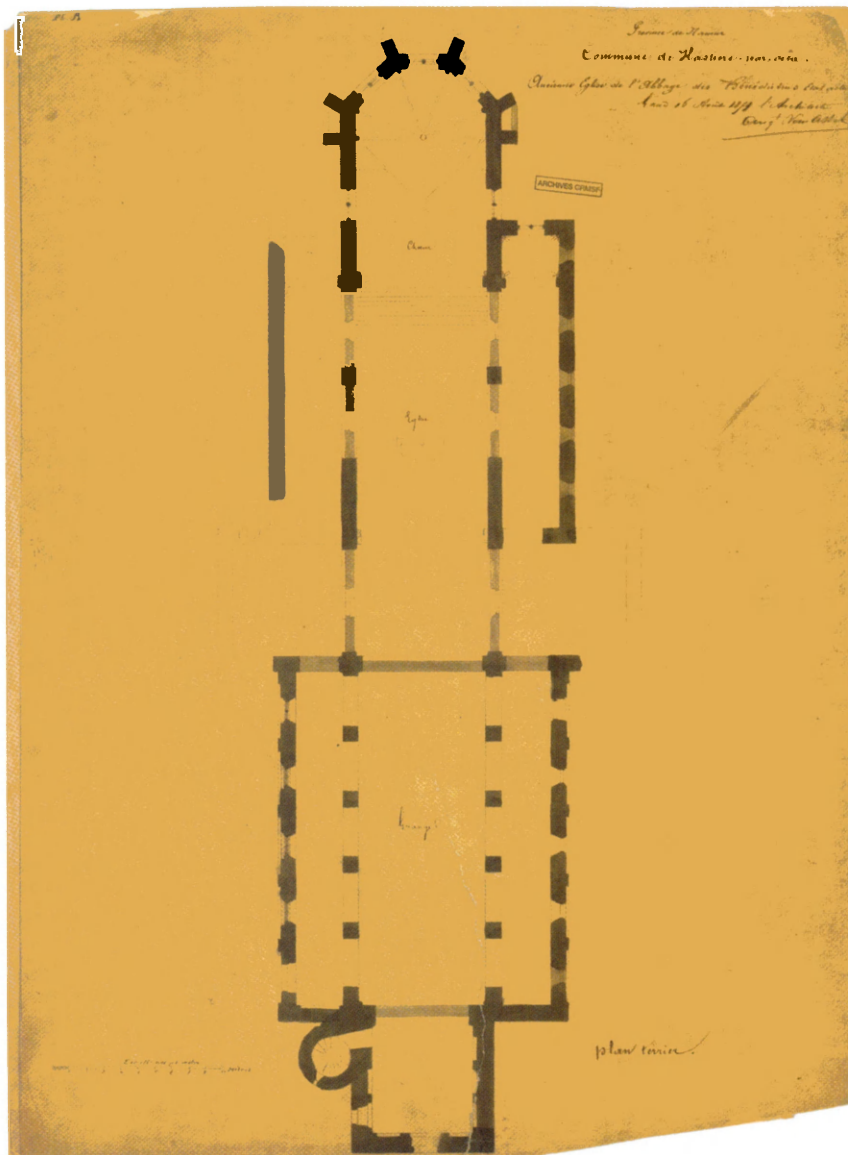


Fig. 19. - Pl. A : plan terrier réalisé par Auguste Van Assche le 16 août 1879.  
© Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., dossier Hastière 1.3.

<sup>134</sup> Lettre du 27 août 1887 adressée au ministre de la Justice par le président de la C.R.M. : Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F.

sert de grange a également été clôturée. Le plan montre que les fenêtres du bas-côté nord sont légèrement plus larges que celles du côté sud. La croisée du transept et les quatre baies ouvertes de part et d'autre de l'avant-chœur ont été en partie refermées.

- pl. I (fig. 20) : les parties à restaurer, voire à reconstruire, sont indiquées en rouge. Les deux entrées de la tour menant vers l'extérieur ont été clôturées, tandis que celle qui mène vers la nef a été rétablie. Les voûtes d'arête de la tour ont été refaites, de même que l'escalier de la tourelle. Toutes les ouvertures qui avaient été bouchées à une date récente ont été reperçées. Les bras du transept, les bas-côtés, les deux petites chapelles de part et d'autre du chœur et le chœur lui-même, doivent être refaits. Les escaliers menant au chœur seront modifiés. Les fenêtres du bas-côté nord ont été rétablies au même format que celles du côté sud.

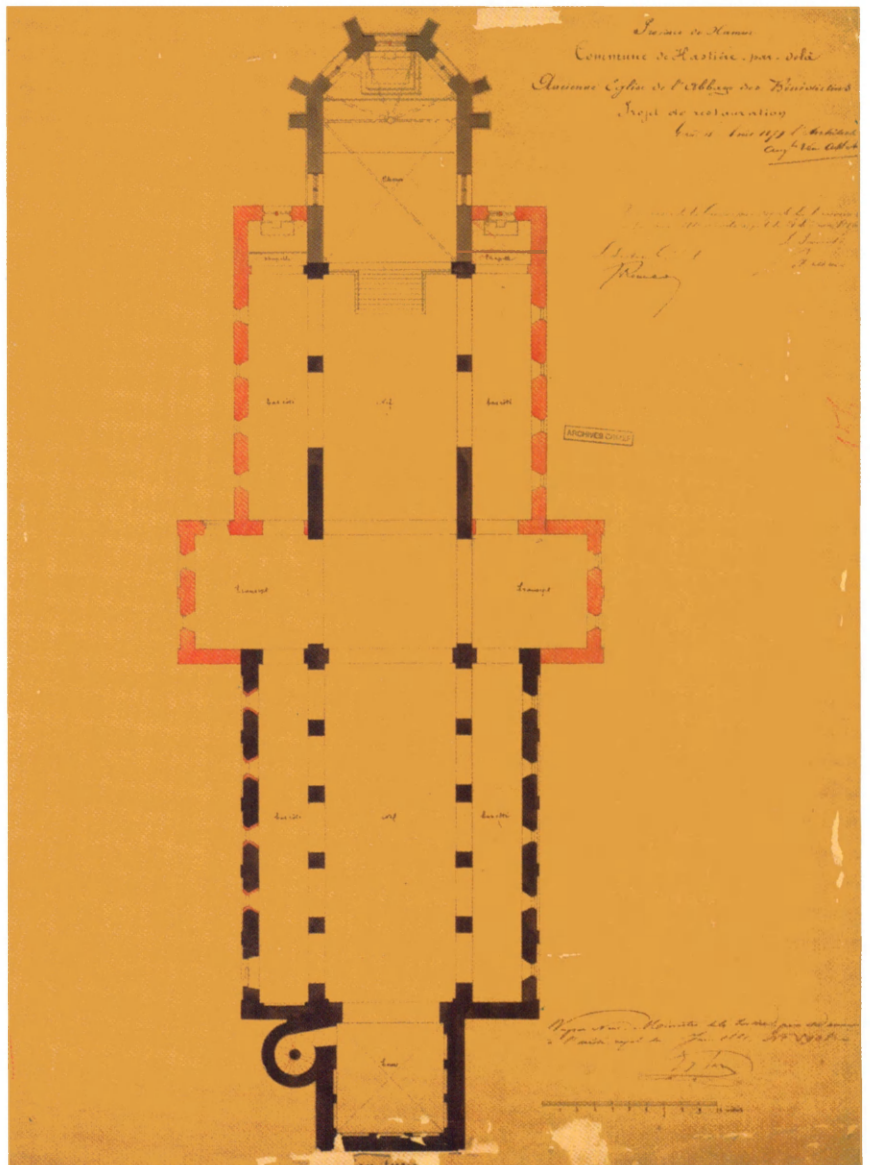


Fig. 20. - Pl. I : projet de restauration (plan terrier) d'Auguste Van Assche daté du 16 août 1879.

© Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., dossier Hastière 1.3.

Voyons maintenant en détail, partie par partie, en quoi a consisté la restauration.

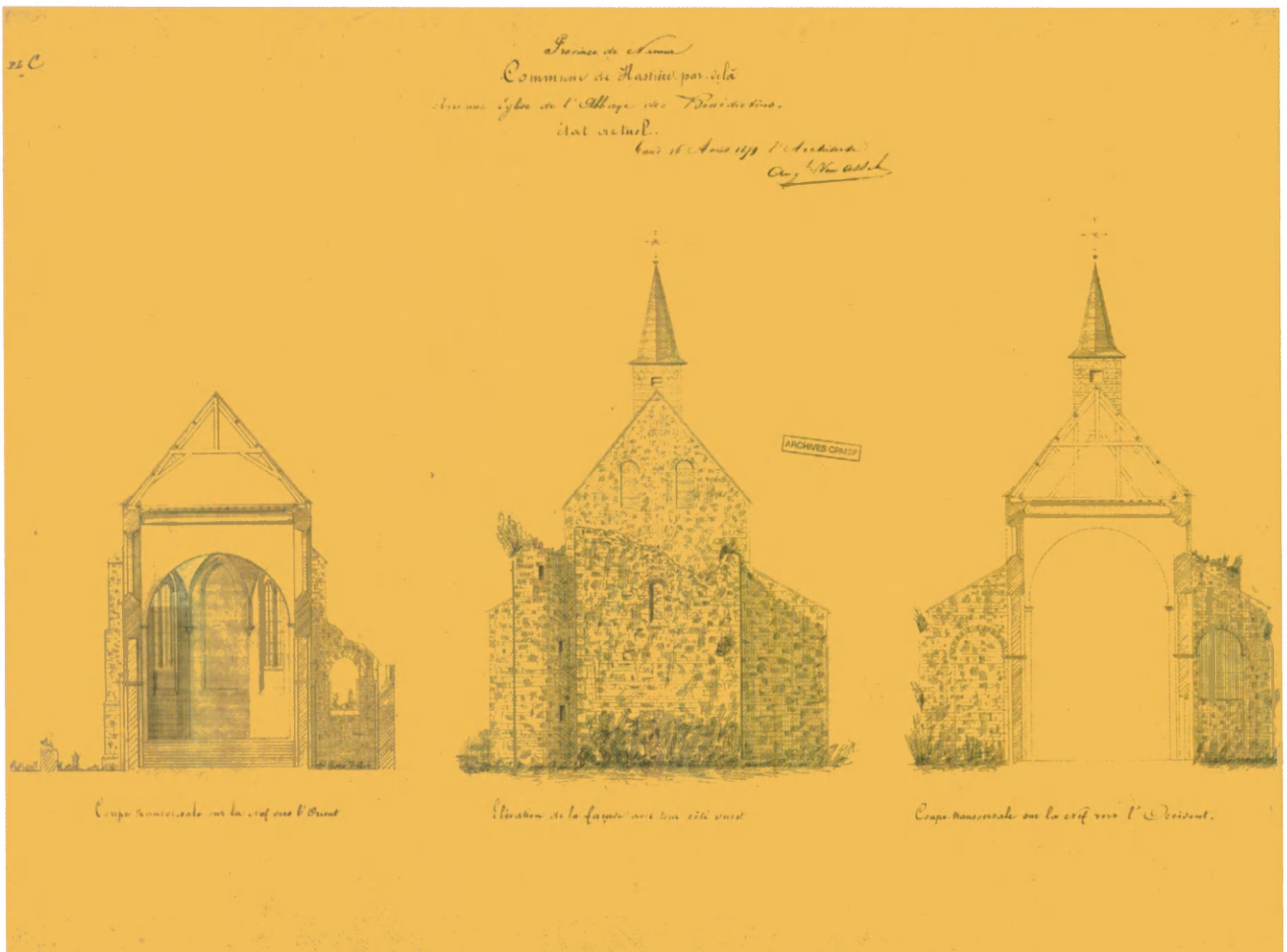


Fig. 21. - Trois vues vers l'ouest réalisées le 16 août 1879 par Auguste Van Assche. © Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., dossier Hastière 1.3.

### Le chœur

Les plans réalisés avant restauration (fig. 21) montrent que la fenêtre centrale avait été entièrement obstruée, de même que les fenêtres latérales avaient été réduites dans la partie inférieure. Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, le niveau du chœur avait été surélevé et présentait sept degrés. À la suite de la restauration, la fenêtre centrale a été reperçée et les autres fenêtres ont été rétablies à leur niveau d'origine, jusqu'au cordon en pierre placé entre le premier et le second niveau des contreforts. Le chœur a, quant à lui, été rétabli à son niveau primitif<sup>135</sup>. Lors de l'abaissement du niveau du chœur, le pavement d'origine a été retrouvé. Son état ayant été jugé trop délabré, il fut dès lors remplacé<sup>136</sup>. De nouvelles marches furent placées pour les quelques degrés menant au chœur, étant donné que les anciennes marches avaient été utilisées pour l'escalier menant à la crypte<sup>137</sup>. Les stalles qui se trouvaient dans l'avant-chœur ont été restaurées et placées dans le chœur. Les encadrements, seuils et meneaux des fenêtres, les encadrements de portes et d'arcades ont été refaits en pierre de taille

<sup>135</sup> Le niveau du chœur avait été surhaussé au XVI<sup>e</sup> siècle ; DENS Charles, 1923, p. 49.

<sup>136</sup> Lors de l'abaissement du niveau du chœur, un enduit polychrome consistant en losanges blancs et bleus a été mis à jour, mais n'a pas été conservé ; DENS Charles, 1923, p. 49.

<sup>137</sup> Lettre du 6 janvier 1886 adressée au directeur et aux membres de la C.R.M. à Bruxelles par Auguste Van Assche : Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F.

bleue<sup>138</sup>. Les corniches et les talus de contreforts ont été restaurés<sup>139</sup>. La toiture a été entièrement remplacée et la charpente a été refaite en bois de sapin rouge de Riga<sup>140</sup> ; seules quelques pièces de l'ancienne charpente ont pu être réutilisées.

### *L'avant-chœur et les collatéraux*

Nous avons vu plus haut qu'il ne restait plus grand-chose des deux collatéraux avant restauration. Les plans réalisés avant la restauration montrent que l'encadrement de la fenêtre est du collatéral sud avait été conservé (fig. 22). Les murs existants du collatéral nord ont toutefois été

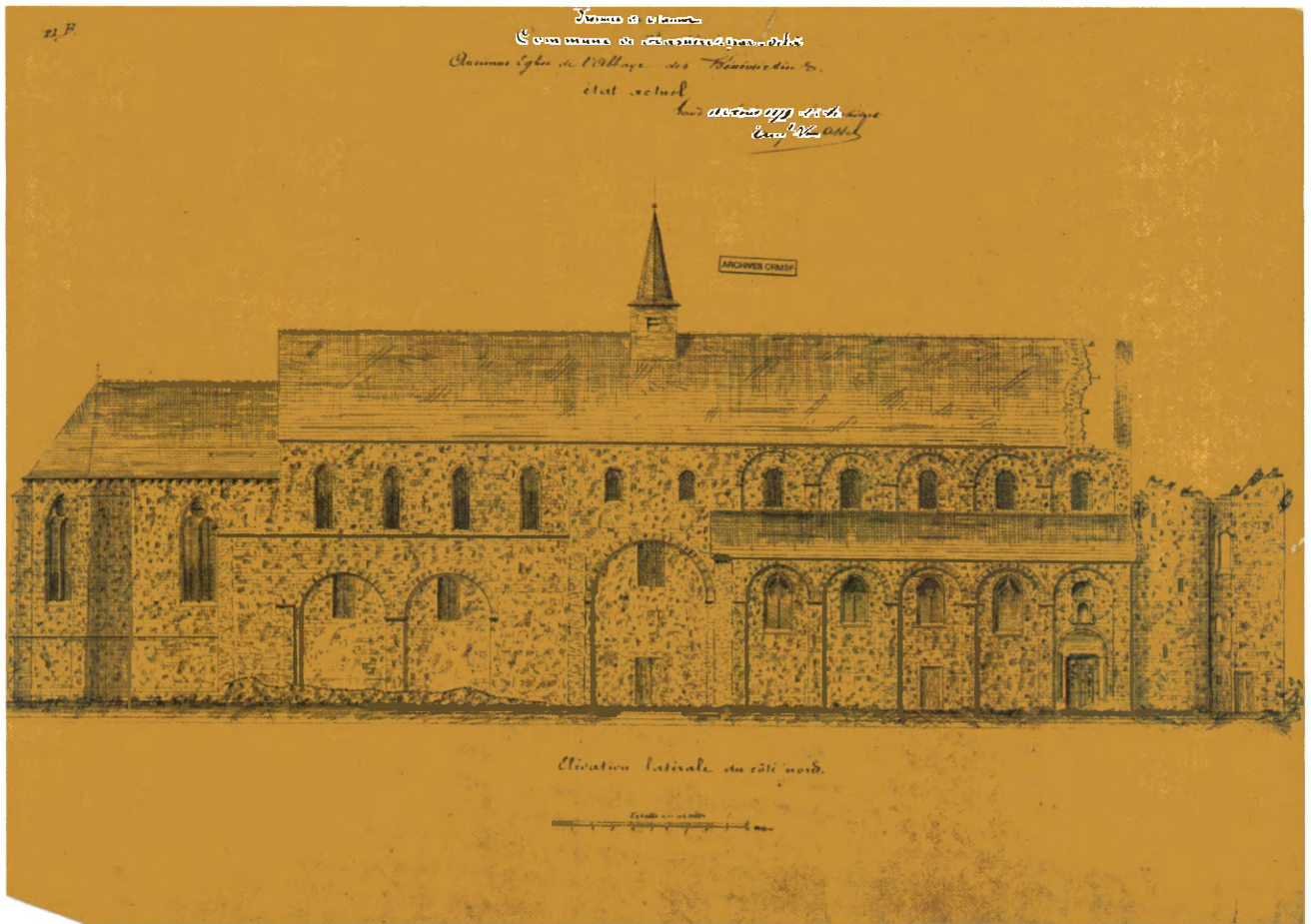


Fig. 22. - Élévation latérale du côté nord réalisée par Auguste Van Assche le 16 août 1879.

© Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., dossier Hastière 1.3.

conservés à une hauteur moyenne de 2 m<sup>141</sup> et ont servi de bases à la reconstruction de l'élévation des deux collatéraux. Les quatre murs édiés entre les arcades de la nef et des transepts afin de clôturer l'édifice, ainsi qu'une partie des anciens murs des collatéraux et transepts ont été démolis.

<sup>138</sup> Lettre du 18 février 1882 adressé au bourgmestre et aux échevins de la commune d'Hastière-par-Delà par Auguste Van Assche : A.E.N., dossier 25.081.

<sup>139</sup> Lettre du 6 janvier 1886 adressée au directeur et aux membres de la C.R.M. à Bruxelles par Auguste Van Assche : Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F.

<sup>140</sup> État des travaux exécutés pour compléter la restauration de la première partie de l'église d'Hastière-par-Delà dressé par Auguste Van Assche envoyé en date du 4 août 1889 par le Conseil de fabrique d'Hastière-par-Delà : A.E.N., dossier 25.081.

<sup>141</sup> État des travaux effectués pour la restauration du chœur et la reconstruction des bas-côtés et transepts : A.E.N., dossier 25.081.

La toiture a été en partie renouvelée en ardoises bleues sur voliges en sapin rouge de Riga, de même qu'une partie de la charpente a été refaite dans le même bois<sup>142</sup>. Le plafond de la nef avec gitage en bois a été démoli et remplacé par un plafond en bois rouge de Riga verni<sup>143</sup>. Un nouveau pavement en carreaux de marbre noir et gris de Dinant et jaune de comblanchien a été placé dans la nef et les collatéraux<sup>144</sup>. Les seuils et encadrements des fenêtres, les plinthes et les corniches ont été renouvelés<sup>145</sup>. À la suite du placement des stalles, les murs latéraux et les piliers supportant les arcades entre l'avant-chœur et les bas-côtés avaient été creusés sur une profondeur de 20 à 30 cm pour gagner de l'espace dans l'église. Cela avait plus ou moins compromis la solidité du monument. L'architecte a donc consolidé ces murs en refaçonant les parties en briques et les piédroits supportant les arcades en pierre de taille. Il a ensuite relié avec soin la nouvelle maçonnerie aux anciens murs au moyen d'agrafes en fer<sup>146</sup>. Les fenêtres en arc outrepassé des murs qui séparent la nef des bas-côtés sont, comme nous l'avons déjà dit, d'anciennes niches du chœur roman que l'architecte a fait percer. Les murs ont été crépis, à l'exception des arcs des deux baies de part et d'autre de la nef menant aux collatéraux, des impostes surmontant les piliers et des encadrements de fenêtres et pilastres dans les collatéraux. Les fenêtres des collatéraux ont été reconstruites en plein cintre, sans doute dans une volonté d'harmonisation avec celles de la partie romane de l'édifice, alors qu'elles étaient vraisemblablement gothiques à l'origine. Cette option a posé des problèmes au niveau de la datation des différentes parties de l'édifice. D'une part, la partie gothique de l'édifice ne présente pas le même motif décoratif d'arcatures aveugles que dans les parties romanes. D'autre part, les fenêtres qui se trouvent au-dessus de ces bas-côtés et dans les chapelles latérales sont de style gothique et présentent une forme différente par rapport à celles de la nef romane. L'architecte a fait reposer la corniche des collatéraux directement sur l'extrados des arcatures, alors qu'au niveau de l'avant-chœur elle repose sur des modillons. Au-delà du fait que l'ensemble ne présente pas l'unité recherchée pourtant par l'architecte, la différence de style ainsi créée est à l'origine d'une confusion induite chez certains auteurs qui y ont vu un style de transition (fig. 23). Les fenêtres des petites chapelles latérales ont été refaites sur le modèle de celles du chœur : en arc en tiers-point divisé en deux lancettes par un meneau. Néanmoins, l'oculus qui devait comme dans le chœur les surmonter a été supprimé (fig. 24 et fig. 7).

### *Le transept*

Avant restauration, il ne restait du transept que l'arc en plein cintre séparant les croisillons du transept du carré du transept. Cet arc avait été rempli afin de clôturer cette partie de l'édifice (fig. 22). Alors que le transept avait

---

<sup>142</sup> *Ibidem.*

<sup>143</sup> *Ibidem.*

<sup>144</sup> *Ibidem.*

<sup>145</sup> Lettre du 6 janvier 1886 adressée au directeur et aux membres de la C.R.M. à Bruxelles par Auguste Van Assche : Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F.

<sup>146</sup> Lettre du 5 août 1881 adressée par Auguste Van Assche au bourgmestre et aux échevins d'Hastière-par-Delà et lettre du 27 octobre 1882 adressée au président et aux membres de la C.R.M. à Bruxelles par l'architecte Auguste Van Assche : Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F.

Fig. 23. - Élévation latérale du côté nord, projet de restauration réalisé par Auguste Van Assche le 16 août 1879.  
© Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., dossier Hastière 1.3.

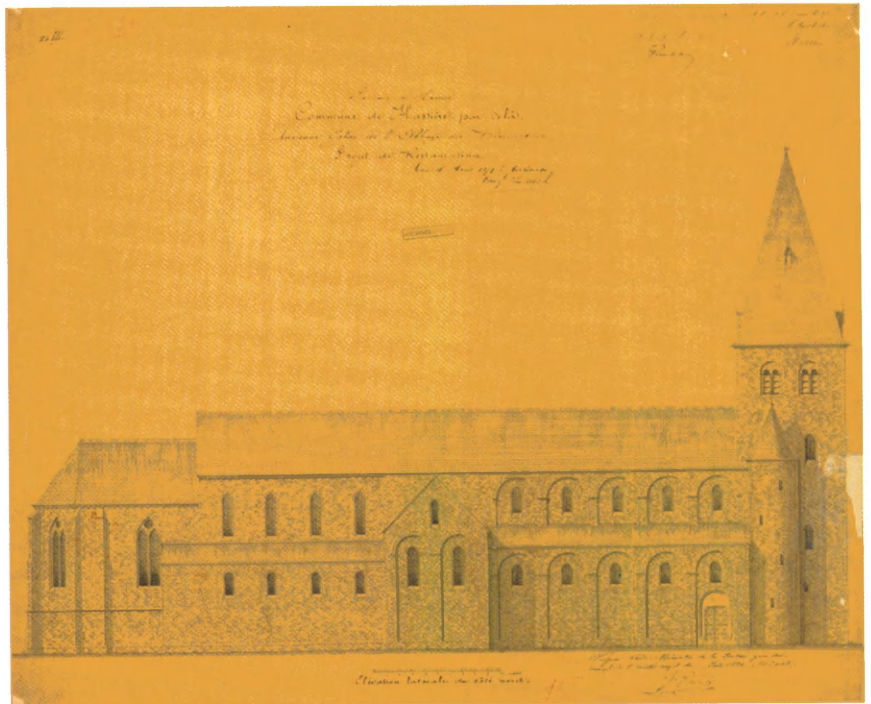
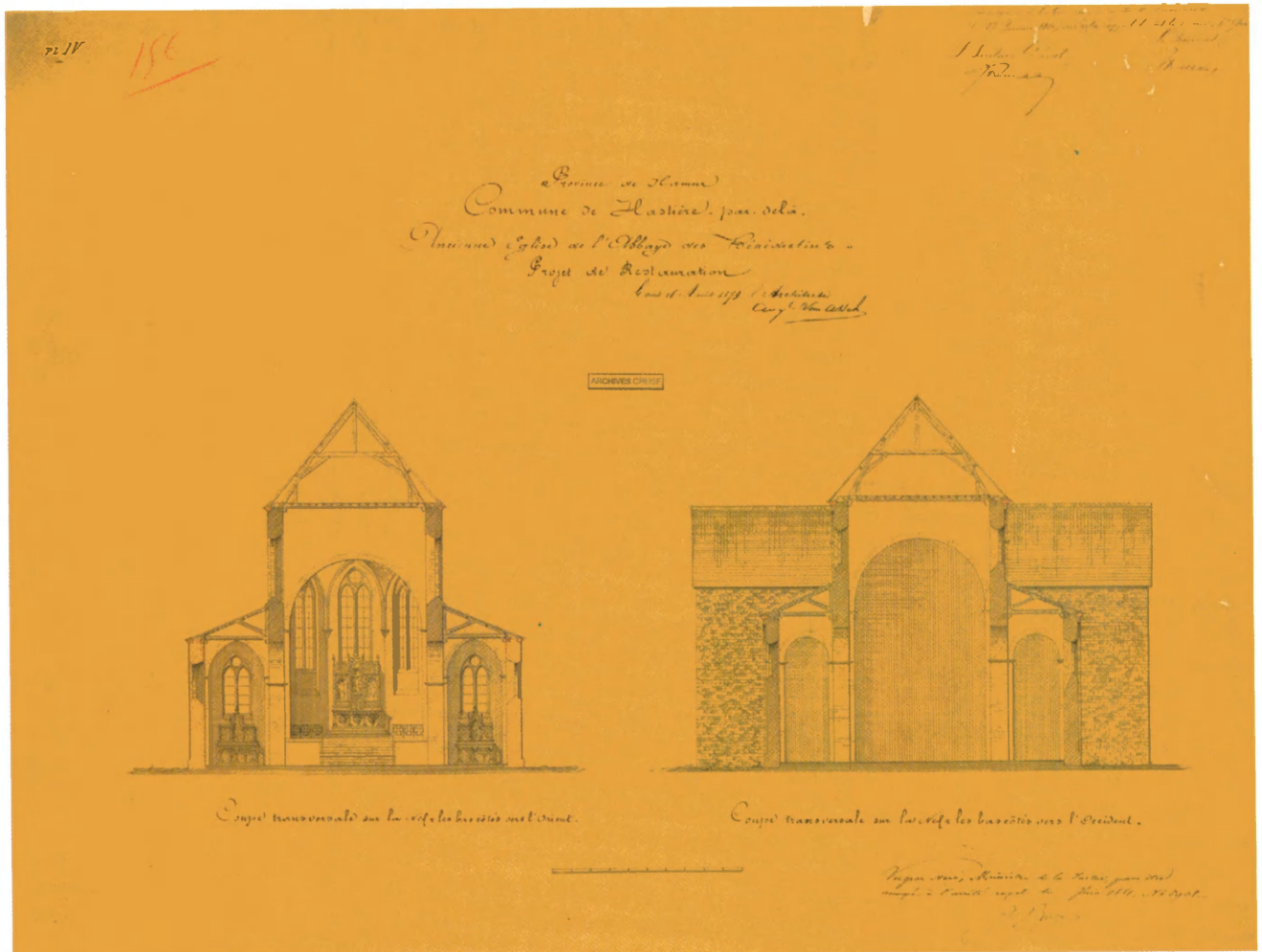


Fig. 24. - Projet de restauration daté du 16 août 1879 représentant deux coupes transversales de la nef et des bas-côtés vers l'ouest par Auguste Van Assche.  
© Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., dossier Hastière 1.3.



été rehaussé lors de l'allongement de l'église au XIII<sup>e</sup> siècle, le transept fut rétabli à son niveau d'origine. Les plans conservés au Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F. montrent que la fenêtre prévue en haut du transept était en plein cintre, avant d'être remplacée par un oculus. Ce choix découle vraisemblablement de la prise en compte de la gravure de 1740 (fig. 1). Le clocheton qui surmonte le toit de la nef au niveau du transept a été conservé, alors que sa présence, à la suite de la reconstruction de la tour, ne se justifiait plus. Ce choix s'explique sans doute pour des raisons d'économie. Les plans montrent en effet qu'il était prévu au départ de l'enlever. Les murs bouchant l'arcade du transept ont été démolis et une porte a été percée dans le mur est du transept nord. Les peintures de l'arc triomphal, découvertes au cours de la restauration, ont été restaurées une première fois en 1914 par le peintre Georges De Geetere, une seconde fois en 1968 par Jeroom Seghers sous la direction de l'Institut royal du Patrimoine artistique<sup>147</sup>. L'arc en lui-même avait été fortement abimé suite au remplacement du plafond et présentait de nombreuses lézardes. Dans un premier temps, cet arc a été consolidé par l'ajout d'un pilastre en pierre de taille. Ces pilastres ont été enlevés lors de la restauration de la crypte. Le pavement a été refait en carreaux de marbre noir et gris de Dinant et jaune de comblanchien<sup>148</sup>. Les murs ont été crépis<sup>149</sup>.

#### *La nef et les bas-côtés*

Les toitures de la nef et du bas-côté nord étaient fortement délabrées, comme le montrent les photos (fig. 17) et les plans de l'architecte faits avant restauration (fig. 22). Deux portes étaient percées dans les première et troisième travées du bas-côté nord. Le bas des fenêtres de la claire-voie du côté nord était obstrué par la toiture du bas-côté. Les toitures ont été refaites, tandis que le niveau du toit du bas-côté nord a été abaissé afin de dégager le bas des fenêtres de la claire-voie. Les murs des bas-côtés ont été en partie remplacés en raison du mauvais état des toitures ayant entraîné leur détérioration<sup>150</sup>. La porte a été déplacée dans la deuxième travée. Son encadrement ayant été réutilisé dans le mur ouest de la tour, il a donc fallu placer un nouvel encadrement en pierre bleue avec porte en chêne garnie de ferronneries<sup>151</sup>. La porte percée dans la troisième travée a été supprimée. Les fenêtres du bas-côté nord ont été refaites à l'identique de celles du côté sud. Il semble établi qu'initialement les fenêtres des bas-côtés et celles de la haute nef étaient identiques. Dans le courant du XV<sup>e</sup> siècle, celles du bas-côté nord ont été modernisées et reconstruites en style gothique. Les gravures de De Doncker montrent qu'en l'état du XV<sup>e</sup> siècle, aucune de ces fenêtres ne présentait les mêmes dimensions<sup>152</sup> (fig. 18). Le pavement prévu en carreaux rouges et bleus

<sup>147</sup> BERGMANS Anna, 1998, p. 315.

<sup>148</sup> État des travaux effectués pour la restauration du chœur et la reconstruction des bas-côtés et transepts : A.E.N., dossier 25.081.

<sup>149</sup> État remis par le chanoine Reusens pour compléter la restauration de la première partie de l'église d'Hastière-par-Delà, en 1886, dressé par l'architecte Auguste Van Assche.

<sup>150</sup> Lettre du 31 juillet 1890 adressée au gouverneur de la Province de Namur par le président du Conseil de fabrique de l'église d'Hastière-par-Delà : A.E.N., dossier 25.080.

<sup>151</sup> Lettre du 11 septembre 1889 adressée par l'architecte Auguste Van Assche au président et aux membres de la C.R.M. de Bruxelles et lettre du 2 décembre 1891 par l'architecte Auguste Van Assche au président et aux membres de la C.R.M. de Bruxelles : Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F.

<sup>152</sup> CRÉPIN Henri, 1855-56, p. 139 et pl. I.



de Boom a été remplacé par un pavé en carreaux de céramique<sup>153</sup> pour une question de solidité et de facilité d'entretien<sup>154</sup>. Les peintures murales de la haute nef, représentant une frise d'entrelacs semblable à celle qui se trouve toujours sous l'arc triomphal, n'ont pas été conservées<sup>155</sup>.

### *Les tours*

La tour et la tourelle d'escalier ont été presque entièrement reconstruites. Les deux baies permettant d'accéder aux combles avaient été rebouchées. Auguste Van Assche se serait basé pour la restitution des fenêtres géminées sur les tours romanes de la collégiale Saint-Nicolas de Ciney, de l'église Saint-Denis de Bovesse (La Bruyère) et de l'église paroissiale Notre-Dame de Bossière (Gembloux)<sup>156</sup>. La tour compte aujourd'hui quatre niveaux. Les trois arcatures de la tribune située au premier étage de la tour sont une création de l'architecte<sup>157</sup>. À l'origine, il y avait une baie unique, comme l'indique l'exemple de Celles. L'arc en plein cintre de cette baie est d'ailleurs toujours visible au-dessus des arcatures. Cette triple arcature semble avoir été créée dans un but à la fois de consolidation et d'ornementation<sup>158</sup>. Luc Francis Génicot compare cette tribune à trois

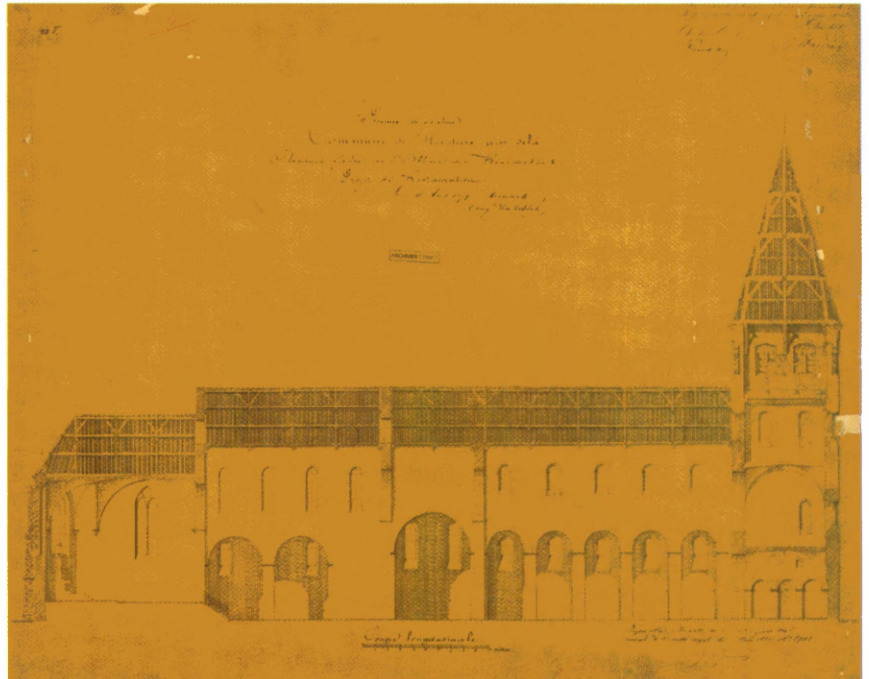


Fig. 25. - Projet de restauration représentant une coupe longitudinale, réalisé par Auguste Van Assche le 16 août 1879. © Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., dossier Hastière 1.3. La charpente, à la jonction du transept et de l'avant-chœur, présente encore la trace de l'emplacement du chœur roman détruit au XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>153</sup> Les carreaux de Boom étaient estimés à 3 francs le m<sup>2</sup> et les carreaux de céramique à 7 francs le m<sup>2</sup>, soit un supplément de 4 francs par m<sup>2</sup> pour une surface à couvrir de 345 m<sup>2</sup> (300 m<sup>2</sup> pour la surface de la nef et des bas-côtés et 45 m<sup>2</sup> pour la surface de la tour), ce qui a entraîné un supplément de 1.380 francs ; Lettre du 22 août 1890 adressée au président et aux membres du Conseil de fabrique de l'église d'Hastière-par-Delà par Auguste Van Assche.

<sup>154</sup> Lettre du 17 août 1890 adressée par le Conseil de fabrique de l'église d'Hastière-par-Delà au gouverneur de la province de Namur : A.E.N., dossier 25.080.

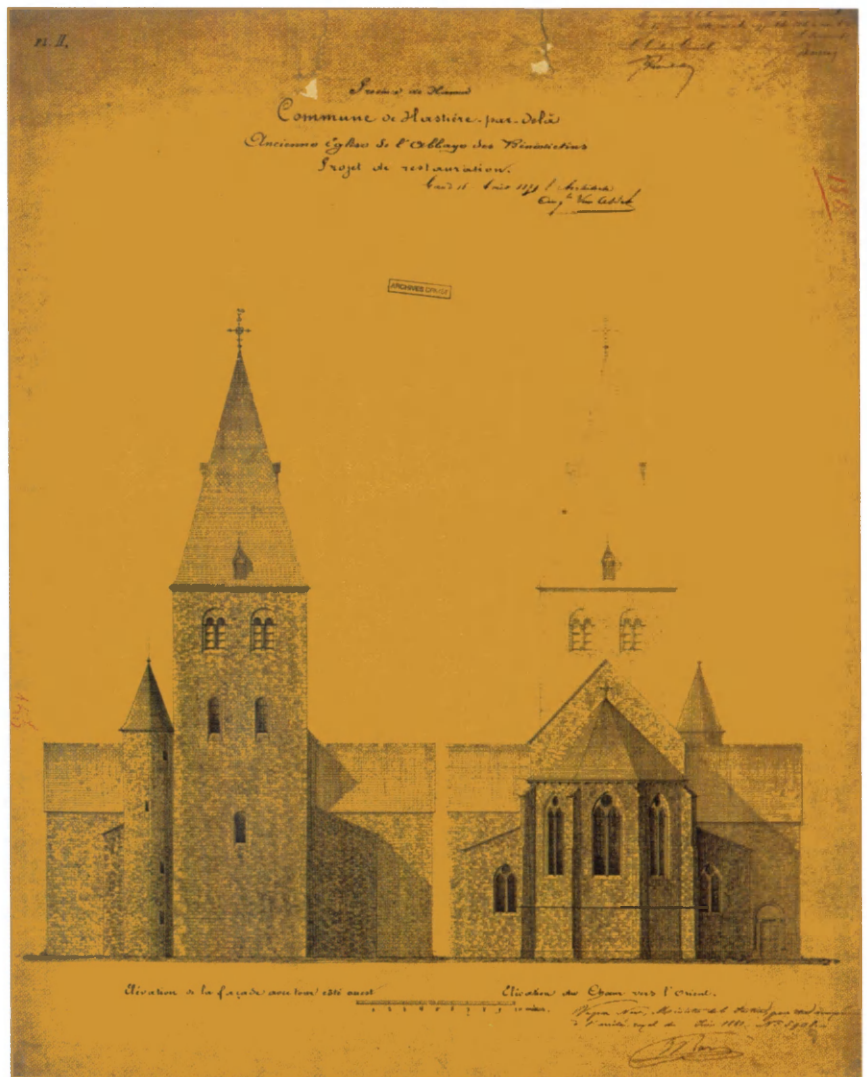
<sup>155</sup> DENS Charles, 1923, p. 183 ; BERGMANS Anna, 1998, p. 315.

<sup>156</sup> Devis daté du 12 janvier 1880 conservé aux Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F.

<sup>157</sup> JAVAUX Jean-Louis, BUCHET Jean, 1999, p. 76-77.

<sup>158</sup> Lettre du 20 octobre 1890 adressée par le président du Conseil de fabrique de l'église d'Hastière au président et aux membres de la C.R.M. : Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F.

Fig. 26. - Projet de restauration réalisé par Auguste Van Asche le 16 août 1879 représentant deux vues en élévation de l'église vers l'est et vers l'ouest.  
 © Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., dossier Hastière 1.3.



arcatures (et celle de Saint-Gilles à Liège, XII<sup>e</sup> siècle) avec celle de l'église Notre-Dame à Hérent (près de Louvain), datée également du XII<sup>e</sup> siècle, laquelle s'inspirerait des modèles d'Hastière et de Liège<sup>159</sup>. Auguste Van Assche ayant restauré l'église Saint-Gilles à Liège à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avant l'église d'Hastière, il s'est probablement inspiré de l'exemple liégeois pour la restauration de celle d'Hastière. Les deux niches du mur sud de ce même étage ne s'y trouvaient pas avant la restauration et ne figurent également pas sur les projets de restauration (fig. 25). La porte d'entrée de la tour devait être supprimée d'après les plans de l'architecte (fig. 26). Elle fut finalement préservée.

### La crypte

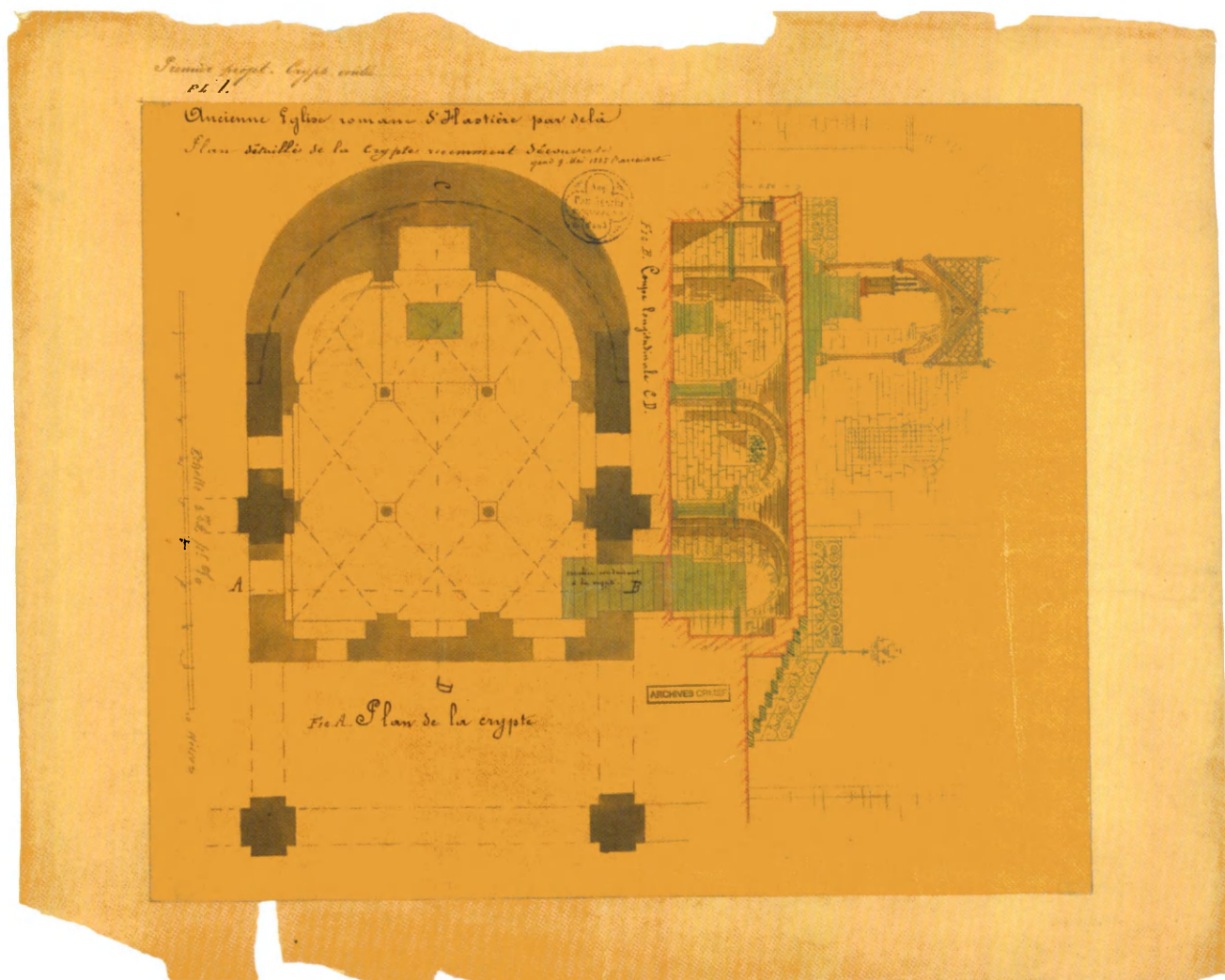
La crypte a connu différentes modifications avant de prendre l'apparence qui est celle qu'on lui connaît aujourd'hui. Van Assche avait réalisé deux projets de restauration : dans le premier projet, la crypte était reconstituée

<sup>159</sup> *Ibidem*, p. 276.

dans son élévation (devis estimatif : 8.663,25 francs, fig. 27). Le second projet prévoyait de la laisser à ciel ouvert (devis estimatif : 4.874,76 francs<sup>160</sup>, fig. 28). Dans un premier temps, c'est la seconde option qui fut choisie, sans doute en raison de son moindre coût<sup>161</sup>, mais également afin « d'éviter d'entrer dans la création partielle d'une œuvre nouvelle »<sup>162</sup>. Dans cette première phase de restauration, la crypte a donc été laissée ouverte et entourée d'une bordure en pierre de taille. Deux escaliers latéraux permettaient d'y accéder. Les murs existants ont été exhausés de 40 cm jusqu'au pavement de l'église. L'autel a été en partie reconstruit et, de part et d'autre de celui-ci, deux sarcophages découverts lors des fouilles de la nef ont été déposés.

Fig. 27. - Premier projet de restauration de la crypte (Pl. I) voûtée réalisé par Auguste Van Assche le 9 mai 1885.

© Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., dossier Hastière 1.3.



<sup>160</sup> Lettre du 3 novembre 1885 adressée à la C.R.M.S. par Auguste Van Assche : Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F.

<sup>161</sup> Le fait de voûter la crypte aurait présenté presque le double du prix ; cf. supra : la lettre du 6 janvier 1886.

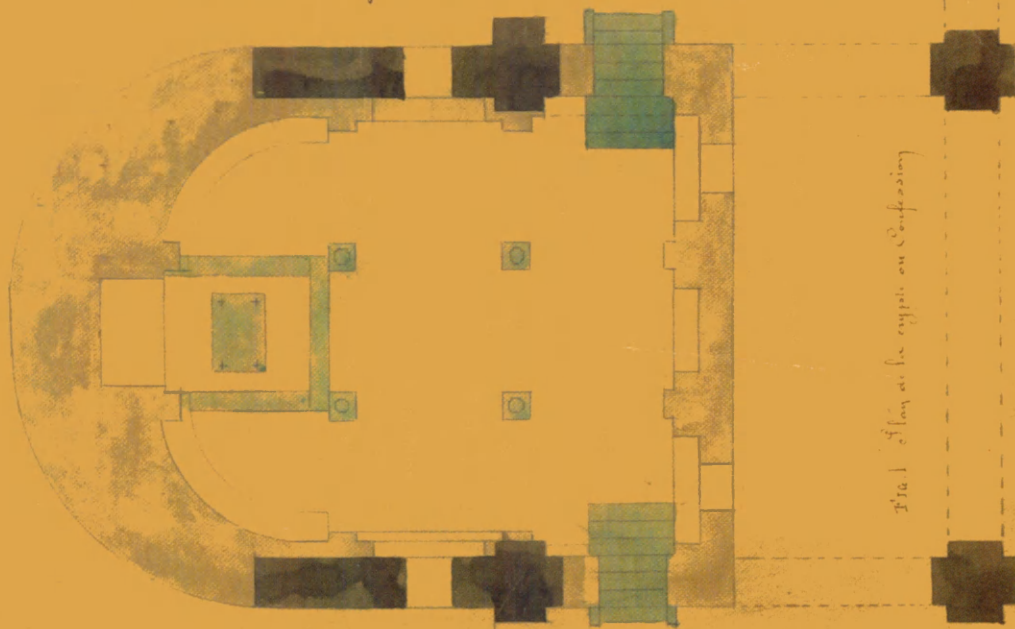
<sup>162</sup> Lettre du 2 septembre 1890 du Comité provincial des Monuments : A.E.N, 25.080.

Second projet de crypte ouverte  
 pl. I. en coupes longitudinales.  
 Ancienne Eglise romane d'Hastière par delà  
 Plan de suite de la crypte récemment découverte



Fig. II. Coupe longitudinale.

ARCHIVES CRMSE



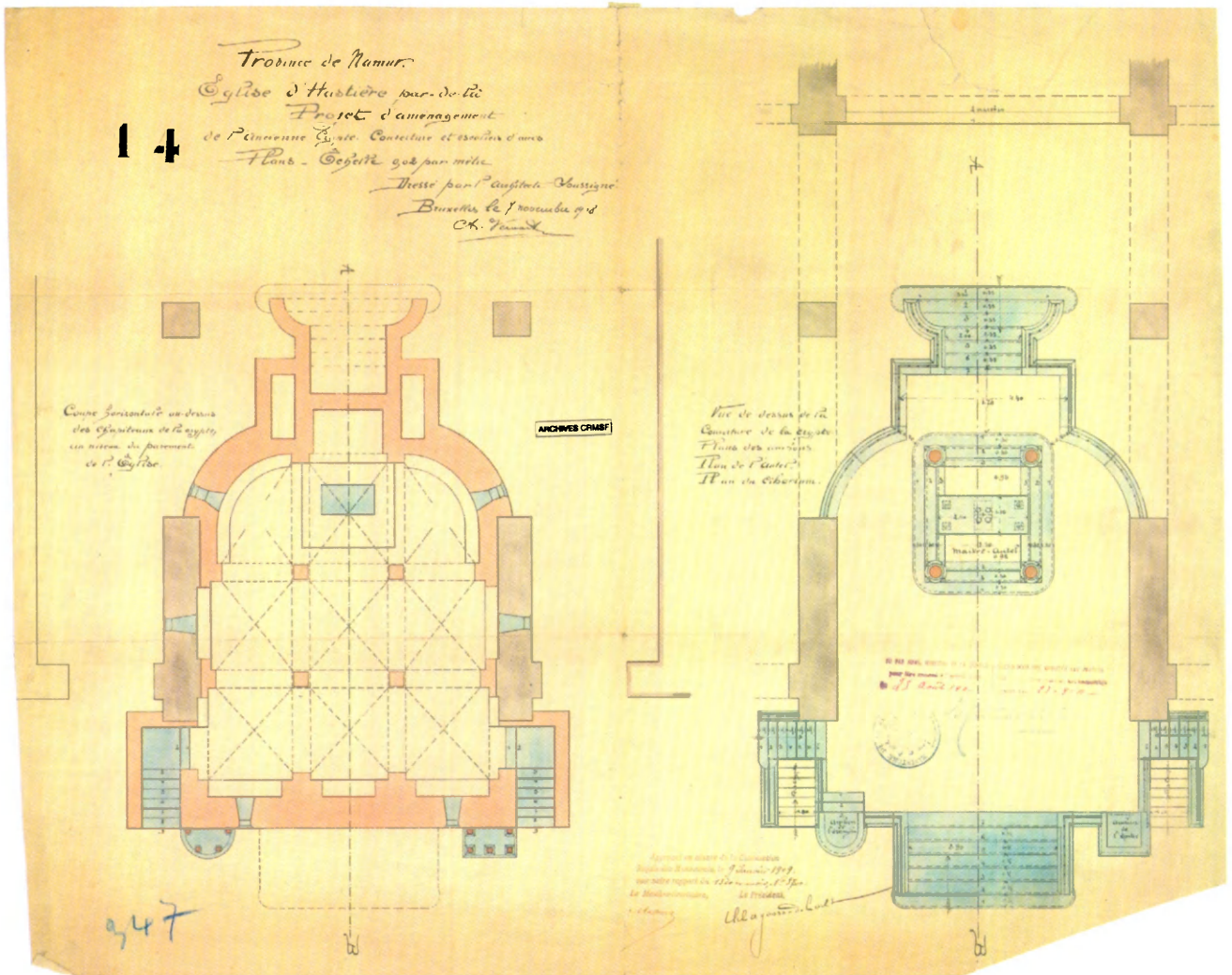
Plan de suite de la crypte en coupes longitudinales

Fig. 28. - Second projet de restauration de la crypte (Pl. I) ouverte réalisé par Auguste Van Assche le 9 mai 1885.  
 © Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., dossier Hastière 1.3.

Cette option posait toutefois des problèmes pour les fidèles dont l'espace de pratique du culte était coupé en deux par la crypte ouverte<sup>163</sup>. Gérard Van Caloen la compare même à une « fosse aux ours ».

La crypte a finalement été restaurée et rétablie par Chrétien Veraart vers 1909-1910<sup>164</sup> (fig. 29 et fig. 30). Celui-ci a voûté la crypte en s'inspirant du cas de l'église Saint-Hadelin de Celles, notamment concernant la hauteur (le niveau maximal au niveau de l'intrados ne dépasse pas 2,50 m)<sup>165</sup>. À la suite du rétablissement de la voûte, la hauteur des pilastres accolés aux murs extrêmes, qui avaient été surélevés lors de la première restauration de la crypte, a été diminuée. Les deux escaliers forment désormais un angle droit. Les quatre colonnettes octogonales qui soutiennent la voûte ont été refaites sur le modèle primitif avec une section plus large. Soulignons que le modèle des chapiteaux est une création du restaurateur<sup>166</sup>. Quatre escaliers permettent d'accéder à l'autel surmontant la crypte, deux dans l'axe est-ouest, et les autres dans le même axe que ceux de la crypte ancienne version.

Fig. 29. - Projet d'aménagement de la crypte réalisé par Chrétien Veraart le 7 novembre 1908, coupe horizontale et vue du dessus de la couverture de la crypte. © Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., dossier Hastière 1.3.



<sup>163</sup> « Résumé des procès-verbaux (...) », 1877, p. 303.

<sup>164</sup> VAN CALOEN Gérard, 1886, note 1, p. 20.

<sup>165</sup> « Résumé des procès-verbaux (...) », 1908, p. 26-27.

<sup>166</sup> JAVAUX Jean-Louis, 1996, p. 670.

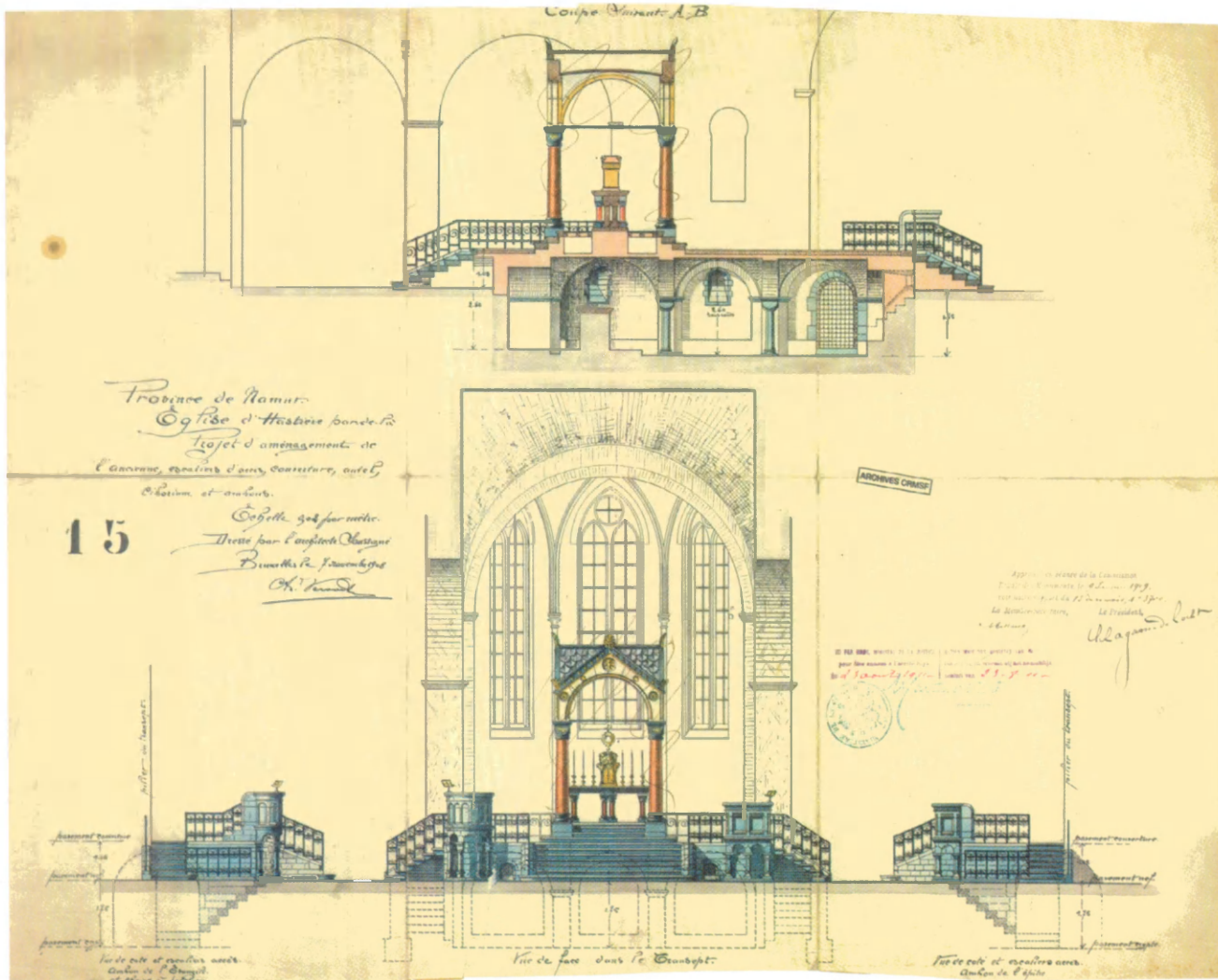


Fig. 30. - Projet d'aménagement de la crypte réalisé par Chrétien Veraart le 7 novembre 1908.

© Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., dossier Hastière 1.3. L'ambon prévu dans ce projet n'a finalement pas été réalisé.

On peut dès lors dire que la crypte d'origine ne subsiste que dans les murs conservés sous le niveau du sol de l'église et dans une partie de l'autel.

### Bilan critique

Il est difficile de se faire une idée précise du montant exact de la restauration. Les sommes promises n'ont pas toujours été versées, du fait notamment de changements de programme. Certains des fonds étaient en effet prévus pour la sauvegarde de l'édifice et sa réaffectation au culte et non pour son embellissement. Il y eut des dépenses supplémentaires, certains travaux prévus n'ont pas été exécutés, voire modifiés ou reportés sur un autre devis, les travaux ont été interrompus à plusieurs reprises (suite à des désaccords quant aux choix de l'architecte, à des manques de subsides...). Il faut ajouter à cela que la fouille et la restauration de la crypte ne faisaient pas non plus partie du projet de restauration. Dans un premier temps, cette crypte a été restaurée et laissée ouverte avec une grille d'enclos et cela dans un souci d'économie. Cette option a vite montré ses limites, notamment d'un point de vue pratique, ce qui a conduit à la restauration de son élévation et donc à une dépense supplémentaire. Certains imprévus

financiers sont dus à des choix esthétiques de l'architecte, comme c'est le cas pour le crépissage des murs. Ainsi, il était question au départ de crépir tous les murs, par la suite il a été décidé de rejointoyer et de laisser visible l'ancien appareil des piliers et des arcades, ainsi que du chœur et du porche. L'architecte a jugé finalement cette seconde option plus « conforme à l'art »<sup>167</sup>. L'état de conservation de l'église était assez mauvais et il semble avoir été assez mal évalué. L'architecte mentionne plusieurs fois dans les travaux non prévus, des éléments de l'édifice à abattre, refaire ou consolider du fait de leur mauvais état de conservation, dû en partie aux infiltrations d'eau à la suite du délabrement de la toiture et aux différents usages auxquels l'église a servi avant d'être restaurée et rendue au culte (forge, grange).

Mais il y a surtout la méthodologie de l'architecte à mettre en évidence. Celui-ci souhaitait revenir à un style d'origine et unitaire. On retrouve cette démarche dans d'autres de ses restaurations. À l'église Saint-Jacques à Gand, par exemple, il a tenté de rétablir les formes médiévales en s'inspirant du plan de Gand de 1534 et en gommant tous les éléments postérieurs, notamment les ajouts de la période baroque<sup>168</sup>. Pour Hastière, certaines reconstructions montrent qu'il était informé incomplètement sur l'état primitif de l'église (les trois arcatures de la tribune ; les fenêtres des collatéraux...) et qu'il n'a pas toujours tenu compte des sources iconographiques et matérielles. Van Assche s'est théoriquement inspiré de la gravure de 1740. On peut voir néanmoins qu'il s'est livré à une inspiration assez libre. On notera par ailleurs avec intérêt pour notre propos que A. Courtens mentionne un conflit opposant A. Van Assche et la C.R.M.S. à propos de la restauration de l'église de Saint-Trond (1873-1885). La Commission lui reproche d'avoir reconstruit de toutes pièces certaines parties du monument sans aucun respect pour l'archéologie et l'art roman. On sait en effet que des doutes subsistent quant au bien-fondé de la restitution de la galerie que Van Assche aurait prétendument découverte au cours des travaux<sup>169</sup>.

Pour conclure, soulignons encore une fois que peu de parties de l'église d'Hastière ont échappé à la restauration. Certains éléments ont été presque totalement reconstruits (la tour et la tourelle d'escalier, les bras du transept, les collatéraux, la toiture, la crypte, l'ensemble des pavements), d'autres parties ont été fortement retouchées (les bas-côtés, la nef romane, l'avant-chœur et le chœur). L'église d'Hastière, telle que nous la percevons aujourd'hui, est donc en grande partie une création des environs de 1900...

---

<sup>167</sup> L'enduit étant prévu à 0,75 francs le m<sup>2</sup> et le nettoyage des pierres évalué à 2,25 francs, ce qui a été un supplément de 1,50 francs par m<sup>2</sup> pour une surface à couvrir de 357 m<sup>2</sup> le supplément s'élève à 535,50 francs ; lettre du 21 mars 1890 adressée au président et aux membres de la C.R.M. à Bruxelles par le président du conseil de fabrique d'Hastière-par-Delà, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F. et lettre du 18 septembre 1890 adressée par l'architecte provincial Boveroulle au gouverneur de la province de Namur : A.E.N., dossier 25.080.

<sup>168</sup> VERHAEGEN Pierre, 1938, p. 24.

<sup>169</sup> COURTENS André, 1969, p. 39. En effet, les archives n'assurent pas de façon certaine qu'il ait basé complètement sa reconstruction sur les vestiges archéologiques de cette galerie (bien qu'on retrouve des galeries de ce type à Xhignesse, Saint-Nicolas-en-Plain et Avenne).

# Bibliographie

## Sources

- Analyse dendrochronologique partielle de l'église Saint-Pierre d'Hastière, archives du Centre européen d'Archéométrie (Université de Liège), référence de site 403.
- DE SAUMERY Pierre-Lambert, *Les délices du Pays de Liège*, 5 vol., 1738-1744. Dossier « Hastière » (1.3), Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F. Dossier des fouilles de l'église d'Hastière, Musée archéologique de Namur. Fonds Bonaert, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F. Fonds Van Caloen, Abbaye de Saint-André-lez-Bruges.
- « Historia walciodorensis » dans *M.G.H., Scriptores*, XIV, Waitz G. (éd.), Hanovre 1883, p. 503-542.
- LAUER Philippe, *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France (893-923)*, t. 1, Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1940-1949 (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France).
- « Résumé des procès-verbaux de la commission royale des monuments » (église d'Hastière-par-Delà) dans *B.C.R.A.A.*, t. 3, 1864, p. 10-13.
- « Résumé des procès-verbaux de la commission royale des monuments » (église d'Hastière-par-Delà) dans *B.C.R.A.A.*, t. 16, 1877, p. 661-670.
- « Résumé des procès-verbaux de la commission royale des monuments » (église d'Hastière-par-Delà) dans *B.C.R.A.A.*, t. 26, 1887, p. 302-304.
- « Résumé des procès-verbaux de la commission royale des monuments » (église d'Hastière-par-Delà) dans *B.C.R.A.A.*, t. 41, 1902, p. 351-352.
- « Résumé des procès-verbaux de la commission royale des monuments » (église d'Hastière-par-Delà) dans *B.C.R.A.A.*, t. 47, 1908, p. 26-28.

## Travaux

- BARRAL I ALTET Xavier, *Belgique romane et Grand-Duché du Luxembourg*, Abbaye La-Pierre-qui-Vire, Zodiaque, 1989 (La nuit des temps, 71).
- BERGMANS Anna, *Middeleeuws muurschilderingen in de 19de eeuw*, Louvain, 1998.
- BÉTHUNE Joseph, « Hastière » dans *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, t. 6, 1887, p. 105-115.
- BONENFANT Paul, « Aux origines de Malines » dans *Dancwerc. Opstellen aangeboden aan Prof. Dr. Th. Enklaar*, Groningen, 1959, p. 96-108.
- BRIGODE Simon, *Les églises romanes de Belgique*, Bruxelles, 1943.
- CARTON DE WIART Xavier, *Histoire des 2 Hastière et de Waulsort*, Namur, 1927.
- COURTENS André, *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. 1 : *Belgique romane. Architecture, art monumental*, Bruxelles-Liège, 1969.
- CRÉPIN Henri, « Notes d'un touriste. XVI : Hastière » dans *A.S.A.N.*, t. 4, 1855-56, p. 136-142.
- DELÉHOUZÉE Laurent et al., *Architecture romane en Belgique*, Bruxelles, éd. Racine, 2000 (Architecture en Belgique).
- DE MARNE Jean-Baptiste, *Histoire du comté de Namur*, Liège-Bruxelles, 1754 (reproduction anastatique, Bruxelles, Culture et Civilisation, 1975).
- DE MOREAU Édouard, *Histoire de l'église en Belgique*, t. complémentaire 1 : *Circonscriptions ecclésiastiques. Chapitre, abbayes, couvents en Belgique avant 1559*, Bruxelles, éditions universelles, 1948 (Museum Lessianum, section historique, n° 11).



- DENS Charles, « L'ancienne abbatale d'Hastière » dans *Annales de la société royale d'archéologie de Bruxelles*, t. 31, 1923, p. 42-52.
- DESPY Georges, « Le scriptorium de l'abbaye de Waulsort au XI<sup>e</sup> siècle. La provenance du psautier-hymnaire Munich, Bayer. Staatsbibl. Clm. 13067 » dans *Le Moyen Âge*, t. 59, 1953, p. 87-111.
- DESPY Georges, *Les chartes de l'abbaye de Waulsort. Étude diplomatique et édition critique*, t. 1 : 946-1199, Bruxelles, C.R.H., 1957.
- DIERKENS Alain, « Aux origines des abbayes de Waulsort et d'Hastière : domaines anciens et paroisses primitives » dans *Notes Waulsortoises*, t. 3, 1984, p. 7-31.
- DIERKENS Alain, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VI<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles). Contribution à l'histoire religieuse des campagnes du Haut Moyen Âge*, Sigmaringen, 1985 (Beihefte der Francia, 14).
- DIERKENS Alain, « L'auteur de la *vita sancti Beregisi abbatis* (BHL1180) : Frédéric, prévôt de Gorze puis abbé de Saint-Hubert († 942) » dans *Scribere sanctorum gesta : Recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Philippart*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 417-440 (Hagiologia, 3).
- DONAU Victor, « L'église abbatale d'Hastière » dans *Bulletin monumental*, t. 77, 1913, p. 203-230.
- DUVIGNEAUD Jacques, SAINTENOY-SIMON Jacqueline, « Deux tufs calcaires sur Famennien à Hastière et à Blaimont (province de Namur) » dans *Les naturalistes belges*, t. 73, 1992, p. 199-204.
- FINOULST Laure-Anne, « Les sarcophages de l'église abbatale d'Hastière-par-Delà » dans *A.S.A.N.*, à paraître.
- GALLIOT Charles, *Histoire générale, ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur*, Liège-Bruxelles, 6 vol., 1790.
- GÉNICOT Luc Francis., *Les églises romanes du pays mosan. Témoignage sur un passé*, cat. exp., Liège, 1970.
- GÉNICOT Luc Francis, *Les églises mosanes du XI<sup>e</sup> siècle. Livre 1 : Architecture et société*, Leuven, 1972.
- GRODECKI Louis, *Au seuil de l'art roman. L'architecture ottonienne*, Paris, Armand Colin, 1958 (Henri Focillon).
- JAVAUX Jean-Louis, « Hastière-par-Delà. Église paroissiale Saint-Pierre, ancienne priorale Notre-Dame » dans *Le patrimoine monumental de la Belgique*, vol. 22, t. 2, Sprimont, 1996, p. 668-671.
- JAVAUX Jean-Louis, BUCHET Jean, *L'architecture romane en province de Namur : inventaire raisonné*, Namur, Société archéologique de Namur, 1999 (Les monographies du Musée des Arts anciens du Namurois, 17).
- LAHAYE Léon, « Étude sur l'abbaye de Waulsort, de l'ordre de Saint-Benoît » dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. 5, 1889, p. 211-500 (réédité en 1 vol., Liège, 1890, p. 58).
- LANOTTE André, *L'église d'Hastière. Mille ans pour faire, défaire, refaire*, Hastière, 1997.
- LAURENT Marcel, « L'église d'Hastière-par-Delà » dans *Revue Wallonia*, t. 20, 1912, p. 309-315.
- LAYEUX Maud, *L'église abbatale d'Hastière. Un monument roman à l'épreuve du temps : autopsie d'une restauration (1878-1914)*, Bruxelles, 2006 (ULB, mémoire de licence en Histoire de l'Art et Archéologie).
- LECLERCQ-MARX Jacqueline, *L'art roman en Belgique. Architecture, art monumental*, Braine-l'Alleud, 1997.
- MISONNE Daniel, « Le diplôme de l'empereur Otton I<sup>er</sup> relatif à Waulsort et Hastière (16 décembre 969) » dans *Archiv für diplomatik*, 9/10, 1963-64, p. 42-52 (réédition dans : *Revue bénédictine*, t. 111, 2001, p. 156-66).
- MISONNE Daniel, *Eilbert de Florennes. Histoire et légende. La geste de Raoul de Cambrai*, Louvain, Publications universitaires de Louvain, 1967.
- PIROTTE ABBÉ, *Église abbatale, Hastière*, Hastière-par-Delà, 1984.

- PIROTTE ABBÉ, *L'abbaye Hastière-Waulsort*, t. 2, brochure n° 23, Hastière, s.d.
- RÉJALOT Thierry, *Hastière-Notre-Dame. Description de l'ancienne église monastique précédée d'un aperçu historique sur le prieuré bénédictin*, Gembloux, 1937.
- REUSENS Edmond, *Éléments d'archéologie chrétienne*, 2 vol., 2<sup>e</sup> éd. revue et corrigée, Louvain, 1885-1886.
- ROUSSEAU Félix, « La légende de saint Materne et du dieu Nam à Namur » dans *A.S.A.N.*, t. 35, 1922, p. 181-221.
- SACKUR Ernst, « Der Rechtsstreit der Klöster Waulsort und Hastière » dans *Deutsches Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, t. 2, 1889, p. 341-389.
- SHELLEKENS Adrien, « Étude sur les dates de la construction de l'église et de la crypte d'Hastière » dans *Revue de l'Art chrétien*, t. 52, 1904, p. 377-383.
- TOUSSAINT François, *Histoire de l'abbaye de Waulsort et du prieuré d'Hastière de l'ordre de saint Benoît*, Namur, 1883.
- VAN CALOEN Gérard, « Hastière-Notre-Dame ou Hastière-par-Delà » dans *A.S.A.N.*, t. 17, 1886, p. 1-22.
- VANRIE André, *L'église romane de Celles. Étude archéologique*, Bruxelles, 1964-65 (ULB, mémoire de licence en Histoire de l'Art et Archéologie).
- VERHAEGEN Pierre, *Les églises de Gand*, vol. 2 : *Églises Saint-Jacques, Saint-Martin, Sainte-Elisabeth, Saint-Michel, Saint-Sauveur, Saint-Étienne, Saint-Pierre, Notre-Dame-au-Pré, des Carmes*, Bruxelles, nouvelle société d'éditions, 1938 (Ars Belgica, 8).
- WISPLINGHOFF Erich, « Waulsort » dans *Le Moyen Âge*, 65, 1959, p. 354-359.

## Liste des abréviations

- A.S.A.N. : Annales de la Société archéologique de Namur  
 A.E.N. : Archives de l'État à Namur  
 B.C.R.A.A. : Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie  
 C.R.H. : Commission royale d'Histoire  
 C.R.M.S.F. : Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles  
 M.G.H. : Monumenta Germaniae Historica

*Virginie DELEAU*

*Licenciée en Histoire de l'Art et d'Archéologie, Université de Liège*

# **Les portails de la collégiale de Dinant**

Bien que mentionnée dans différents ouvrages et visitée annuellement par de nombreux touristes, la collégiale Notre-Dame de Dinant reste peu connue. Actuellement, seules deux modestes monographies lui ont été consacrées, l'une par l'abbé E. Hayot, en 1950<sup>1</sup>, et l'autre par A. Arnould, en 1978<sup>2</sup>. Quant aux portails de la collégiale, ils n'ont fait l'objet que d'un seul et unique article, paru en 1959<sup>3</sup>.

Deux des quatre portails ne sont plus utilisés comme tels aujourd'hui ; ils sont murés. Il s'agit d'abord du portail le plus ancien, le portail roman, situé sur le côté septentrional de la nef, à proximité du bras nord du transept. Le deuxième portail est celui du baptistère. Il se trouve dans le panneau de maçonnerie oriental de la pièce s'élevant sur le flanc sud de la collégiale. Le troisième portail, qui sera ici désigné comme le portail sud, donne accès au bas-côté méridional ; il est protégé par un porche. Le dernier portail, enfin, se trouve au centre de la façade occidentale de la collégiale ; il donne directement accès au vaisseau, dans l'axe principal.

L'état de dégradation des quatre portails est tel qu'il a souvent servi d'argument pour justifier le désintérêt des chercheurs. Il est vrai que les portails souffrent de problèmes variés - phénomènes d'érosion et de désagréments - causés par la pollution atmosphérique, par l'instabilité de l'édifice, etc. Cependant, qui parvient à faire abstraction de ces dégradations, découvre une iconographie intéressante dans sa diversité, des sculptures réalisées avec beaucoup de soin et, pour trois des quatre portails en tout cas, une polychromie intéressante.

Sensible à la qualité de l'ensemble, il nous a semblé opportun de mener une nouvelle étude sur les quatre portails dinantais à dessein de leur rendre la place qui leur revient au sein du patrimoine mosan. L'article que voici rend compte de cette étude, qui a consisté avant tout en un travail *in situ*, complété d'une recherche dans différents fonds d'archives et de documents iconographiques<sup>4</sup>.

## Histoire des édifices

Selon la légende, le premier oratoire créé sur le site actuel de la collégiale Notre-Dame de Dinant est fondé par saint Materne au IV<sup>e</sup> siècle. Il est consacré à la Vierge et remplace un sanctuaire gaulois.

En 964, l'évêque Richer fait construire un nouvel édifice à l'emplacement du premier sanctuaire.

Au XII<sup>e</sup> siècle, un édifice roman remplace le sanctuaire précédent. Son portail ou, tout au moins, un de ses portails est conservé. Comme mentionné plus haut, il est aujourd'hui situé dans le mur nord de la collégiale.

---

<sup>1</sup> HAYOT E., 1950.

<sup>2</sup> ARNOULD A., 1978. Voir aussi : PACCO Maïté, « Le patrimoine médiéval de Wallonie » dans MAQUET Julien, 2005.

<sup>3</sup> PICARD Louise-Marie, 1959, p. 1522-1531, p. 1586-1592, p. 1643-1651. Voir aussi : DEN HARTOG Elizabeth, 2007, p. 155-171.

<sup>4</sup> Cette étude a constitué le mémoire que, sous la direction de Benoît Van den Bossche, nous avons déposé à l'Université de Liège en vue de l'obtention du titre de licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie (*Les portails de la collégiale de Dinant*, Université de Liège, 2005).

Le 22 décembre 1227, une partie du rocher situé derrière l'église se détache et tombe sur l'édifice. Excepté le portail principal, l'église est entièrement détruite. Un nouvel édifice de style gothique est mis en œuvre en 1227. Sa construction est menée en deux phases, de 1227 à 1279 d'abord, dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle ensuite<sup>5</sup>. Le portail du baptistère est sans doute construit au cours de la première phase, les portails sud et ouest au cours de la seconde<sup>6</sup>. Entre le XIV<sup>e</sup> siècle et la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, seuls le portail occidental et le portail sud ont été modifiés.

Un projet de restauration de la collégiale est énoncé en 1855. Pour le mener à bien, plusieurs architectes se succèdent. Parmi eux, A. Van Assche, en 1874. Il a pour volonté de rendre à l'édifice l'aspect supposé du XIII<sup>e</sup> siècle. Il veut donc effacer les nombreux remaniements que la collégiale a subis au fil des siècles. Ainsi croit-il nécessaire de remanier profondément le portail sud et le portail occidental.

## Étude des portails

### *Le portail roman, au nord*

Le portail est en plein cintre ; l'intérieur est aujourd'hui muré (fig. 1). Chacun des piédroits est constitué de deux parties indépendantes, le piédroit intérieur et le piédroit extérieur.

Le premier comporte, de chaque côté, six compartiments de forme rectangulaire ; le second est constitué de trois blocs de pierre également de forme rectangulaire. Les piédroits se prolongent en hauteur pour former la voussure. Celle-ci est constituée de deux bandeaux. Tous deux sont divisés en sept blocs courbes. Le tympan surmonte directement le panneau de maçonnerie.

Dans les douze compartiments des piédroits intérieurs apparaissent douze personnages, sans doute les apôtres (fig. 2). Les deux piédroits extérieurs sont sculptés de six personnages placés l'un au-dessus de l'autre, assis dans un cadre. Ils ne peuvent être identifiés en raison de la dramatique érosion de la pierre. Au tympan figure une Vierge à l'Enfant assise dans une mandorle tenue par des anges (fig. 3). Ce groupe sculpté est encadré par la voussure. Les claveaux du bandeau intérieur de la voussure présentent des anges ; ceux du bandeau extérieur sont ornés d'anges ou de signes du zodiaque.

### *Authenticité*

Le portail roman n'est mentionné dans aucun document d'archives. Quant aux sources iconographiques, elles sont seulement composées de quelques photographies prises au cours du XX<sup>e</sup> siècle par l'Institut royal du Patrimoine artistique. L'analyse de ces photographies révèle que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'état de dégradation du portail n'a pas fortement évolué depuis 1918.

<sup>5</sup> DESTREE J., 1923, p. 3.

<sup>6</sup> PACCO Maité, « Dinant. La collégiale Notre-Dame » dans JORIS Freddy, ARCHAMBEAU Natalie, PAQUET Pierre, 1993, p. 408-410.



Fig. 1. - Portail roman, vue générale.

© Victor Obrist.

Toutes les photographies illustrant cet article ont été prises en 2003.



Fig. 2. - Portail roman, piédroit intérieur gauche, sixième compartiment : l'apôtre Pierre.

© Victor Obrist.



Fig. 3. - Portail roman, tympan : Vierge à l'Enfant.

© Victor Obrist.

L'observation archéologique constitue donc la principale source de la critique d'authenticité.

Le portail roman est construit en grès houiller. Cette pierre, d'âge géologique westphalien, est utilisée surtout en région liégeoise entre le X<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. L'utilisation du grès houiller permet de situer la réalisation du portail entre le X<sup>e</sup> siècle et l'année de la destruction de l'église romane, en 1227.

Les joints du portail proprement dit sont très fins et peu apparents. Ils sont en mortier de chaux. Par contre, les joints du pan de maçonnerie qui mure l'entrée du portail roman, sont en mortier de ciment. Cela témoigne d'un rejointoiement récent.

Une campagne archéologique a été menée en 1978, lors de l'installation d'un nouveau système de chauffage central. Les fouilles ont seulement porté sur le bras nord du transept. Elles n'ont apporté aucun élément nouveau à la connaissance du portail roman<sup>8</sup>.

#### *Localisation et fonction du portail*

Dans son article, Louise-Marie Picard s'est interrogée sur la localisation du portail au sein de l'église romane<sup>9</sup>. L'iconographie du portail étant centrée sur la Vierge à l'Enfant, il aurait constitué l'entrée principale de l'église romane dédiée, comme l'édifice actuel, à Notre-Dame. L'utilisation du grès houiller, matériau non local, pourrait confirmer l'hypothèse selon laquelle ce portail a eu une fonction particulièrement importante<sup>10</sup>.

Il est probable que le portail roman a été réintégré au bâtiment gothique dès sa construction. À ce sujet, on peut postuler que, pour permettre une entrée par le flanc nord de l'église, la réutilisation du portail était plus économique que la mise en œuvre d'un nouvel ensemble. Mais peut-être voulait-on simplement conserver une œuvre que l'on trouvait particulièrement remarquable.

#### *Iconographie*

L'étude iconographique ne peut porter que sur les piédroits intérieurs, la voussure et le tympan, les piédroits extérieurs étant aujourd'hui illisibles.

#### *Sedes Sapientiae*

Une Vierge à l'Enfant, assise en position frontale, est sculptée au tympan (fig. 3). L'Enfant est placé de profil sur ses genoux ; ses jambes tombent entre celles de sa mère. Les deux personnages prennent place dans une mandorle tenue par deux anges, figurés debout et de profil.

La Vierge à l'Enfant ornant le portail de Dinant présente des similitudes iconographiques avec des œuvres issues de l'Empire germanique, datées de la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle et du début du XIII<sup>e</sup> siècle, celle de

<sup>7</sup> DE JONGHE Sabine, GEHOT Hélène, GÉNICOT Luc Francis, WÉBER Philippe, TOURNEUR Francis, 1996, p. 18.

<sup>8</sup> BONENFANT Pierre-Paul, 1980, p. 91-95.

<sup>9</sup> PICARD Louise-Marie, 1959, p. 1525.

<sup>10</sup> La région d'extraction du grès houiller est limitée aux alentours de Liège, de Saint-Gilles à Vivegnis.

l'autel de l'église Saint-Servais à Maastricht en particulier<sup>11</sup>. Les deux compositions et les attitudes des personnages sont fort similaires.

En France, à la même époque, les *Sedes Sapientiae* sont souvent représentées, mais en général, sous une architecture et dans une attitude plus hiératique. Le portail droit de la façade occidentale de la cathédrale de Chartres<sup>12</sup> et le portail du bras nord du transept de la cathédrale de Reims<sup>13</sup> peuvent être cités comme de bons exemples.

### Les apôtres

Les piédroits intérieurs du portail roman de Dinant sont ornés du collège des apôtres. En raison du degré d'altération du portail, il n'est possible d'identifier qu'un seul apôtre. Il s'agit de Pierre, reconnaissable à la clé qu'il tient en main (fig. 2). Il est placé au sommet du piédroit intérieur gauche.

Le collège des douze apôtres n'apparaît pas sur d'autres œuvres sculptées du domaine mosan qui seraient contemporaines de l'ensemble dinantais. Ailleurs dans l'Empire germanique, la situation est analogue ; les portails d'églises mis en place au XII<sup>e</sup> siècle sont rarement ornés du collège des apôtres. Par contre, en France, cette iconographie est fréquente à la même époque. C'est le cas notamment au portail central de la façade occidentale de la cathédrale de Chartres<sup>14</sup> et au portail de la façade sud de la cathédrale Saint-Julien du Mans<sup>15</sup>. Cela dit, le collège des apôtres prend rarement place dans les piédroits.

### Les anges

Les anges occupent le bandeau intérieur de la voussure du portail roman de Dinant. Cette iconographie ne caractérise aucune œuvre germanique ; elle apparaît par contre sur de nombreux portails français mis en œuvre dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> ou au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Les cortèges d'anges sont répartis dans un, voire deux bandeaux de voussure, comme en témoignait le portail de l'église Saint-Pierre à Nevers, aujourd'hui disparu<sup>16</sup>, et comme en témoigne aujourd'hui encore le portail central du bras sud du transept de la cathédrale de Chartres<sup>17</sup>.

### Les signes du zodiaque

Les signes du zodiaque ornent le bandeau extérieur de la voussure du portail roman de Dinant. Chacun des signes est placé sur un bloc de pierre différent. En raison de la grave altération des représentations, il n'est pas possible de les décrire plus amplement.

---

<sup>11</sup> DEN HARTOG Elizabeth, 2002, p. 295.

<sup>12</sup> Voir d'abord : KURMANN-SCHWARZ Brigitte, 2001, p. 279 et ill. 111. Voir aussi : SAUERLÄNDER Willibald, 1972, p. 65.

<sup>13</sup> Voir d'abord : DEMOUY Patrick, 2000, p. 271. Voir aussi : SAUERLÄNDER Willibald, 1972, p. 96 et ill. 56.

<sup>14</sup> Voir d'abord : KURMANN-SCHWARZ Brigitte, 2001, p. 279 et ill. 21. Voir aussi : SAUERLÄNDER Willibald, 1972, p. 65.

<sup>15</sup> SAUERLÄNDER Willibald, 1972, p. 68 et ill. 16.

<sup>16</sup> *Idem*, p. 103 et ill. 45.

<sup>17</sup> KURMANN-SCHWARZ Brigitte, 2001, p. 289 et ill. 121.



Aucune autre œuvre mosane sculptée au cours du XII<sup>e</sup> siècle ne présente l'ensemble des signes du zodiaque. L'iconographie du zodiaque était pourtant connue en région mosane ; en effet, à l'ouest du cœur de la région mosane, les portails de Nivelles<sup>18</sup> et de Hérent<sup>19</sup> présentent les signes du zodiaque, répartis de manière éparse. Notons que l'on retrouve cette même disposition éparse, sur plusieurs portails d'églises situées dans le cœur de l'Empire germanique, à l'église Saint-André à Gögging par exemple.

Il faut se tourner vers la France pour trouver des portails chronologiquement proches de celui de Dinant présentant des séries complètes de signes du zodiaque. Souvent ces séries sont sculptées aux piédroits plutôt qu'à la voussure, à l'instar du portail gauche de la façade occidentale de l'abbatiale Saint-Denis<sup>20</sup> et du portail gauche de la façade occidentale de la cathédrale de Paris<sup>21</sup>. Notons, cependant, qu'aucun portail ne présente, comme celui de Dinant, l'association des signes du zodiaque et des anges.

### *Étude stylistique*

En raison de l'érosion du portail, l'étude stylistique ne porte que sur peu d'éléments - les éléments les plus lisibles, c'est-à-dire les personnages du tympan et l'apôtre Pierre occupant le haut du piédroit intérieur gauche.

Au sein du portail roman de Dinant, les vêtements de l'ange à gauche de la Vierge et de l'apôtre Pierre sont traités de manière très semblables : ils sont amples et rythmés d'une succession de longs plissements fins et arrondis. C'est l'un des indices qui permettent de penser qu'un seul atelier a œuvré à ce portail.

Lors de l'étude iconographique, des rapprochements significatifs ont été établis entre la Vierge à l'Enfant de Dinant et celle qui orne l'autel de l'église Saint-Servais à Maastricht. Qu'en est-il du point de vue stylistique ? Si l'on compare les deux œuvres, plusieurs similitudes peuvent être remarquées. Les vêtements des anges sculptés sur l'autel Saint-Servais présentent les mêmes plissements longs et fins que ceux du vêtement de l'ange du portail roman de Dinant. Notons que d'autres œuvres mosanes, ou plus largement impériales, présentent des analogies stylistiques avec les sculptures du portail de Dinant. Les personnages sculptés aux tympan du « Mystère d'Apollon » (Liège, Musée Curtius)<sup>22</sup>, de l'église Saint-Maur à Huy<sup>23</sup> et du portail nord de l'église Sainte-Cécile à Cologne<sup>24</sup> portent des vêtements dont la finesse et la rapide succession des plis évoquent les anges du tympan de Dinant.

En France, ce type de plis longs et fins se retrouve sur plusieurs statues sculptées dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle. Les portails de la façade occidentale de la cathédrale de Chartres<sup>25</sup>, le portail du bras sud du transept du Mans<sup>26</sup>

<sup>18</sup> TOLLENAERE Lisbeth, 1957, pl. IX, ill. B.

<sup>19</sup> Voir d'abord : DEN HARTOG Elizabeth, 1992, p. 164. Voir aussi : TIMMERS J. J. M., 1971, p. 248, ill. 361.

<sup>20</sup> BROWN Elizabeth, 2001, p. 57 et ill. 21.

<sup>21</sup> SAUERLÄNDER Willibald, 1972, p. 136 et ill. 154.

<sup>22</sup> Voir : TIMMERS J. J. M., 1971, p. 267 et ill. 390 ; DEN HARTOG Elizabeth, 1992, p. 161 et ill. 278. Voir aussi : VAN DEN BOSSCHE Benoît, 2007, p. 173.

<sup>23</sup> Voir d'abord : DEN HARTOG Elizabeth, 1992, p. 115. Voir aussi : TIMMERS J. J. M., 1971, ill. 387.

<sup>24</sup> WILLIAMSON Paul, 1994, p. 68, ill. 100.

<sup>25</sup> KURMANN-SCHWARZ Brigitte, 2001, p. 279 et ill. 20-32.

<sup>26</sup> SAUERLÄNDER Willibald, 1972, p. 68 et ill. 16.

et les portails nord et sud de la cathédrale de Bourges<sup>27</sup> peuvent être cités comme exemples.

Au vu des rapprochements que nous pouvons établir entre les différentes parties du portail septentrional de Dinant et certaines œuvres germaniques mais aussi certains portails français, nous formons l'hypothèse que le portail dinantais a été sculpté par des artisans issus d'ateliers mosans. Ces sculpteurs, influencés par les œuvres issues des régions limitrophes, ont rendu le portail de Dinant unique.

### *Datation*

L'une des toutes premières représentations de Vierge à l'Enfant dans un tympan de portail est celle du portail droit de la façade occidentale de la cathédrale de Chartres, datée entre 1145 et 1155<sup>28</sup>. En admettant qu'il s'agisse d'un *terminus a quo* valant pour le portail roman de Dinant, on peut supposer qu'il a été construit au cours de cette fourchette chronologique ou juste après. Quant au *terminus ad quem*, il est constitué par l'année de la destruction de l'église romane, c'est-à-dire l'année 1227.

Les œuvres avec lesquelles les rapprochements iconographiques et stylistiques sont les plus probantes sont datées du troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle, à l'instar de la Vierge à l'Enfant de l'autel de l'église Saint-Servais à Maastricht<sup>29</sup>.

Pour conclure, disons donc qu'au regard de son iconographie et de son style, le portail roman de Dinant paraît dater de la huitième décennie du XII<sup>e</sup> siècle.

### **Le portail du baptistère**

Le portail forme un arc en plein cintre (fig. 4). L'intérieur du portail est muré ; il paraît constituer une sorte de niche, sinon une abside. Les



Fig. 4. - Portail du baptistère, vue générale.  
© Victor Obrist.

<sup>27</sup> Voir d'abord : CHRISTE Yves, 2000, p. 178. Voir aussi : SAUERLÄNDER Willibald, 1972, p. 80 et ill. 34.

<sup>28</sup> Voir d'abord : KURMANN-SCHWARZ Brigitte, 2001, p. 279, ill. 111. Voir aussi : SAUERLÄNDER Willibald, 1972, p. 66 et ill. 5.

<sup>29</sup> Voir d'abord : DEN HARTOG Elizabeth, 2002, p. 295. Voir aussi : TIMMERS J. J. M., 1971, p. 278 et ill. 401.



Fig. 5. - Portail du baptistère, voussure, bandeau extérieur, partie gauche, deuxième statuette : le roi David.  
© Victor Obrist.



Fig. 6. - Portail du baptistère, voussure, bandeau extérieur, partie gauche, troisième statuette : Moïse tenant la Table des lois.  
© Victor Obrist.

ébrasements sont positionnés sur un axe oblique très ouvert, ce qui confère au portail une faible profondeur. Chacun des deux ébrasements est constitué d'un socle rectangulaire surmonté de six colonnes monocylindriques, à chapiteaux à crochets. Seuls les fûts sont des éléments rapportés, le reste des ébrasements fait partie du mur. Le tympan est constitué de deux rangées de blocs de pierre. L'appareillage est en effet visible et ne porte aucune décoration. La voussure est formée de trois bandeaux ornés de statuette et surmontés d'un ensemble de trois tores. Les statuette représentent les prophètes et les rois de l'Ancien Testament (fig. 5 et 6). Un *Agnus Dei*, entouré du tétramorphe, occupe le centre du bandeau intérieur (fig. 7) ; un Couronnement de la Vierge orne le centre du bandeau extérieur (fig. 8).

#### *Authenticité*

Le portail du baptistère n'est mentionné dans aucun document d'archives.

LIRPA a mené des campagnes photographiques au cours des années 1900, 1914, 1917 et 1943. Les photographies confrontées au portail dans



Fig. 7. - Portail du baptistère, voussure, bandeau intérieur, partie centrale : l'Agnus Dei entouré du tétramorphe.  
© Victor Obrist.



Fig. 8. - Portail du baptistère, voussure, bandeau extérieur, partie centrale : le Couronnement de la Vierge.  
© Victor Obrist.

son état actuel permettent d'affirmer que ce dernier n'a pas connu de modification au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

Toutefois, une reproduction non datée, manifestement antérieure, montre le portail dans un état différent de celui constaté sur les autres photos<sup>30</sup>. Le tympan est ici blanchi et peint d'un paysage. Par ailleurs, aux ébrasements du portail, plusieurs colonnes font défaut. Il semble donc que le portail ait été modifié avant le début du XX<sup>e</sup> siècle.

À l'exception des colonnes des ébrasements, le portail est réalisé en calcaire lorrain. Une identification plus précise de la pierre n'est pas facile. Il pourrait s'agir d'un calcaire bajocien de Dom-le-Mesnil<sup>31</sup>. Cette pierre

<sup>30</sup> Photographie n° A124904.

<sup>31</sup> DE JONGHE Sabine, GEHOT Hélène, GÉNICOT Luc Francis, WÉBER Philippe, TOURNEUR Francis, 1996, p. 240.

est utilisée à partir du XII<sup>e</sup> siècle, principalement pour « le traitement des ouvertures et des détails architectoniques »<sup>32</sup>.

Les colonnes des ébrasements sont en calcaire viséen, aussi appelé calcaire de Meuse. La taille des colonnes est fraîche ; Francis Tourneur date leur réalisation du XVIII<sup>e</sup> ou du XIX<sup>e</sup> siècle.

Des traces de gradine s'observent sur l'intrados du premier bandeau de la voussure et sur les blocs du tympan. Cet outil n'apparaît qu'au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>. Une partie du portail a donc été retouchée entre le XVI<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle.

Des traces d'enduit beige-brun sont décelables sur tout le portail. De plus, des restes de couleurs sont observables aux endroits peu accessibles et peu visibles : un rouge foncé et un jaune-ocre. Il est probable qu'à l'origine le portail ait été polychromé.

Comme le reste de la voussure, la pierre utilisée pour le Couronnement de la Vierge est du calcaire lorrain. Cette pierre présente une patine et des traces de polychromie analogues aux autres pierres de la voussure. Cependant, elle donne l'impression d'avoir été ajoutée. En effet, elle est décalée vers l'avant et un joint est visible sur tout le pourtour de la pierre.

### *Chronologie relative du porche et du portail du baptistère*

Dans l'état actuel des choses, on peut postuler que le portail du baptistère a été mis en œuvre lors de la construction de la nouvelle église à partir de 1227.

Par la suite, il est certain que l'ensemble du portail a subi des transformations dont le déroulement le plus vraisemblable est le suivant : quand le portail sud a pu être utilisé, celui du baptistère a été refermé et dissimulé. Sa présence a ainsi peu à peu été oubliée.

Le portail est ensuite redécouvert à une date inconnue. Toutefois, la bonne conservation des statuettes (elles ne sont pas décapitées) corroborent l'idée que le portail a été dissimulé jusqu'à la fin de la Révolution. Par la suite, la polychromie est effacée et les colonnes des ébrasements sont renouvelées. Enfin, à la fin du XIX<sup>e</sup> ou au XX<sup>e</sup> siècle, l'enduit et la décoration sculptée du tympan sont à leur tour enlevés.

La date de la fermeture du porche reste indéterminée. Sur place, le pan de maçonnerie présente des traces de gradine (outil utilisé à partir du XVI<sup>e</sup> siècle) et une taille assez fraîche. Francis Tourneur situe la construction de ce mur après le XVIII<sup>e</sup> siècle.

### *Iconographie*

#### Le Couronnement de la Vierge

Le Christ couronne sa mère (fig. 8). Tous deux sont assis dans une position quasi frontale ; seules les jambes et les têtes sont légèrement tournées. Les deux protagonistes sont encadrés par deux anges.

<sup>32</sup> Selon Francis Tourneur, que nous remercions ici chaleureusement.

<sup>33</sup> DE JONGHE Sabine, GEHOT Hélène, GÉNICOT Luc Francis, WÉBER Philippe, TOURNEUR Francis, 1996, p. 35.

De manière générale, le Couronnement de la Vierge est souvent présent sur les portails germaniques construits au cours du XIII<sup>e</sup> siècle ; en témoignent par exemple la *Goldene Pforte* de la cathédrale de Freiberg<sup>34</sup>, le portail nord de Notre-Dame de Trèves<sup>35</sup>, le portail occidental de l'église Sainte-Croix à Kayserberg<sup>36</sup> et le portail occidental de l'église de Lemoncourt<sup>37</sup>. À Kayserberg et à Lemoncourt, deux églises modestes, la composition du Couronnement de la Vierge est particulièrement proche de celle de Dinant, de même les attitudes des personnages y sont du même type.

À la même époque, en France, lorsque cette iconographie est exploitée, l'attitude des personnages diverge de celle qui caractérise le Christ et la Vierge dinantais. À Reims<sup>38</sup>, à Auxerre<sup>39</sup> et à Sens<sup>40</sup>, les deux protagonistes sont nettement tournés l'un vers l'autre et la Vierge a les mains jointes en signe de prière.

### Les prophètes et les rois de l'Ancien Testament

Les prophètes et les rois de l'Ancien Testament sont sculptés sur les trois bandeaux de la voussure. Ils sont assis. Certains tiennent un phylactère. Quelques-uns possèdent en plus des attributs qui permettent de les identifier plus précisément (fig. 5 et 6).

En région mosane, l'association des rois de l'Ancien Testament et des prophètes n'apparaît qu'à Dinant. Si on élargit la recherche à l'ensemble de l'Empire germanique, il semble qu'un seul portail présente cette association iconographique, la *Goldene Pforte* de la cathédrale de Freiberg.

En France, par contre, l'association de prophètes et de rois de l'Ancien Testament au sein de la voussure est bien connue au XIII<sup>e</sup> siècle, comme en témoignent le portail central du bras nord du transept de la cathédrale de Chartres<sup>41</sup> et le portail gauche de la façade occidentale de la cathédrale de Paris<sup>42</sup>.

### L'Agnus Dei entouré du tétramorphe

L'*Agnus Dei*, entouré du tétramorphe des évangélistes, est sculpté au centre du bandeau intérieur de la voussure (fig. 7). Il tient un drapeau avec l'antérieur gauche. Les animaux représentant les évangélistes sont en buste ; ils tiennent à l'aide des antérieurs les évangiles qu'ils ont rédigés.

De manière générale, dans l'Empire germanique et en France, les représentations de l'*Agnus Dei* sont courantes au XIII<sup>e</sup> siècle. Mais, l'association iconographique constituée de l'*Agnus Dei*, du tétramorphe, d'une Vierge à l'Enfant, de prophètes et de rois de l'Ancien Testament, n'apparaît qu'à Dinant.

<sup>34</sup> WILLIAMSON Paul, 1994, p. 84, ill. 127.

<sup>35</sup> BORGER-KEWELOH Nicola, 1986, p. 232, ill. 39.

<sup>36</sup> BUDDE Raine, 1979, p. 74, ill. 143.

<sup>37</sup> SAUERLÄNDER Willibald, 1972, p. 128 et ill. 141.

<sup>38</sup> DEMOUY Patrick, 2000, ill. 34.

<sup>39</sup> QUEDNAU Ursula, 1979, p. 60 et ill. 102.

<sup>40</sup> *Idem*, ill. 160.

<sup>41</sup> Voir d'abord : KURMANN-SCHWARZ Brigitte, 2001, p. 289 et ill. 148. Voir aussi : SAUERLÄNDER Willibald, 1972, p. 111 et ill. 77.

<sup>42</sup> *Idem*, p. 136 et ill. 152 et 153.

### *Étude stylistique*

Bien qu'étant individualisés, les personnages du portail du baptistère sont traités de manière très semblable. Les personnages ont un visage ovale avec un front large, un nez long s'élargissant dans le bas et une bouche aux lèvres épaisses. Les vêtements sont amples, aux plis épais et peu dynamiques. L'homogénéité des personnages fait penser qu'ils relèveraient d'un même atelier.

Robert Didier opère un rapprochement entre les prophètes du portail du baptistère et le Christ en majesté de Rausa daté des environs de 1240, auquel il associe par ailleurs le Beau Dieu de Huy et le Christ de Wasseiges<sup>43</sup>. Des analogies stylistiques peuvent en effet être dégagées : même position frontale, même type de chevelure (de fines mèches qui s'amassent sur les épaules), même haut front, même nez étroit et bouche aux lèvres charnues. Enfin, la chute du drapé de la statue d'un prophète, situé dans le deuxième bandeau de la voussure, rappelle celle du Christ de Rausa. Il faut tout de même remarquer que ce dernier est sculpté de manière beaucoup plus précise que les statues dinantaises. Cela peut être imputé à la différence de matière. Celui-ci est en bois, les autres en pierre<sup>44</sup>.

Il n'y a pas de points communs signifiants entre les personnages du portail du baptistère et les statues issues de France ou de l'Empire germanique. Notons cependant que Louise-Marie Piccard établit un rapprochement entre les prophètes de Dinant et certaines statues de Reims et de Chartres. Mais, elle ne précise malheureusement pas les statues concernées et ne nomme pas les éléments qui lui permettent d'établir ce rapprochement<sup>45</sup>.

### *Datation*

Il est intéressant de citer les points communs que J. J. M. Timmers établit entre le portail du baptistère de Dinant, le *bergportaal* (1225), le portail nord de Notre-Dame de Tongres (1185) et le portail de la Vierge de l'église Notre-Dame de Dijon (1230-1251)<sup>46</sup>. Excepté celui de Tongres, ces portails ont été construits dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Tous présentent une architecture similaire. Ils sont constitués d'ébrasements très ouverts. Les voussures sont composées de plusieurs bandeaux souvent séparés par des tores. Le portail de Dinant s'inscrit donc bien dans l'ensemble des constructions réalisées dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

En se basant sur l'iconographie du Couronnement de la Vierge, nous disposons d'un terminus *post quem*. Il est admis que cette iconographie est apparue à Senlis en 1170<sup>47</sup>. Le Couronnement de la Vierge est, quelques années plus tard, sculpté au bras nord du transept<sup>48</sup>. Il est ainsi probable que le Couronnement du baptistère est postérieur à 1170. Toutefois, le type de Couronnement présent à Dinant (le Christ couronne sa mère) incite à une datation plus tardive. En effet, ce modèle n'apparaît qu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle dans l'Empire (portail droit de la façade sud de

<sup>43</sup> DIDIER Robert, 1982, p. 130.

<sup>44</sup> LEMEUNIER Albert, janvier-mars 1977, p. 110, fig. 1.

<sup>45</sup> PICARD Louise-Marie, 1959, p. 1589.

<sup>46</sup> TIMMERS J. J. M., 1971, t. II, p. 94 et 95.

<sup>47</sup> SAUERLANDER Willibald, 1972, p. 87.

<sup>48</sup> KURMANN-SCHWARZ Brigitte, 2001, p. 283-291.



Fig. 9. - Porche sud, façade nord, niche centrale : la Résurrection du Christ.  
© Victor Obrist.



Fig. 10. - Porche sud, façade sud, niche centrale : le Couronnement de la Vierge.  
© Victor Obrist.



Fig. 11. - Portail sud, vue générale.  
© Victor Obrist.

Strasbourg en 1220<sup>49</sup>) et un peu plus tardivement à Reims, vers 1245<sup>50</sup>. Il est donc vraisemblable que le portail de Dinant n'a pas été réalisé avant les années 1220-1230.

Cette hypothèse est corroborée par le style des personnages dont les caractéristiques importantes les rapprochent d'œuvres mosanes sculptées dans le deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle et plus précisément vers 1240. Il semble donc que l'ensemble du portail du baptistère puisse être daté des environs de 1240.

### **Le porche et le portail sud**

Le porche sud est constitué de deux arcades positionnées de façon à former un angle droit. Chacune est surmontée d'un fronton dans lequel s'inscrivent trois niches en manière d'absides, celle du milieu étant plus grande que les latérales. Au sommet de chaque fronton se trouve un fleuron tandis que des crochets ornent les rampants. Pour assurer une bonne stabilité au porche, l'arcade sud est flanquée de deux contreforts, chacun orné d'un pinacle. La statuaire se concentre dans les absides centrales. Les thèmes représentés sont le Couronnement de la Vierge au sud et la Résurrection du Christ à l'ouest (fig. 9 et 10).

Lorsque l'on pénètre sous le porche, un portail permet l'accès à l'édifice (fig. 11). Ce portail forme un arc brisé. Le tympan est constitué d'un panneau de maçonnerie apparent ; devant celui-ci, une décoration rapportée divise l'espace en cinq arcades de hauteur croissante à mesure que l'on se rapproche du centre. La voussure prolonge la division en deux bandeaux,

<sup>49</sup> WILLIAMSON Paul, 1994, p. 54, ill. 80.

<sup>50</sup> Voir d'abord : DEMOUY Patrick, 2000, p. 255-256. Voir aussi : KURMANN Peter, 1987.



créée par les piédroits des ébrasements. Les bandeaux sont sculptés d'une frise végétale et de statuettes. Celles-ci représentent les apôtres et les évangélistes ; chacun repose sur un socle qui sert aussi de baldaquin à l'apôtre situé en dessous de lui.

### *Authenticité*

Entre 1875 et 1888, des travaux de restauration ont été menés au niveau du porche et du portail sud. Plusieurs lettres écrites au cours de cette période par A. Van Assche, la Commission des Sites et Monuments ou les membres de la Fabrique d'Église relatent l'évolution de ces travaux<sup>51</sup>. En 1883, A. Van Assche décide de placer des « minarets »<sup>52</sup>, des crochets sur les frontons et des pierres de parement sur les contreforts<sup>53</sup>. Dans le courrier suivant, la Commission royale des Monuments et Sites critique cette restauration<sup>54</sup>.

Deux autres écrits concernent les travaux menés à la voûte et à la couverture du porche. Le premier document, daté de 1880, consiste en une description des travaux de restauration dirigés par A. Van Assche entre 1875 et 1880<sup>55</sup>. Nous y apprenons que la voûte a été renouvelée. Le second document nous renseigne sur la fin des travaux, prévue avant le 15 octobre 1888<sup>56</sup>.

Le portail, pour sa part, est évoqué dans un document rédigé le 25 août 1942<sup>57</sup>. D'après celui-ci, l'explosion du pont au cours de la Seconde Guerre mondiale a causé la destruction du « crépis du tympan », la chute de pierres du remplage de la voûte, ainsi que la dégradation de ses nervures. Aucun document ultérieur ne mentionne d'éventuels travaux réalisés au portail sud. *In situ*, rien ne permet de préciser que ceux-ci ont été menés.

À deux reprises, le porche et le portail sud ont fait l'objet de gravures, dont seules les copies ont été trouvées. L'une de ces gravures date de 1891<sup>58</sup> et l'autre de 1892<sup>59</sup>. Malheureusement, elles sont trop peu précises pour que nous puissions tirer quelques conclusions sur l'état des portail autrefois.

Par chance, l'IRPA a réalisé plusieurs campagnes photographiques. Celles-ci permettent de reconstituer l'aspect du côté sud du porche avant les restaurations d'A. Van Assche et d'évaluer l'évolution des dégradations du porche sur une centaine d'années.

Le plus ancien cliché a été réalisé avant les restaurations d'A. Van Assche. On y découvre le porche dépourvu de crochets et de pinacles. Chacune des trois niches était décorée de statues, à gauche une personne accompagnée d'un chien et à droite, un adulte et un enfant.

Deux clichés du côté sud du porche datent de la Première Guerre mondiale. L'aspect du porche est alors similaire à celui d'aujourd'hui.

---

<sup>51</sup> Dossier Dinant 1.1, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F.

<sup>52</sup> Sans doute les pinacles.

<sup>53</sup> Dossier Dinant 1.1, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F.

<sup>54</sup> *Ibidem*.

<sup>55</sup> *Ibidem*.

<sup>56</sup> *Ibidem*.

<sup>57</sup> Archives de l'hôtel de ville de Dinant, « Collégiale », boîte 861, liasse 861.31.

<sup>58</sup> SIDERIUS, 1859.

<sup>59</sup> BASTIN Norbert, DULIERE Jacqueline, 1982.

Des photographies prises entre 1930 et 1974 permettent d'étudier l'évolution de l'aspect du porche. Au cours de cette période, les statues du côté ouest se sont beaucoup dégradées. De plus, des fentes sont apparues dans les joints des blocs et la base de la niche droite s'est affaissée.

Le portail sud a également fait l'objet de plusieurs campagnes photographiques dont trois sont contemporaines de celles du porche (1914-18, 1930 et 1993), les deux autres datant de 1943 et de 1975. Excepté la campagne de 1993, les autres sont très lacunaires. Les relevés ne comportent en général qu'une ou deux photographies sur lesquelles on voit les statues des voussures. On constate que l'ensemble des statues n'a subi de modification depuis la Première Guerre mondiale, hormis la disparition d'un Christ en croix au trumeau. Ce dernier est encore visible sur les photographies de 1993.

De manière générale, le « petit granit » est employé pour les parties architecturales requérant solidité et stabilité ainsi que pour les parties supérieures du porche restaurées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Quant au calcaire de Meuse et au calcaire lorrain, ils sont utilisés pour les éléments supposant un travail de sculpture plus fin. Dans ce cas-ci, le calcaire de Meuse a été utilisé pour réaliser les arcades et le calcaire lorrain, pour la statuaire.

Vers l'est, le mur sur lequel repose le vitrage comporte des traces de gradine<sup>60</sup>. Cet outil a été utilisé à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, ce mur ne peut donc pas être antérieur à cette époque<sup>61</sup>.

Deux types de joints sont visibles sur le porche : ceux de la voûte sont en mortier de chaux et ceux des murs, en mortier de ciment. Le mortier de ciment témoigne d'un rejointoiement récent des murs puisque le ciment n'a été utilisé qu'à partir du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>62</sup>. Les joints en mortier de chaux de la voûte ne présentent pas un aspect homogène. Ceux de la partie inférieure des nervures sont fins et de la même couleur que les pierres des nervures. Quant aux joints de la partie supérieure, ils sont larges, débordant sur les pierres et de couleur blanche.

Deux variétés de pierres ont été utilisées pour mettre en oeuvre le portail. La voussure, la statuaire et le tympan sont en calcaire lorrain ; les ébrasements et le linteau sont en calcaire de Meuse. Comme pour le porche, l'utilisation de ces différents matériaux peut s'expliquer par leur résistance : les parties supportant une charge plus importante sont construites en calcaire de Meuse et la statuaire est en calcaire lorrain.

Les joints du portail sont fins, pratiquement inexistant à l'œil nu. Ils sont en mortier de chaux. Cela permet de penser qu'ils n'ont pas été retouchés depuis la construction du portail.

Des traces de polychromie sont décelables sur les tores séparant les bandeaux de la voussure. Les bandes noires alternent avec les bandes rouges. Toutefois, la polychromie est surtout visible dans la statuaire. Les personnages et les dais sont recouverts d'un enduit de couleur brun-beige. L'ensemble des restes de polychromie révèle qu'à l'origine l'entièreté de la voussure était peinte.

---

<sup>60</sup> Ces traces sont aussi visibles sur la face intérieure du mur.

<sup>61</sup> DE JONGHE Sabine, GEHOT Hélène, GÉNICOT Luc Francis, WÉBER Philippe, TOURNEUR Francis, 1996, p. 35.

<sup>62</sup> En dessous du rejointoiement de ciment, les joints sont en chaux.

### *Chronologie relative du porche et du portail sud*

Grâce aux différentes sources analysées, il est possible de reconstituer les grandes phases de travaux. La construction débute par le portail où deux types de pierres sont utilisés. Le porche est ensuite bâti, à l'exception du petit mur sous l'arcade ouest. Celui-ci ne sera mis en place qu'après le XVI<sup>e</sup> siècle. Le porche et le portail sud ont sans doute fait l'objet de travaux au début du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, en 1828, la décision est prise de rehausser l'ensemble du sol de la collégiale afin d'éviter de nouvelles inondations. Pour que ces transformations soient conséquentes, les entrées doivent être au même niveau que le sol de l'édifice. Il est donc probable que le portail sud et le portail principal aient été exhausés à cette époque<sup>63</sup>. À partir de l'année 1883, de nouveaux travaux sont entrepris sous la direction d'A. Van Assche. L'aspect du porche est fortement modifié : les contreforts sont élargis et rehaussés de pinacles. Les rampants et le sommet des frontons sont pourvus de divers ornements. À l'intérieur du porche, la partie supérieure de la voûte est refaite. Le porche est en grande partie rejointoyé. Ensuite, au cours de la Seconde Guerre mondiale, des travaux sont envisagés ; ceux-ci ne semblent pas avoir été exécutés.

### *Iconographie*

#### La Résurrection du Christ

La Résurrection du Christ orne la niche centrale du côté occidental du porche (fig. 9). La position du Christ est difficile à spécifier : soit il pose un pied sur le rebord du sarcophage, soit il est assis sur ce sarcophage. Le bras gauche est fléchi, sans doute pour tenir le long drapé ; le bras droit a disparu. Le Christ est entouré de deux personnages et, à ses pieds, la silhouette de deux, voire de trois gardiens se devine.

De manière générale, dans l'Empire germanique ou en France, la Résurrection est moins souvent représentée qu'évoquée par la scène des Saintes femmes au tombeau. Il est dès lors intéressant de constater qu'en peu de temps, en région mosane, la Résurrection est figurée à deux reprises, à la collégiale de Dinant et à l'église Sainte-Croix à Liège<sup>64</sup>. La composition iconographique des deux œuvres est similaire. Le Christ sort du tombeau. Il est entouré des Saintes femmes et de gardiens endormis à ses pieds.

#### Le Couronnement de la Vierge

Le Couronnement de la Vierge est sculpté dans la niche centrale du côté sud du porche (fig. 10). Le Christ est assis en position frontale ; il couronne sa mère. En raison de la dégradation de la statue, il est difficile de distinguer les traits du visage. Par contre, les cheveux restent bien visibles. Ils tombent en ondulant sur les épaules. La Vierge est de profil, tournée vers son fils. La tête et les membres supérieurs ont disparu.

Dans nos régions, les différents Couronnements de la Vierge présentent certaines ressemblances avec le Couronnement dinantais, en

<sup>63</sup> HAYOT E., 1950, p. 15.

<sup>64</sup> DIDIER Robert, 1995, p. 127.

particulier ceux de Halle<sup>65</sup> et de Walcourt<sup>66</sup>. Les trois compositions et les attitudes de leurs personnages sont similaires.

En France, le Couronnement de la Vierge, dont on sait le succès dès le XII<sup>e</sup> siècle et pendant la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, est encore représenté sur plusieurs portails construits à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au XIV<sup>e</sup> siècle. Toutefois, la position des personnages diffère de celle adoptée à Dinant. Le Christ et la Vierge sont tournés de trois-quarts, comme en témoignent les portails de Sens et d'Auxerre<sup>67</sup>.

### Les apôtres

Les apôtres sont figurés dans la voussure du portail (fig. 12). Ils sont assis, tournés vers l'intérieur du portail. Tous sont décapités. Les attributs ont disparu, excepté ceux des apôtres Thomas et Jacques le Majeur. Les apôtres ne peuvent donc pas être identifiés individuellement.



Fig. 12. - Portail sud, voussure, bandeau intérieur, partie droite, deuxième statuette : l'apôtre Jacques le Majeur.  
© Victor Obrist.



Fig. 13. - Portail sud, voussure, bandeau intérieur, partie droite, troisième statuette : l'évangéliste Luc.  
© Victor Obrist.

<sup>65</sup> CLEMEN Paul, 1923, p. 214 et ill. 203.

<sup>66</sup> DIDIER Robert, 1995, p. 127 et ill. 44.

<sup>67</sup> QUEDNAU Ursula, 1979, p. 60, ill. 102 et 160.

À deux reprises, au XIV<sup>e</sup> siècle, le collège des apôtres orne les voussures d'un portail mosan. C'est au portail de Dinant et au portail de l'église Notre-Dame-au-Lac à Tirlemont<sup>68</sup>.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, les apôtres continuent à être représentés au cœur de l'Empire germanique et en France, comme en témoignent le portail des Libraires de la cathédrale de Rouen<sup>69</sup> et le portail central de la façade occidentale de la cathédrale de Strasbourg<sup>70</sup>. Comme les apôtres dinantais, ils sont généralement assis et présentent leurs attributs.

### Les évangélistes

À Dinant, les évangélistes sont associés aux apôtres (fig. 13). Ils s'en distinguent par la présence du symbole les caractérisant. Matthieu fait exception puisqu'il est lui-même représenté en ange.

L'association des apôtres et des évangélistes est peu fréquente au sein de l'Empire germanique. Dans la région mosane, le portail de Dinant est même l'unique portail sculpté d'un ensemble d'évangélistes et d'apôtres. En France, également, cette association est rare sur les portails construits au cours du XIV<sup>e</sup> siècle.

Pour conclure, disons qu'il n'est pas possible de préciser l'iconographie qui ornait le tympan du portail sud de la collégiale de Dinant.

### *Étude stylistique*

Les personnages de la voussure possèdent des traits communs ; cela permet de penser qu'un seul atelier a travaillé sur ce portail. Toutes les statues présentent des épaules étroites et tombantes ainsi qu'un corps qui se devine sous des drapés aux plis fins et aux mouvements souples. Ces plis se complexifient sur les côtés et se prolongent dans le dos des personnages. Les pieds et les mains sont représentés de manière détaillée ; ainsi les ongles sont-ils figurés. Les statues du Couronnement de la Vierge et de la Résurrection du Christ du porche de Dinant possèdent aussi ces caractéristiques. Néanmoins, le Christ de la Résurrection diffère des autres personnages du porche et du portail sud par les larges et souples ondulations de son drapé.

Dans l'étude iconographique, les comparaisons avec les œuvres de Walcourt, de Halle et de Sainte-Croix se sont révélées très intéressantes ; le sont-elles autant d'un point de vue stylistique ?

De manière générale, les caractéristiques des statues du Couronnement de la Vierge et des apôtres de la voussure de Dinant se retrouvent sur celles des autres portails mosans.

Les statues de la Résurrection du Christ diffèrent par contre de celles de la Résurrection du Christ de Sainte-Croix<sup>71</sup>. À Sainte-Croix, les vêtements du Christ et des anges de la Résurrection du Christ collent plus au corps et présentent des plissements plus secs.

<sup>68</sup> DIDIER Robert, 1993, p. 48 et fig. 82. Aujourd'hui, seuls deux groupes de personnages subsistent de la voussure de l'église de Tirlemont. Ils sont conservés dans une collection privée. Information donnée dans : DIDIER Robert, 1993, p. 48 et fig. 82.

<sup>69</sup> KROHM Hartmut, 1971, t. 40, ill. 13.

<sup>70</sup> VAN DEN BOSSCHE Benoît, 1999-2000, p. 42 et ill. 47, 48 et 90.

<sup>71</sup> DIDIER Robert, 1995, ill. 26.

Robert Didier suggère une attribution précise pour les statues du portail sud de Dinant ; il affirme qu'elles ont été réalisées par « un contemporain du Maître de la Vierge de La Gleize mais indépendant de celui-ci »<sup>72</sup>.

Les statues dinantaises et certains personnages du Maître de la Vierge de La Gleize présentent en effet des points communs ; nous pensons notamment aux statues de saint Pierre et à saint Paul, provenant de fragments d'un retable. Elles présentent une morphologie et un drapé proches de ceux des statues de Dinant<sup>73</sup>.

Quant à la Résurrection du Christ, elle a vraisemblablement été sculptée par un artiste mosan. Une statuette représentant un apôtre, issue de la région mosane et sculptée vers 1350, montre des plissements pratiquement identiques à ceux du Christ de Dinant<sup>74</sup>.

Louise-Marie Picard perçoit dans les statues de la Résurrection du Christ et du portail sud de Dinant une influence rémoise<sup>75</sup>. Certains personnages du portail nord de la façade occidentale de Reims possèdent en effet des vêtements qui peuvent se rapprocher de ceux des apôtres de Dinant. Toutefois, il n'est pas certain que nous puissions parler d'influence mais plutôt d'une même aire artistique.

### *Datation*

Les statues étant sculptées sur des blocs constitutifs du portail, les datations issues de l'étude stylistique sont également applicables au portail. Il a donc été réalisé vers 1340.

Quant au porche, comme nous l'avons vu dans la critique d'authenticité, il ne fait pas partie du portail. Le portail et le porche ne sont donc pas nécessairement contemporains.

Les ensembles sculptés posés dans les niches du porche en sont indépendants. L'étude stylistique des statues du porche ne peut donc pas contribuer à le dater. Toutefois, deux éléments permettent de penser que le porche a été mis en œuvre juste après le portail : l'utilisation des mêmes matériaux, de même que son degré d'altération.

### ***Le portail occidental***

Le portail prend place sous un ample arc ogival (fig. 14). Les ébrasements sont positionnés pratiquement en angle droit par rapport à l'axe de l'entrée. Ils sont formés d'un mur de soubassement surmonté de niches.

Deux portes permettent d'accéder à l'intérieur de l'édifice. Elles sont surmontées d'un linteau. Celui-ci se compose de deux longs blocs rectangulaires rapportés, placés de part et d'autre du sommet du trumeau. Le linteau est sculpté de personnages qui représentent la Résurrection des morts (fig. 15 et 16).

<sup>72</sup> DIDIER Robert, 1993, p. 52.

<sup>73</sup> Les statues de saint Pierre et saint Paul sont aujourd'hui conservées au *Westfälisches Landmuseum* à Münster.

<sup>74</sup> DIDIER Robert, 1993, fig. 74. Cette œuvre provient de l'église Saint-Jacques à Liège, elle est aujourd'hui conservée à *Ann Arbor, The university of Michigan Museum of Art*.

<sup>75</sup> PICARD Louise-Marie, 1959, p. 1650.

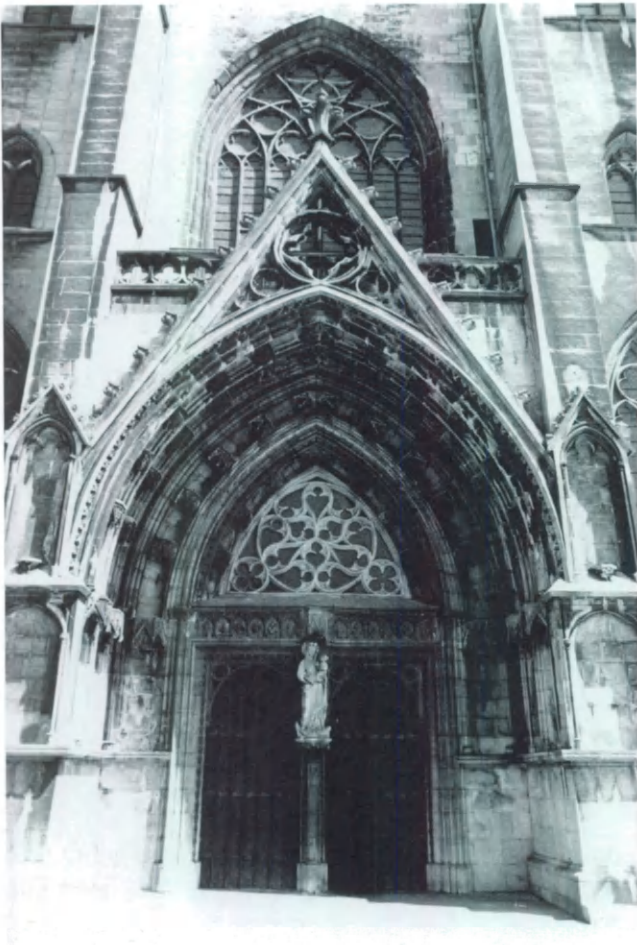


Fig. 14. - Portail occidental, vue générale.  
© Victor Obrist.



Fig. 15. - Portail occidental, linteau, partie gauche, troisième ensemble de statuette : personnages ressuscités.  
© Victor Obrist.

En retrait par rapport au linteau se trouve le tympan. Ce dernier est percé d'une embrasure dont le remplage affecte la forme d'une rosace. La voussure est constituée de trois bandeaux sculptés de daïs. Cinq d'entre eux sont surmontés de statuette ; elles représentent des épisodes de la Genèse et un Christ bénissant (fig. 17-21).

#### *Authenticité*

Le portail occidental est mentionné à plusieurs reprises dans des documents conservés à différents endroits : à l'hôtel de ville de Dinant, au Centre d'Archives et de Documentation de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles et à l'abbaye de Leffe, dans le fonds Joseph Destrée.

L'ensemble des écrits concerne trois phases de travaux : la première à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la deuxième en 1942 et la troisième au cours des années 1950.

Les premières restaurations menées sur le portail occidental à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sont en partie contemporaines de celles du porche sud. Elles



Fig. 16. - Portail occidental, linteau, partie droite, première statuette : un ange buccinateur.  
© Victor Obrist.



Fig. 17. - Portail occidental, voussure, troisième bandeau, partie gauche, groupe statuaire posé sur le cinquième dais : le Don des vêtements en peaux de bêtes à Eve.  
© Victor Obrist.

ont en effet eu cours entre 1887 et 1890, et furent également placées sous la direction d'A. Van Assche.

Dans la première lettre, il est question de limiter les travaux à « la restauration des contreforts avec niche et au renouvellement des soubassements des consoles (des ébrasements) »<sup>76</sup>. Cependant, comme le montre le texte suivant, les restaurations doivent être étendues à d'autres parties du portail<sup>77</sup>. En effet, suite à des infiltrations d'eau, l'arc du portail occidental risque de s'écrouler.

Dans le document rédigé par la Commission, le 15 octobre 1888, il est envisagé d'ajouter un gâble<sup>78</sup>. Celui-ci se justifie par la découverte de traces d'un plus ancien gâble. Les lettres rédigées au cours de l'année 1889 traitent de ce problème, en particulier de la forme des crochets<sup>79</sup>.

<sup>76</sup> Dossier Dinant 1.1, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F.

<sup>77</sup> *Ibidem*.

<sup>78</sup> *Ibidem*.

<sup>79</sup> *Ibidem*.





Fig. 18. - Portail occidental, voussure, troisième bandeau, partie gauche, statuette posée sur le sixième dais : le Christ bénissant.  
© Victor Obrist.



Fig. 19. - Portail occidental, voussure, troisième bandeau, partie droite, groupe statuaire posé sur le quatrième dais : la Création d'Eve.  
© Victor Obrist.

Un rapport est rédigé le 20 février 1890 par A. Van Assche aux président et membres du Conseil de Fabrique de Dinant<sup>80</sup>. Il informe « de la continuation de la restauration de l'encadrement du grand portail, de la restauration et du renouvellement partiel du grand arc du portail avec larmier ornemental et sculpté, de la sculpture de sept nouveaux baldaquins et de la restauration des anciens baldaquins décorant le grand arc, de la construction du grand gâble au-dessus de l'arc décoré de crochets et fleurons sculptés et avec broderies intérieures, d'une nouvelle balustrade en pierre de taille bleue devant la plate-forme surmontant le portail... ».

Une phase de travaux est envisagée en 1942 en raison des dommages causés à la collégiale au début de la Seconde Guerre mondiale. Il faut renouveler la rosace et le baldaquin placé entre les deux portails.

Dans la suite, plusieurs textes du début des années 1950 évoquent la nécessité de restaurer les portes et de consolider le linteau<sup>81</sup>.

<sup>80</sup> *Ibidem*.

<sup>81</sup> *Ibidem*. Les mêmes documents sont aussi conservés aux archives de l'hôtel de ville de Dinant, « Collégiale », boîte 861, liasse 861.31.

Fig. 20. - Portail occidental, voussure, troisième bandeau, partie droite, groupe statuaire posé sur le cinquième dais : la Présentation des arbres du paradis.  
© Victor Obrist.



Fig. 21. - Portail occidental, voussure, troisième bandeau, partie droite, statuette posée sur le sixième dais : la Création du Monde.  
© Victor Obrist.

Toutefois, les travaux pensés en 1942 et 1950 ne semblent pas avoir été entrepris car l'aspect actuel de la rosace, du linteau et des portes correspond à celui donné par A. Van Assche.

Deux dessins relatifs au portail occidental ont été conservés. Le premier est un relevé du trumeau, de la porte et du linteau de la partie droite du portail<sup>82</sup>. Malheureusement, ce relevé ne comporte ni date, ni signature. Les éléments dessinés présentent un aspect identique à celui d'aujourd'hui. Le second dessin représente une moulure en pierre imaginée pour remplacer celles qui ornent la partie supérieure des deux portes du portail occidental<sup>83</sup>. Ce dessin est daté du 9 janvier 1951. Il est signé par l'architecte A. Vermeren.

À plusieurs reprises, le portail occidental a été photographié. Les premières photographies ne sont pas datées. Toutefois, en raison de l'aspect du portail, il est certain que les relevés photographiques sont antérieurs aux restaurations menées par A. Van Assche<sup>84</sup>. Les comparaisons entre l'aspect actuel du portail et celui qui est attesté par les photos permettent d'observer les modifications apportées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. On peut constater que les soubassements des ébrasements ont été refaits. Les baldaquins cassés ont été remplacés. Un gâble et un garde-corps ont été rajoutés au sommet du portail. Quant aux relevés photographiques de l'IRPA, ils datent de 1993. Le portail n'ayant pas été modifié depuis, ces clichés n'apportent pas de nouvelles informations.

Le portail occidental est en grande partie réalisé en « petit granit ». Cette pierre provient soit d'Écaussinnes, soit de la vallée de l'Ourthe<sup>85</sup>. Seuls le linteau et les statues de la voussure sont en calcaire lorrain. Notons que, contrairement aux baldaquins du portail sud, ceux du portail occidental sont en « petit granit ».

<sup>82</sup> Ce relevé est consultable au Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F.

<sup>83</sup> Ce projet est consultable à l'hôtel de ville de Dinant, archives « Collégiale », boîte 861, liasse 861.31.

<sup>84</sup> Certaines sont conservées aux archives de l'abbaye de Leffe, dans le fonds Joseph Destrée, d'autres à l'hôtel de ville de Dinant.

<sup>85</sup> Selon Francis Tourneur, que nous remercions ici chaleureusement.

L'ensemble des joints des ébrasements et de la voussure du portail occidental est en mortier de ciment. Le linteau est, quant à lui, formé de deux blocs parallélépipédiques rejointoyés de mortier de chaux. Les statues de la voussure tiennent à l'aide d'un mortier de ciment et sans doute de crochets analogues à ceux visibles au-dessus des dais dépourvus de statues. Le mortier de ciment n'ayant été utilisé qu'à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle, il témoigne du renouvellement des ébrasements, du déplacement ou de la consolidation des statues lors de travaux réalisés au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

À la fin de cette critique d'authenticité, une question reste en suspens : sachant que la construction des portails occidental et méridional est pratiquement contemporaine, pourquoi les matériaux employés sont-ils si différents ? Excepté la statuaire, la voussure du portail occidental est entièrement sculptée dans du « petit granit » tandis que celle du portail sud est en calcaire lorrain. Ainsi, nous nous demandons si les rouleaux de la voussure du portail occidental n'ont pas été entièrement transformés, à une date inconnue. Les parties hautes (le pan de maçonnerie de la voussure et les dais) en calcaire lorrain auraient alors été remplacées par du « petit granit ».

#### *Chronologie relative du portail occidental*

À l'aide des renseignements recueillis, une partie de l'histoire du portail peut être reconstituée.

Les seuls éléments d'origine seraient le linteau et les statues de la voussure. À l'époque (au XIV<sup>e</sup> siècle), le tympan était sans doute sculpté d'un Jugement dernier. Si les rouleaux et les baldaquins de la voussure ont été modifiés une première fois avant les travaux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'opération s'est peut-être déroulée en même temps que la transformation du tympan sculpté en rosace. Le motif complexe que présente cette rosace indique que ces travaux ont eu lieu après le développement du gothique flamboyant. Par la suite, sans doute lors de la Révolution française, les statues de la voussure ont été retirées. À partir de 1886, A. Van Assche entreprend des travaux sur le portail occidental. Comme les archives écrites et iconographiques le montrent, l'aspect du portail fut fortement modifié. En 1942 et en 1950, il est question de restaurer certaines parties du portail. Ces deux projets n'ont pas été réalisés.

#### *Iconographie*

##### Le Jugement dernier

De l'ensemble iconographique du Jugement dernier, seule la Résurrection des morts subsiste (fig. 15 et 16). Cette scène prend place au niveau du linteau. Les ressuscités, groupés par deux ou isolés les uns des autres, sont placés sous une arcade. Ils cherchent à s'extraire des sarcophages. Lorsqu'ils sont représentés par deux, l'un aide l'autre à sortir du sarcophage. Certains sont nus, d'autres habillés. Quatre anges buccinateurs, se tenant debout, encadrent les ressuscités. Ils sont placés à chaque extrémité des deux parties du linteau. Tous les personnages sont décapités.

La Résurrection des morts sculptée au portail de Dinant suit de manière générale les conventions iconographiques typiques du XIII<sup>e</sup> siècle. Elle

comporte donc des analogies avec les représentations ornant les portails des églises situées dans l'Empire germanique et en France.

Toutefois, elle possède des caractéristiques originales. En effet, la disposition sous des arcades enfermant chaque personnage ou couple de personnages ne se retrouve nulle part ailleurs. De plus, les couples sont toujours formés d'une femme et d'un homme. Ailleurs, ce n'est pas le cas, les femmes étant à vrai dire rarement représentées. Enfin, à Dinant, tous les personnages sont occupés soit à s'extraire du sarcophage, soit à aider ceux qui sont en train de s'en dégager. Aucun des ressuscités n'est en position de prière. Pourtant, cette attitude est fréquente, particulièrement en France, par exemple au portail central de la façade occidentale de la cathédrale d'Amiens<sup>86</sup> et au portail des Libraires de la cathédrale de Rouen<sup>87</sup>.

#### La Création, la Chute et le Dieu bénissant

Plusieurs scènes de la Genèse sont représentées dans la voussure du portail occidental de Dinant :

- la Création du Monde (fig. 21). Dieu est assis, tenant une sorte de baguette. Devant lui, à hauteur du visage, un motif solaire ou floral est peint.
- la Création d'Ève (fig. 19). Cette scène est composée de trois personnages : Dieu, Adam et Ève. Ces deux derniers sont décapités. Dieu se tient debout ; il fait face à Adam et Ève. Adam est également debout dans un geste de prière. Ève est assise aux pieds d'Adam.
- la Présentation des arbres du paradis (fig. 20). Cette scène est également constituée de trois personnages : Dieu, Adam et Ève (tous trois malheureusement décapités). Ils se suivent en file indienne. Dieu est en tête ; Adam et Ève viennent ensuite. Ces deux derniers ont les mains en prière.
- le Don de vêtements en peaux de bêtes (fig. 17). Un ange surgit des cieux, il tend un vêtement à Ève. Celle-ci, tout en saisissant le vêtement, dissimule son sexe.
- le Dieu bénissant (fig. 18)<sup>88</sup>. Dieu est assis, de face. Il tient un objet dans la main gauche. Ses cheveux tombent jusqu'aux épaules. Il porte une courte barbe et une moustache. Les yeux et la bouche sont de petites dimensions. Dieu est vêtu d'une tunique aux plis profonds et d'une cape.

De manière générale, les représentations de la Création et de la Chute obéissent à des règles iconographiques bien établies. Peu de portails sont, de ce point de vue, originaux. Certaines scènes du portail de Dinant relèvent directement des standards iconographiques, telle la Création du Monde. Cependant, le portail se singularise par le choix et la façon de représenter certains thèmes. En effet, le Don de vêtements en peaux de bêtes ou la Présentation des arbres du paradis sont rarement sculptés<sup>89</sup>. Quant à la Création d'Ève, elle ne répond pas aux canons iconographiques habituels.

<sup>86</sup> Voir d'abord : SANDRON Dany, 2004, p. 106. Voir aussi : MURRAY S., 1996, p. 98 et ill. 129.

<sup>87</sup> KHROM Hartmut, 1971, t. 40, ill. 13.

<sup>88</sup> C'est Dieu qui est représenté et non le Christ, comme il est souvent répété dans la littérature.

<sup>89</sup> Parmi les rares occurrences, voir à Amiens, le portail droit de la façade occidentale. SANDRON Dany, 2004, p.119. Voir aussi : SAUERLÄNDER Willibald, 1972, p. 142, fig. 87-88.

Sur aucun portail français ou germanique, Ève n'est assise aux pieds d'Adam debout. L'iconographie la plus courante montre Ève sortant du flanc d'Adam.

### *Étude stylistique*

D'un point de vue stylistique, les ressuscités, Adam et Ève forment un groupe homogène. Quand les cheveux des personnages sont encore visibles, ils tombent à hauteur de la nuque. Les corps sont peu musclés ; les ventres et les fesses sont proéminents. Les quatre anges buccinateurs sont également caractérisés par des cheveux tombant à hauteur de la nuque. Les anges sont figurés debout et déhanchés. Ils sont habillés de longues tuniques en partie couvertes de manteaux. Les vêtements sont rythmés de plis profonds et arrondis.

Dans chaque scène où il est présent, Dieu est représenté de la même manière : la taille est élancée ; le visage est fin et ovale ; le Créateur est vêtu d'une longue tunique. Quant à Ève et à Adam, ils sont caractérisés par les mêmes traits que les ressuscités.

Le Dieu bénissant se distingue des autres statues par un visage barbu au front haut, des yeux étroits, un nez droit et long, et une petite bouche. Les cheveux tombent en formant des ondulations. Le corps se devine sous le vêtement, excepté les jambes. Les pieds sont apparents ; ils sont sculptés avec précision. Le vêtement consiste en une tunique surmontée d'une cape fermée par une boutonnière. Cette statue présente plus d'analogies avec les personnages du portail et du porche sud qu'avec ceux du portail occidental. Ces ressemblances nous incitent à penser que le Dieu bénissant et les sculptures du côté méridional du porche sont l'œuvre du même artiste, c'est-à-dire du Maître de la Vierge de la Gleize ou d'un contemporain proche de son œuvre.

Concernant les autres statues du portail occidental, Robert Didier remarque qu'elles présentent « d'étroites affinités avec les oeuvres du Maître des Madones en marbre mosanes »<sup>90</sup>. Il est vrai, qu'au portail occidental, les anges du linteau et les représentations de Dieu à la voussure du portail occidental adoptent la même position cambrée et légèrement déhanchée que les anges provenant de Seraing (1340)<sup>91</sup> et la Vierge à l'Enfant du *Bodemuseum* (1335-1340)<sup>92</sup>.

Au portail du croisillon nord du transept de la cathédrale de Reims, les personnages de la Résurrection des morts évoquent les statuettes dinantaises. Ainsi, le Christ ressuscité, provenant de la tour nord, sculpté entre 1230 et 1260, et le Dieu bénissant de Dinant présentent des caractéristiques communes<sup>93</sup>. Tous deux ont une chevelure qui tombe en ondulations, des yeux en amande avec la paupière dessinée dans la pierre, un nez mince et droit ainsi qu'une bouche mince présentant la même moue fermée.

<sup>90</sup> DIDIER Robert, 1995, p. 134.

<sup>91</sup> DIDIER Robert, 1993, p. 15, fig. 20.

<sup>92</sup> *Idem*, p. 36, fig. 58.

<sup>93</sup> Voir d'abord : DEMOUY Patrick, 2000, p. 212. Voir aussi : SAUERLÄNDER Willibald, 1972, ill. 227.

Si les sculpteurs ont été perméables aux œuvres des régions limitrophes, ils ont avant tout réalisé une œuvre mosane. Nous l'avons vu, on peut imaginer que deux ateliers aient travaillé au portail occidental. L'un aurait sculpté le Dieu bénissant, l'autre le reste de la statuaire. Une autre hypothèse pourrait cependant être envisagée. Le Dieu bénissant proviendrait du portail méridional de la collégiale de Dinant. Ne pourrait-on pas imaginer que cette statue soit l'apôtre manquant de la voussure du portail sud ?

### *Datation*

Nous l'avons dit dans les paragraphes consacrés à la chronologie du portail : seules les statues de la voussure et celles du linteau seraient contemporaines de la construction du portail. À la suite de l'étude stylistique, il apparaît que ces statues ont été sculptées au XIV<sup>e</sup> siècle et plus précisément, aux environs des années 1350.

En raison de sa ressemblance avec les statues du portail sud et de son attribution probable au Maître de la Vierge de la Gleize, il est probable que le Dieu bénissant soit quelque peu antérieur au reste de la statuaire du portail occidental. Il daterait des années 1340.

## **Conclusion**

Au terme de notre étude, les quatre portails dinantais prouvent constituer un ensemble hétérogène, aussi bien sur le plan stylistique, iconographique et compositionnel.

Résumons les choses. Le portail roman est mis en œuvre aux alentours de 1175. Il est destiné à servir d'entrée principale à l'église romane construite à cette époque. En 1227, un nouvel édifice est rebâti au même endroit. Le portail roman est réutilisé sur le côté nord de la nef.

Vers 1240, le portail du baptistère est en construction. L'explication la plus plausible pour expliquer la présence d'un portail à cet endroit est qu'à cette époque, seuls le chœur et le transept sont construits. Il faut donc ménager un accès à l'édifice. Faute d'argent, les travaux sont arrêtés vers 1279. Ils ne reprennent qu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle avec, entre autres, la construction du porche et du portail sud. La présence de cette nouvelle entrée engendre la fermeture du portail du baptistère.

L'importance donnée aux entrées latérales peut s'expliquer, cette fois, par la tradition mosane. En effet, dans la région, l'entrée principale est souvent placée sur le côté de l'édifice comme en témoignent, par exemple, les églises liégeoises de Saint-Barthélemy, Saint-Denis, Sainte-Croix, Saint-Paul.

La construction du porche et du portail sud est rapidement suivie par la mise en œuvre du portail occidental.

Chacun des quatre portails possède sa propre iconographie. À côté de la variété des thèmes illustrés, soulignons toutefois que trois d'entre eux accordent une importance à la Vierge, protectrice de l'église.

L'étude iconographique a révélé la présence d'influences mosane, germanique et française sur les quatre portails. Toutefois, ces derniers se révèlent uniques par la disposition et l'association de certaines scènes iconographiques ou par la transgression de conventions iconographiques.

En ce qui concerne l'étude stylistique, il est apparu que les quatre portails présentent des influences propres à la région mosane. Le portail roman possède des points communs avec plusieurs œuvres mosanes dont l'autel de Saint-Servais à Maastricht. Stylistiquement, les statues du portail du baptistère évoquent le Christ de Rausa. Le portail sud et le Couronnement de la Vierge du porche paraissent être issus de l'atelier du Maître de la Vierge de la Gleize ou de son entourage. Quant au portail occidental et à la Résurrection du Christ située du côté ouest du porche, ils ont sans doute été aussi sculptés par un artiste mosan.

Si les quatre portails sont hétérogènes, on constate que leur unité réside dans leur localisation à la croisée des mondes germaniques et français. Ils constituent ainsi un ensemble sculpté majeur dans la région mosane. Malheureusement, plusieurs de ces portails sont dans un piteux état. Cette situation ne peut qu'empirer si rien n'est fait. Nous plaçons de la sorte pour une intervention rapide, afin que l'ensemble fasse l'objet d'un traitement de conservation.

## Bibliographie

- ARNOULD A., *La collégiale Notre-Dame à Dinant*, s. l., 1978.
- BASTIN Norbert, DULIÈRE Jacqueline, *Dinant et la Haute Meuse en gravures*, Liège, 1982.
- BONENFANT Pierre-Paul, « Sondages dans la collégiale de Dinant » dans *Activités SOS Fouilles*, Bruxelles, 1980, p. 91-95.
- BORGER-KEWELOH Nicola, *Die LiebfrauenKirche in Trier. Studien zur Baugeschichte*, Trier, 1986.
- BROWN Elizabeth, *Saint Denis, la basilique*, Saint-Léger-Vauban, 2001.
- BUDDE Raine, *Deutsche Romanische Skulptur, 1050-1250*, Munich, 1979.
- CHRISTE Yves, *Bourges, la cathédrale*, Saint-Léger-Vauban, 2000.
- CLEMEN Paul, *Belgische Kunstdenkmäler*, Munich, 1923.
- DE JONGHE Sabine, GEHOT Hélène, GÉNICOT Luc Francis, WÉBER Philippe, TOURNEUR Francis, *Pierres à bâtir de Wallonie. Manuel de terrain*, Jambes - Louvain-la-Neuve, 1996.
- DEMOUY Patrick, *Reims : la cathédrale*, Saint-Léger-Vauban, 2000.
- DEN HARTOG Elizabeth, « La sculpture intégrée à l'architecture » dans VAN DEN BOSSCHE Benoît, *L'art mosan - Liège et son pays à l'époque romane du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, Liège, 2007, p. 155-171.
- DEN HARTOG Elizabeth, *Romanesque Architecture and Sculpture in the Meuse Valley*, Malines, 1992.
- DEN HARTOG Elizabeth, *Romanesque Sculpture in Maastricht*, Maastricht, 2002.
- DESTREE J., « À propos de l'église collégiale de Dinant et de son clocher » dans *L'Émulation*, Bruxelles, 1923, p. 3.
- DIDIER Robert, *Le portail polychrome dit « Le Bethléem » à Huy*, Bruxelles, 1995.
- DIDIER Robert, « La Vierge assise à l'enfant (Sedes Sapientiae) » dans *Millénaire de la collégiale Saint-Jean de Liège*, cat. exp., Liège, 1982, p. 123-140.

- DIDIER Robert, *La sculpture mosane du XIV<sup>e</sup> siècle*, Namur, 1993.
- HAYOT E., *La collégiale Notre-Dame à Dinant*, Bruxelles, 1950.
- JORIS Freddy, ARCHAMBEAU Natalie, PAQUET Pierre, *Patrimoine majeur de Wallonie*, Liège, 1993.
- KROHM Hartmut, « Die Skulptur der Querhausfassen an der Kathedrale von Rouen » dans *AchenerKunstblätter*, t. 40, 1971, ill. 3.
- KURMANN Peter, *La façade de la cathédrale de Reims*, Paris, 1987.
- KURMANN-SCHWARZ Brigitte, *Chartres, la cathédrale*, Saint-Léger-Vauban, 2001.
- LEMEUNIER Albert, « Le Christ en majesté de Rausa » dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. IX, n° 196, janvier - mars 1977, p. 109-120.
- MAQUET Julien, *Le patrimoine médiéval de Wallonie*, Namur, 2005.
- MURRAY S., *Notre-Dame, cathedrale of Amiens*, Cambridge, 1996.
- PICARD Louise-Marie, « Les portails de la collégiale Notre-Dame à Dinant » dans *Le cahier des arts*, 1959, 5<sup>ème</sup> année, p. 1522-1531, 1586-1592, 1643-1651.
- QUEDNAU Ursula, *Die Westportale der Kathedrale von Auxerre*, Wiesbaden, 1979.
- SANDRON Dany, *Amiens. La cathédrale*, Saint-Léger-Vauban, 2004.
- SAUERLÄNDER Willibald, *La sculpture gothique en France, 1140-1270*, Paris, 1972.
- SIDERIUS, *Dinant et ses environs*, Dinant, 1859.
- TIMMERS J. J. M., *De kunst van het Maasland*, Assen, 1971.
- TOLLENAERE Lisbeth, *La sculpture sur pierre de l'ancien diocèse de Liège à l'époque romane*, Gembloux, 1957.
- VAN DEN BOSSCHE Benoît, « De remarquables bas-reliefs » dans VAN DEN BOSSCHE Benoît, *L'art mosan - Liège et son pays à l'époque romane du XI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Liège, 2007, p. 172-176.
- VAN DEN BOSSCHE Benoît, *Les portails occidentaux de la cathédrale de Strasbourg : l'iconographie*, Liège, 1999-2000 (ULg, thèse de doctorat).
- WILLIAMSON Paul, *Gothic sculpture, 1140 - 1300*, Londres, 1994.



***Pierre ANAGNOSTOPOULOS***

*Aspirant du F.N.R.S., Université Libre de Bruxelles*

**Architecture ornementale  
de l'église Sainte-Rolende  
à Gerpennes vers 1500.**

**Interprétation et restitution  
d'un dépôt archéologique**



Fig. 1. – Vue générale de l'église Sainte-Rolende à Gerpinnes.  
© Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., dossier Gerpinnes 1.1.

Dans l'étude de l'architecture gothique et de ses ornements dans le Hainaut à la fin du Moyen Âge, on a souvent fait l'impasse sur l'ornementation intérieure, faute de données matérielles ou de vestiges significatifs. Cette contribution vise à mettre en avant une approche de l'architecture ornementale au départ des vestiges tangibles retrouvés dans les fouilles archéologiques de l'église Saint-Michel de Gerpinnes (fig. 1).

Le dépôt de fragments d'architecture qui ont été recueillis dans les fouilles de l'église dans les années 1950 se compose de dix-neuf morceaux. Chacun a été répertorié et mesuré ; les particularités constructives ou ornementales ont été consignées dans un tableau synthétique (fig. 2). Les vestiges sont tous en pierre blanchâtre au grain fin comparable à la pierre d'Avesnes-le-sec. Leurs formes et les décors d'architecture très découpés sont gothiques.

Les morceaux qui composent ce dépôt sont en majorité des piédroits décorés de lobes et de pinacles à fleurons, mais aussi des consoles horizontales ornées de feuilles aux masses évidées<sup>1</sup>.

N°	Dénomination	Hauteur	Largeur	Profondeur	Particularités
1	Piédroit	31 cm	10 cm	14 cm	Trou de tenon sur la face supérieure. Coupe à 20 cm de la base comparable au n° 3 mais en situation inversée (fig. 3). Élévation (fig. 5).
2	Piédroit	26 cm	11 cm	14,5 cm	Tracé architectonique encore visible, polissage de la face arrière, se rapporte au fragment n° 1. Dessin de l'élévation (fig. 4) et de la coupe (fig. 3).
3	Piédroit	22 cm	11 cm	14 cm	Un côté asymétrique comme une corniche, la face arrière est plane et un côté est arrondi, se rapporte au n° 2. Dessin de la coupe (fig. 3) et de l'élévation (fig. 5).
4	Main	8 cm	7 cm		Traces de dorure.
5	Piédroit	16 cm	13 cm	9 cm	Décor asymétrique. Coupe au milieu du motif (fig. 3).
6	Piédroit	32 cm	11 cm	14 cm	Biseau qui s'assemble au n° 1 et dont la hauteur totale fait 61 cm.
7	Piédroit	18 cm	11 cm	14 cm	Ce morceau s'assemble au n° 3. Élévation (fig. 5).
8 et 9	Piédroit	33 cm	13,5 cm	6 cm	Ce morceau s'assemble au n° 9. Coupe au milieu du fragment (fig. 3).
10	Pilastre	13 cm	10 cm	16 cm	Décor asymétrique composé d'un pinacle et d'un gâble. Élévation (fig. 4).
11	Piédroit	9 cm	7 cm	12 cm	Base en rapport avec le pinacle n° 10.
12	Piédroit	24 cm	11 cm	10 cm	Décor d'une bande et de deux gorges comprenant un motif de coupelle. Élévation (fig. 4).
13	Base d'un pilastre	22 cm	13 cm	13 cm	Décor de feuillage avec des traces d'outils et présence de couleur rouge sur la face arrière. Coupe au milieu du fragment (fig. 3) et élévation (fig. 4)
14	Piédroit	23 cm	12 cm	13 cm	Présence d'un fleuron et la base est en forme d'étoile. Coupe de la partie supérieure (fig. 3) et élévation (fig. 4).
15	Console	11 cm	16 cm	8 cm	Décor de métopes se rapportant au n° 16 (fig. 7)
16	Décor de métopes	18 cm	16 cm	8 cm	Élément qui s'assemble au n° 15 (fig. 7)
17	Console	14 cm	18 cm	15 cm	Décor de feuilles, la face arrière présente une couleur rouge, le plat conserve l'emprunte du tracé à la pointe de compas.
18	Élément de console	15 cm	19 cm	14 cm	Morceau qui se rapporte aux n° 17 et 19 (fig. 7)
19	Console	14 cm	31 cm	15 cm	Décor de feuilles se rapportant aux n° 17 et 18 (fig. 7)

Fig. 2. - Tableau d'inventaire des fragments d'architecture en pierre.  
© Pierre Anagnostopoulos.

<sup>1</sup> Parmi ces dix-neuf individus, un morceau de main qui porte des traces de dorure est répertorié, mais il n'est pas pris en compte pour la restitution architecturale.

Pour la datation des fragments, le contexte archéologique peut apporter de sérieuses pistes. Les morceaux retrouvés dans le remblai supérieur de la crypte faisaient partie d'une couche récente. Or, le comblement de la crypte intervenu au XVI<sup>e</sup> siècle correspond à la période où des travaux d'embellissement sont opérés dans l'église, en particulier au maître-autel et dans le chœur.

Ces vestiges d'architecture sont vraisemblablement le témoignage d'un dispositif ornemental périphérique du chœur antérieur à ces transformations ; plusieurs indices tendent même à le situer avant 1538. Durant les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, le culte de sainte Rolende est bien établi à Gerpennes. La construction des chapelles latérales à la crypte et, plus tard au XVI<sup>e</sup> siècle, le renouvellement du mausolée de Rolende témoignent d'un engouement encore vivace pour le sanctuaire de Gerpennes<sup>2</sup>.

## **Méthode de restitution à l'aide de la théorie d'architecture de Matthäus Roriczer, maître maçon du XV<sup>e</sup> siècle**

Dans le contexte de l'architecture gothique, un document de première main vient épauler la méthode de restitution au départ des éléments décoratifs. Au XV<sup>e</sup> siècle, Matthäus Roriczer va rédiger un ouvrage sur la technique de construction d'un gâble et des pinacles, destiné aux ouvriers et aux maçons<sup>3</sup>. Pour ce faire, il propose plusieurs formules tirées de la tradition des anciens *Parler des maîtres maçons* du XIV<sup>e</sup> siècle travaillant dans la région de Prague. Ce témoignage de la pratique architecturale gothique dépasse le cadre strictement régional pour s'appliquer à l'architecture gothique dans son ensemble. Le résultat de sa démarche va nous aider à dresser les proportions de l'architecture ornementale qui décorait l'église de Gerpennes et dont les vestiges fragmentaires en sont la trace tangible. Il puise les formules architecturales dans la tradition de l'architecture gothique du XIV<sup>e</sup> siècle, et qui a encore court au début XVI<sup>e</sup> siècle. Il appuie ses démonstrations sur une bonne connaissance de la géométrie pratique. Avant lui, le carnet de notes et de croquis de Villard de Honnecourt constitue l'ouvrage didactique le plus représentatif qui permet d'interpréter l'architecture gothique des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Matthäus Roriczer s'attarde à expliquer la logique interne du décor d'une niche. Il définit les relations entre les mesures de cette architecture, au départ du plan, de l'élévation et de la base du pinacle jusqu'au fleuron (fig. 6). L'arc de la niche a aussi des proportions qui sont liées au plan, mais sa forme est laissée à l'appréciation du maître maçon. Que ce soit une accolade, un lobe ou un arc surbaissé, cela ne détermine pas fondamentalement le processus de construction de la niche. L'innovation formelle se concentre donc dans le jeu des arcs établis dans des proportions relatives souvent constantes.

<sup>2</sup> MERTENS Joseph, 1961, p. 213 ; ROLAND Joseph, 1970, p. 23-25. On fait remonter les fragments d'architecture avant la phase D précisée dans : DIERKENS Alain, 1983, p. 46-47.

<sup>3</sup> RORICZER Matthäus, 1999, p. 45-46 ; STROHMAYER Wolfgang, 2004, p. 15-17.

## Restitution à partir du dépôt archéologique

Depuis le Haut Moyen Âge, le contexte du culte de sainte Rolende est un facteur important pour le développement précoce de l'architecture culturelle qui, suite au renouvellement du mobilier et de son décor dans le secteur du chœur au XVI<sup>e</sup> siècle, donne aux fragments d'architecture une valeur documentaire de premier plan à situer vraisemblablement vers 1500.

L'étude du décor intérieur de l'église de Gerpinnes ne peut pas se fonder que sur les sources narratives. Il faut donc avoir recours aux vestiges car il n'y a pas de texte qui décrit son architecture ornementale. La restitution se fait par la logique interne de l'architecture et l'analyse des fragments décoratifs.

Les fragments sont des éléments-clés permettant une fois associés et placés correctement de déduire au minimum les proportions en plan et en élévation du monument d'origine.

Seuls les grands morceaux sont utilisés, ceux qui ne sont pas identifiables sont laissés de côté, ceci afin de simplifier la restitution aux éléments essentiels. Dans ce cas, l'analyse des morceaux peut aboutir à une restitution pour le moins partielle de l'architecture d'une niche dont les éléments s'agencent pour former des arcs bordés de pinacles<sup>4</sup>.

À l'observation du dépôt, deux groupes de fragments d'architecture se distinguent : le premier (n<sup>os</sup> 1-3, 5-14) se compose de piédroits ou petits pilastres ; le second (n<sup>os</sup> 15-19) est constitué de consoles appartenant à un niveau décoré de feuillages. Ces consoles devaient à l'origine alterner avec les bandes horizontales formant une frise de feuillages ajourés. Les feuilles sont proches de ce qu'on peut trouver par exemple sur le jubé de Walcourt (1531). Des éléments verticaux et horizontaux participent à une composition dans l'ensemble verticale, organisée autour de deux ou trois niches jumelles dont on a conservé des consoles et des piédroits<sup>5</sup>.

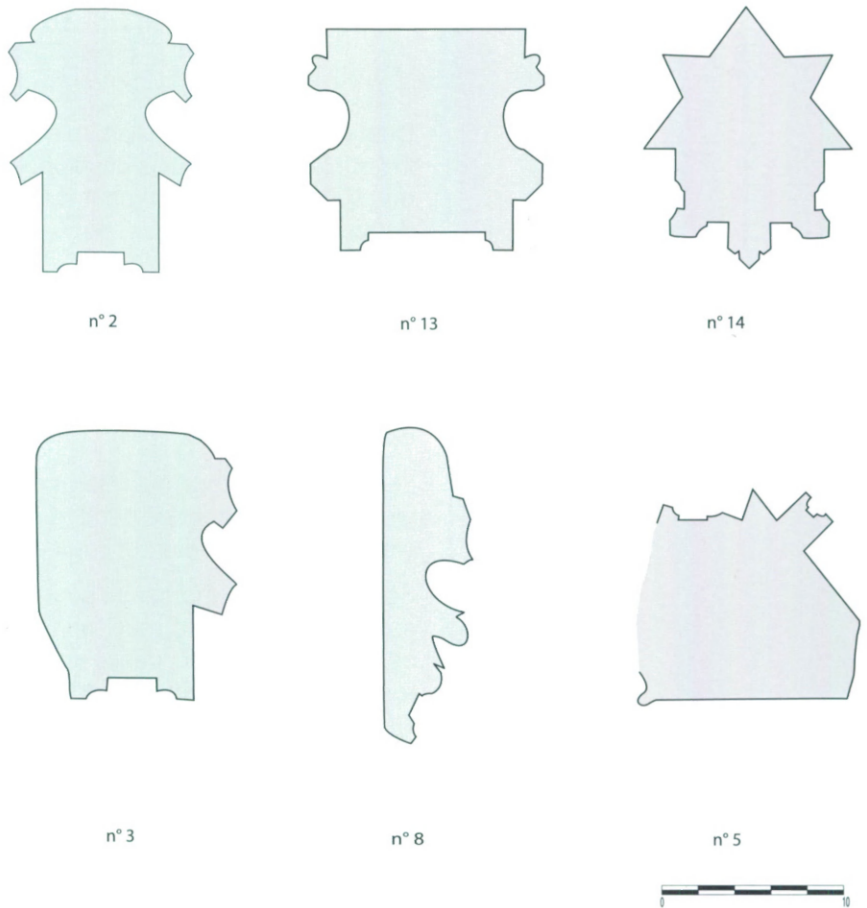
Pour ce qui est de la disposition relative des fragments, on doit rester prudent dans les propositions de restitution. Suivant le principe de polarisation du décor d'architecture qui implique une symétrie des motifs de part et d'autre du centre, on dispose le n<sup>o</sup> 1-6 à droite vu que son côté droit est lisse et ne présente aucun décor particulier. Ce côté devait être appliqué sur une paroi aveugle maçonnée formant une cloison. Suivant le même principe, le fragment n<sup>o</sup> 3-7 qui possède des caractéristiques identiques est disposé à gauche (fig. 3). Le n<sup>o</sup> 2 est disposé au centre car la mouluration qui est composée de canaux rappelant la moulure d'un arc est symétrique et identique en coupe à gauche comme à droite (fig. 3-4). Cette moulure est formée d'un canal en creux qui devait se prolonger dans les arcs formant le dais ou le gâble de la niche. Pour les parties supérieures, le n<sup>o</sup> 8-9 est disposé à droite au-dessus du n<sup>o</sup> 1-6 (fig. 5). Son côté droit est plan et il développe un piédroit plus étroit avec une mouluration sur son côté gauche. Le n<sup>o</sup> 10 est un pinacle qui est disposé à gauche, peut-être au-dessus du n<sup>o</sup> 3-7. Le n<sup>o</sup> 12 qui est décoré sur un de ses flancs

---

<sup>4</sup> Les outils utilisés comme la scie ou le compas sont pour les tracés constructifs, le foret a dû servir pour évider les décors de feuillages. BESSAC Jean-Claude, 1986, p. 231-252.

<sup>5</sup> Aucun indice ne permet d'apporter des informations concrètes sur l'iconographie qui devait être associée à cette architecture.

Fig. 3. - Coupes des fragments n<sup>os</sup> 2, 3, 5, 8, 13 et 14.  
Dessin de l'auteur.



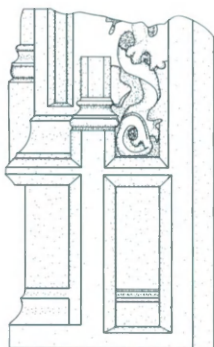
d'une coupelle prolonge en élévation le n° 13 (fig. 3). Celui-ci forme la base d'un pilastre qui est décoré sur son flanc droit de feuillages. Ce morceau est difficile à placer dans l'environnement de la niche. On peut supposer qu'il servait de base au piédroit central. Le n° 11 est un petit élément de base se rapportant au décor de la base n° 13. Le n° 14 qui se caractérise par un plan en étoile et un décor de fleuron est sans doute à situer dans le prolongement du piédroit n° 1-6. Le fragment n° 15-16 serait intermédiaire à l'entablement et au piédroit (fig. 7). Il est décoré de petits lobes rappelant des métopes. Il comporte des éléments de décor végétal dans sa partie inférieure qui pourrait se rattacher aux consoles n<sup>os</sup> 17 à 19. Les n<sup>os</sup> 17 à 19 forment trois vestiges de consoles qui constituent l'assise sur laquelle repose la niche (fig. 7).

Entre autres remarques, le fragment n° 15 possède un canal en creux sur sa face supérieure destiné à ne pas être vu. Il est rendu nécessaire pour couler un tenon en métal indispensable à l'assemblage du décor aux parties supérieures.

Les fragments n<sup>os</sup> 13, 17, 18 et 19 ont leurs faces arrière couvertes d'un enduit rouge. Il y a peu de doute que ces morceaux ne proviennent pas d'une même architecture, comme en témoignent des indices concordants dans le traitement des surfaces et les décors, voire l'échelle des moulurations.

Pour le morceau n° 14 dont la coupe témoigne d'une continuité avec ce qui se faisait au XV<sup>e</sup> siècle, il s'apparente à la construction d'un pilastre

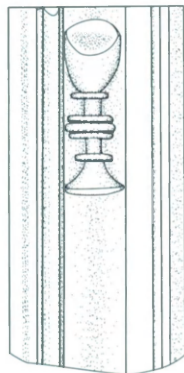
Fig. 4. - Élévations des fragments n<sup>os</sup> 2, 10, 12, 13 et 14.  
Dessin de l'auteur.



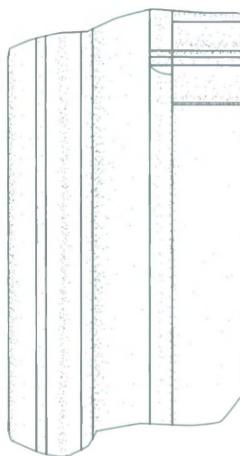
n° 13



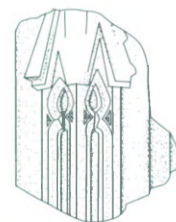
n° 14



n° 12



n° 2



n° 10

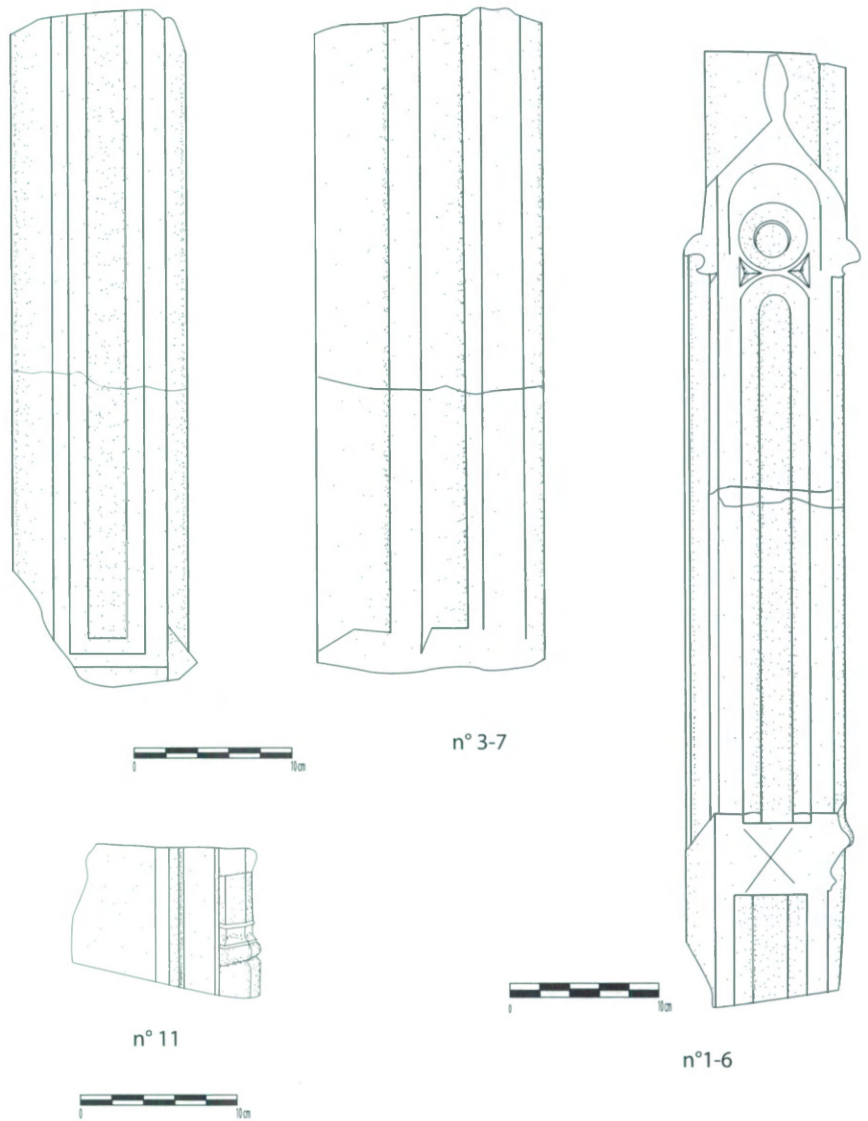


proposé par Matthäus Roriczer<sup>6</sup>. D'autres vestiges comme les piédroits ont un rapport étroit avec ses indications. Cependant, force est de constater que les proportions varient dans le détail. Et il reste possible d'établir une restitution au départ de ces morceaux en tenant compte des élévations.

Suivant les principes de l'architecture gothique, les piédroits verticaux devraient constituer le cadre de la niche. Au sommet du piédroit n° 1-6, le morceau évolue en une base d'un pinacle. Ce pinacle est peut-être complété par le fragment n° 10. La hauteur du pinacle, avec sa base et son fleuron, devait occuper la hauteur du dais surmontant la niche, soit une demi hauteur de l'élévation totale de l'arc, ou encore un quart de l'élévation totale de cette niche.

<sup>6</sup> STROHMAYER Wolfgang, 2004, p. 70-72.

Fig. 5. - Élévation des fragments n<sup>os</sup> 1-6, 3-7 et 11.  
Dessin de l'auteur.



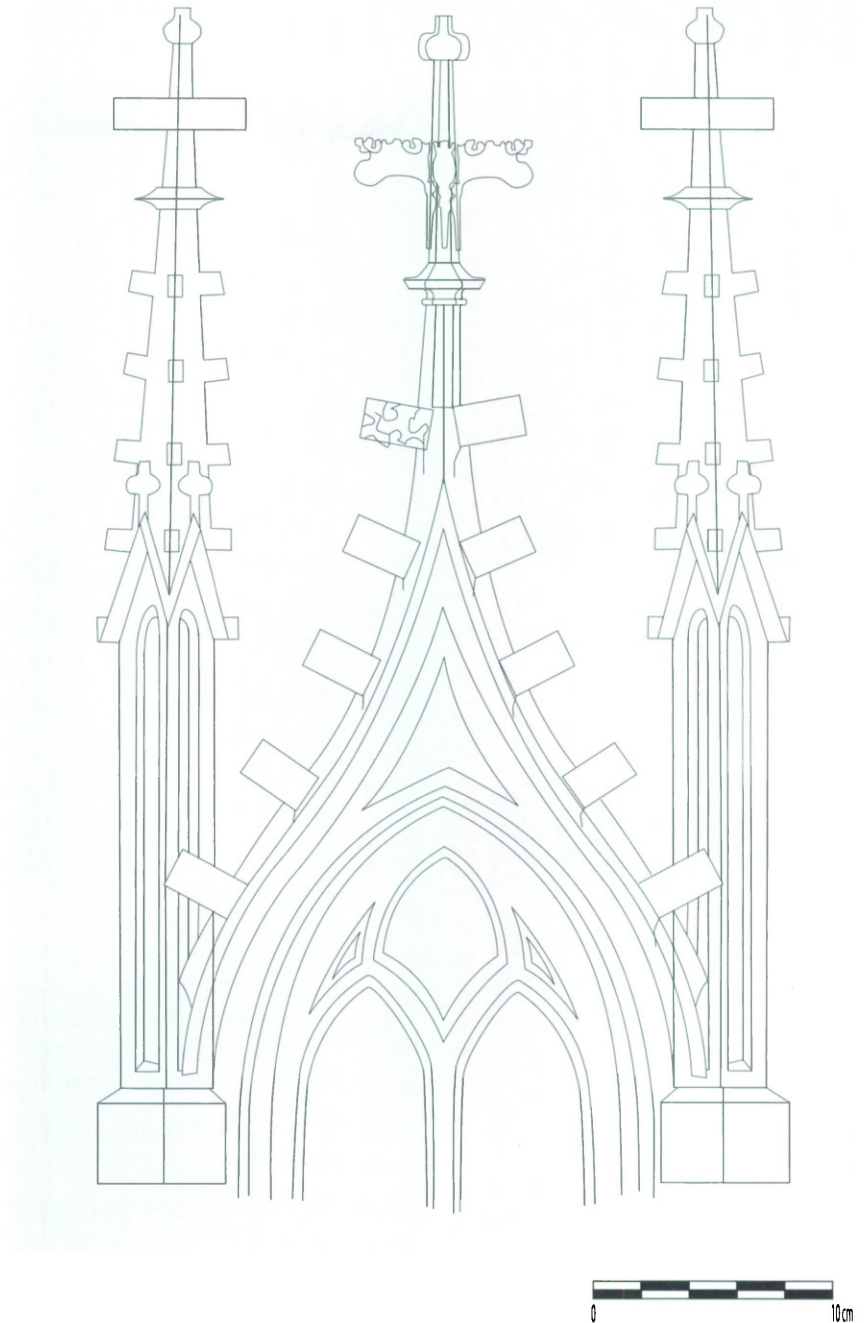
Les pièces n<sup>os</sup> 15 à 19 forment une structure horizontale, ce sont des consoles au décor de feuilles entrelacées et évidées dans la partie inférieure des motifs d'architecture. Les n<sup>os</sup> 15 et 16 constituent la partie inférieure d'un pilastre ou d'un piédroit. Les n<sup>os</sup> 17 à 19 forment un appendice à l'entablement dont la fonction est habituellement celle de reposoir pour un groupe sculpté figuratif ou une statue.

On remarque une récurrence significative dans les mesures en profondeur pour les pilastres et les consoles, soit des mesures variant de 14 à 15 cm. La largeur des piédroits varie dans tous les cas de 10 à 11 cm (fig. 2). Les mesures des différentes parties concordent dans leur ensemble.

On peut raisonnablement considérer que la profondeur minimum de la niche en sa partie centrale faisait 15 cm au niveau de l'avancée saillante des consoles (fragments n<sup>os</sup> 17-18-19) (fig. 5 et 7).

En ce qui concerne les piédroits formant des meneaux verticaux (fragments n<sup>os</sup> 1-6, 2, 3-7), ils font tous maximum 15 cm de profondeur. Ces mesures

Fig. 6. - Arc et pinacles d'après Matthäus Roriczer au XV<sup>e</sup> siècle.  
© Pierre Anagnostopoulos.



de profondeur sont donc comparables entre les éléments verticaux et horizontaux.

La largeur cumulée des trois morceaux de consoles fait 50 cm, sur une largeur totale estimée de la niche de 1 m maximum.

La hauteur de ces consoles fait maximum 15 cm. Dans le présent cas de figure, on aurait conservé près de 75 % des consoles en largeur.

Sur la console n° 19, la limite des traces de patine sur la face supérieure est parallèle au bord arrière du morceau d'architecture. Ceci est un argument qui va dans le sens de la présence d'un relief figuratif sur la



Fig. 7. - Elévation des fragments n<sup>os</sup> 15, 16, 18 et 19.

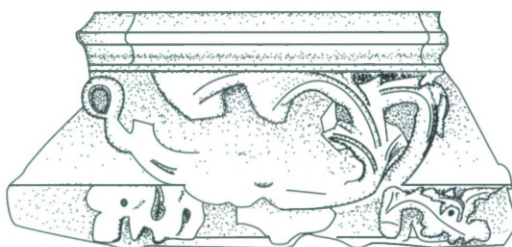
Dessin de l'auteur.



n° 15-16



n° 18



n° 19



partie arrière des consoles d'une profondeur de 8 à 10 cm. Ce relief devait faire 10 cm de profondeur sur 80 cm de hauteur et 30 cm de large. Ces dimensions font penser aux reliefs décorant les niches d'un tabernacle.

Enfin, le n° 5, dont la moulure se rapporte au n° 13, est à situer quelque part au-dessus du pilastre.

Toutefois, il convient d'adapter les recommandations de Roriczer aux spécificités du dépôt architectural gerpinnois. Dans ce cas-ci, on n'a plus à faire à une niche mais à deux ou trois niches jumelles.

### Interprétation : niches d'un tabernacle ?

Les modifications importantes dans la structure et les espaces de cette architecture vont profondément marquer l'accès au chœur et la perception de son entrée. Si la présence des reliques a longtemps conféré pour le Haut Moyen Âge un statut particulier à l'église de Gerpinnes, ce phénomène perdure certainement jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle où les nouveaux aménagements vont notamment renouveler le mausolée de sainte Rolende.

Les morceaux d'architecture sont des éléments suffisamment nombreux pour envisager la question de leur origine. De quel monument proviennent-ils ? Pour que la commande d'un monument puisse laisser de telles traces archéologiques, il devait s'agir tout au moins d'un tabernacle ou d'un retable, mais on peut considérer ici une autre hypothèse qui s'accorde mieux avec la nature du sanctuaire, la localisation de l'enfouissement des morceaux et quelques remarques tirées des fouilles archéologiques de la crypte à l'entrée du chœur. Ces fragments peuvent provenir d'un jubé ou d'une clôture de chœur, qui ont sans doute été construits à la limite entre le chœur et la nef, à la hauteur de l'ouverture aménagée au XVI<sup>e</sup> siècle pour accéder à la crypte de l'église.

Les morceaux d'architecture gothique ont pu être ensevelis vers 1538 au plus tard pour servir d'assise au nouveau sol surhaussé. Dans ce cas, ces morceaux remontent au plus tard au premier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle. Durant cette période, les architectes vont réinterpréter les décors d'architecture habituels du XV<sup>e</sup> siècle.

De même, le mausolée de Rolende était placé contre la chapelle de Rolende à l'endroit de son inhumation. Les fouilles de Jacques Mertens ont mis au jour contre la colonne sud-ouest à l'entrée de la crypte quelques marches d'un escalier en colimaçon dont l'usage n'a pas été expliqué<sup>7</sup>. Il pourrait s'agir du vestige d'un escalier reliant la crypte toujours en usage au XVI<sup>e</sup> siècle à la tribune ou le jubé. D'après les données de fouilles, c'est ce côté occidental du chœur qui sera privilégié par l'ouverture d'un escalier menant à la crypte<sup>8</sup>.

## Résultats<sup>9</sup>

Les dimensions des niches sont déduites de la mise en perspective des vestiges archéologiques avec la théorie d'architecture du XV<sup>e</sup> siècle. Ces niches faisaient-elles partie d'un ensemble plus grand ? Le contexte archéologique peut le laisser supposer vu que les travaux menés au XVI<sup>e</sup> siècle semblent de grande envergure. La présence d'un escalier à vis mais aussi l'emplacement d'un mausolée à l'entrée du chœur sont des éléments qui témoignent au moins de la présence d'une clôture sous la forme d'un mur plein, au plus sous la forme d'une tribune décorée. Si on rattache les éléments d'architecture à cette seconde hypothèse, on aurait eu à

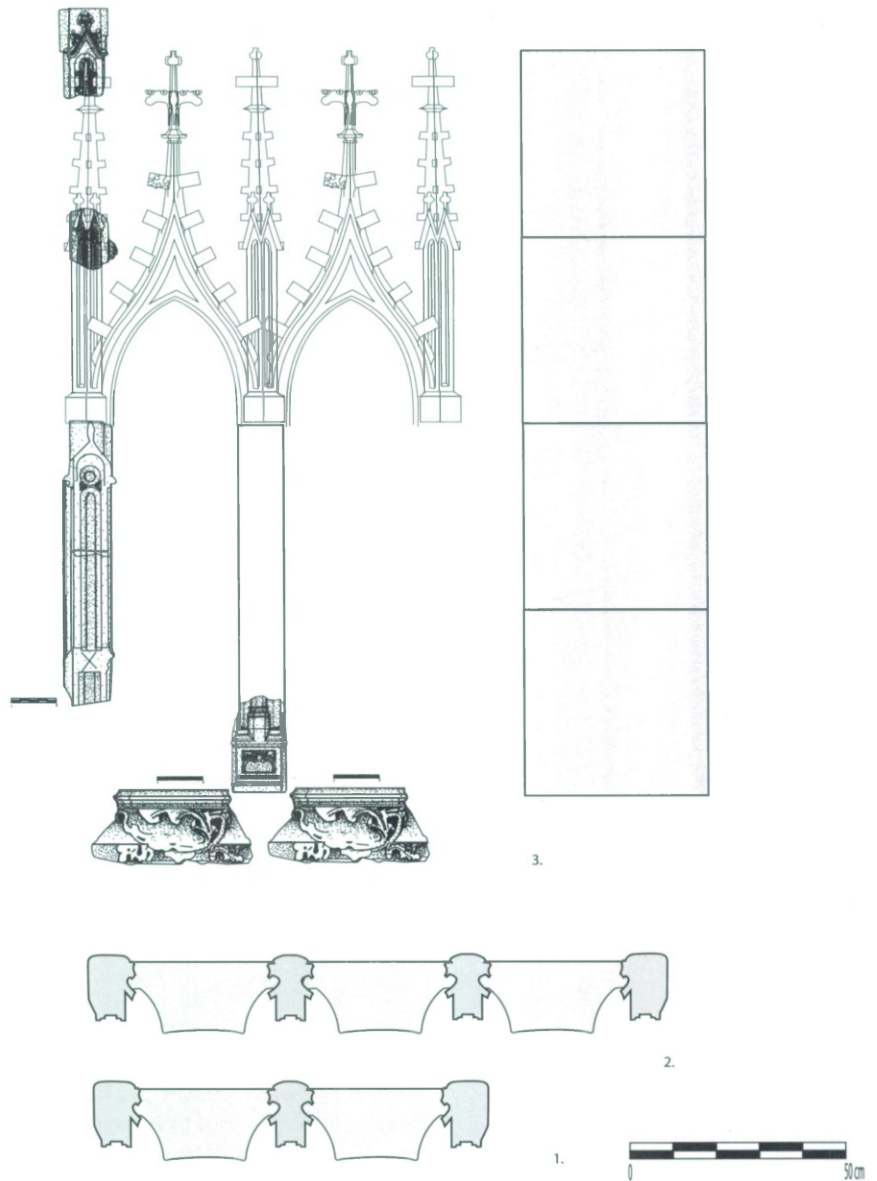
---

<sup>7</sup> MERTENS Joseph, 1961, p. 172 et 187. La nef latérale sud fut remblayée au XVI<sup>e</sup> siècle. L'entrée de la crypte sert de repère pour implanter les colonnes au XVI<sup>e</sup> siècle. L'assise de l'escalier repose sur un remblai récent et sert de remblai pour la chapelle latérale de Sainte-Rolende. Les travaux au XVI<sup>e</sup> siècle éliminent les structures anciennes hétéroclites, seule la crypte est épargnée. Il s'en suit un rehaussement du niveau du transept.

<sup>8</sup> MERTENS Joseph, 1961, p. 213-214. À Gerpinnes, les vestiges d'architecture datés vers 1500 ont un contexte comparable aux dépôts qu'on trouve souvent dans les fouilles d'églises importantes par leur passé historique comme la cathédrale Saint-Michel-et-Gudule à Bruxelles ou la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles.

<sup>9</sup> Dans ce cas-ci, la consultation des *Acta Sanctorum* consacrés à la *Vita* de Rolende n'apporte pas de renseignement utile sur le décor d'architecture du sanctuaire de Gerpinnes.

Fig. 8.- Restitution du plan et élévation sommaire.  
Dessin de l'auteur.



Gerpennes un jubé, qui aurait pu avoir de nombreuses similitudes avec la tribune de Saint-Materne de Walcourt<sup>10</sup>.

On peut estimer sur base de renseignements récoltés et comparés aux écrits de Matthäus Roriczer que la niche devait mesurer au minimum 92 cm de hauteur cumulée en additionnant les hauteurs des fragments n<sup>os</sup> 1-6, 10 et 19, soit 61 cm + 15 cm + 16 cm. Or, au départ du morceau de pinacle n<sup>o</sup> 10, on peut restituer l'ensemble des proportions de la niche et en estimer

<sup>10</sup> BRIGODE Simon, 1950, p. 264-265. Simon Brigode a conclu son ouvrage par ces remarques : « Il faudra attendre la fin du XV<sup>e</sup> et surtout le XVI<sup>e</sup> siècle pour que l'architecture du sud-ouest de la Belgique affirme une certaine individualité. Les nécessités apporteront alors une commande abondante. Ce ne seront, une fois de plus que de modestes églises rurales, mais elles s'élèveront en grand nombre dans une note personnelle et nettement locale ».

la largeur à 1 m au minimum. Pour déterminer sa largeur au départ des fragments et obtenir une valeur minimale, on a associé deux fois les dimensions de la console n° 19 (fig. 7), le pilastre central et deux fois la largeur du piédroit n° 7, ce qui fait une largeur de 97 cm, soit 31 cm + 31 cm + 11 cm + 11 cm + 13 cm. Pour les niches jumelles, on obtient donc une niche composée de deux espaces jumeaux séparés par un pilastre central ou sans pilastre central, et dont les dimensions sont comprises entre 1 m de large, au minimum 1 m de haut et une surface de 15 cm en profondeur (fig. 8). En se référant à la méthode proposée par Matthäus Roriczer (fig. 6), on obtiendrait une hauteur de la niche de 1,20 m et une largeur intérieure pour un compartiment de 30 cm. La hauteur du gâble et du sommet de la niche devait avoisiner les 60 cm, une adaptation de cette mesure au contexte du décor d'architecture de Gerpennes a cependant été nécessaire. En plus de l'espace occupé par le gâble, il devait y avoir un espace réservé à un décor figuratif. L'estimation de la hauteur de cet espace ne peut pas être déduite directement des mesures des fragments. Pourtant en considérant la règle de symétrie dans les proportions de l'architecture gothique, on peut estimer que la partie inférieure des niches devait faire au minimum 60 cm de haut (fig. 8). On aurait ainsi une dimension de hauteur quatre fois plus grande que la largeur de chaque compartiment de la niche.

Enfin, une seconde possibilité reste envisageable, celle d'un monument à trois niches dont le compartiment central serait encadré de deux pilastres équivalents au n° 1-6. Le répertoire des fragments contient trois morceaux importants de consoles, ce qui contredit apparemment la première hypothèse de la restitution. On aurait alors trois compartiments égaux dans les mesures et les formes. Par ailleurs, une dernière hypothèse est possible, celle de plusieurs niches à deux compartiments jumelés. Cette dernière hypothèse serait un argument qui tendrait à considérer la présence, dans l'église de Saint-Michel de Gerpennes, d'un monument décoratif de plus grande envergure comme un tabernacle.

En conclusion, de ces trois possibilités de restitution envisagées ici, le contexte de développement d'un sanctuaire de culte tel que celui de Gerpennes et dont les sources textuelles attestent avec force, le culte vivace de sainte Rolende, et les témoignages des transformations de son architecture et des aménagements multiples renforcent à mon sens l'hypothèse qu'un tabernacle aurait été disposé à l'entrée du chœur de l'église.

En ce qui concerne l'auteur de ce monument, on peut envisager aussi plusieurs pistes. L'orientation dans la production de monuments d'architecture vers 1500 en direction de Liège est une piste crédible qui laisse la place aux influences diverses comme celles venues de centres brabançons en contact étroit dès le XV<sup>e</sup> siècle avec Liège et Walcourt. Les fonds alloués pour une telle entreprise permettent d'avoir plus précocement peut-être un décor d'envergure. Pour son financement, d'autres possibilités peuvent être envisagées, comme celle de considérer l'abbaye de Moustier, à laquelle Gerpennes dépendait, financer le sanctuaire au départ des revenus comme la mense<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> DIERKENS Alain, 1985, p. 67-69.

## Bibliographie

- BESSAC Jean-Claude, « L'outillage traditionnel du tailleur de pierre de l'Antiquité à nos jours » dans *Revue archéologique de Nardonnaise*, supplément 14, éd. du CNRS, 1986.
- BRIGODE Simon, *L'architecture religieuse dans le sud-ouest de la Belgique, I. Des origines à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, Commission royale des Monuments et Sites, Bruxelles, 1950.
- DIERKENS Alain, « Le culte de sainte Rolende de Gerpennes au Moyen Âge. Hagiographie et archéologie » dans *Problèmes d'histoire du christianisme*, 12, 1983, p. 25-50.
- DIERKENS Alain, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>- XI<sup>e</sup> siècles)*, Jan Thorbecke Verlag, Sigmaringen, 1985.
- MERTENS Joseph, « L'église Saint-Michel à Gerpennes » dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et Sites*, XII, 1961, p. 147-222.
- ROLAND Joseph, « L'église Saint-Michel à Gerpennes » dans *Archaeologicum Belgii speculum*, III, 1970.
- RORICZER Matthäus, *Das Büchlein von der Fialen Gerechtigkeit und Die Geometria Deutsch, fac-similé*, édition revue par Ferdinand Geldner, Guido Pressler, Hürtgenwald, 1999.
- STROHMAYER Wolfgang, *Das Lehrwerk des Matthäus Roriczer*, Guido Pressler, Hürtgenwald, 2004.

***Soo Yang GEUZAINÉ***

*Licenciée et doctorante<sup>1</sup> en Histoire de l'Art et Archéologie, Université de Liège*

**De Georges Hobé à Francis  
Bonaert.  
Un immeuble de l'architecte  
Hobé identifié grâce au fonds  
Bonaert, conservé au Centre  
d'Archives  
et de Documentation  
de la C.R.M.S.F.**

---

<sup>1</sup> Thèse de doctorat en cours, *Georges Hobé (1854-1936) : l'architecture de villégiature*. Promoteur : Professeur J.-P. Duchesne. Université de Liège, Département des Sciences historiques.



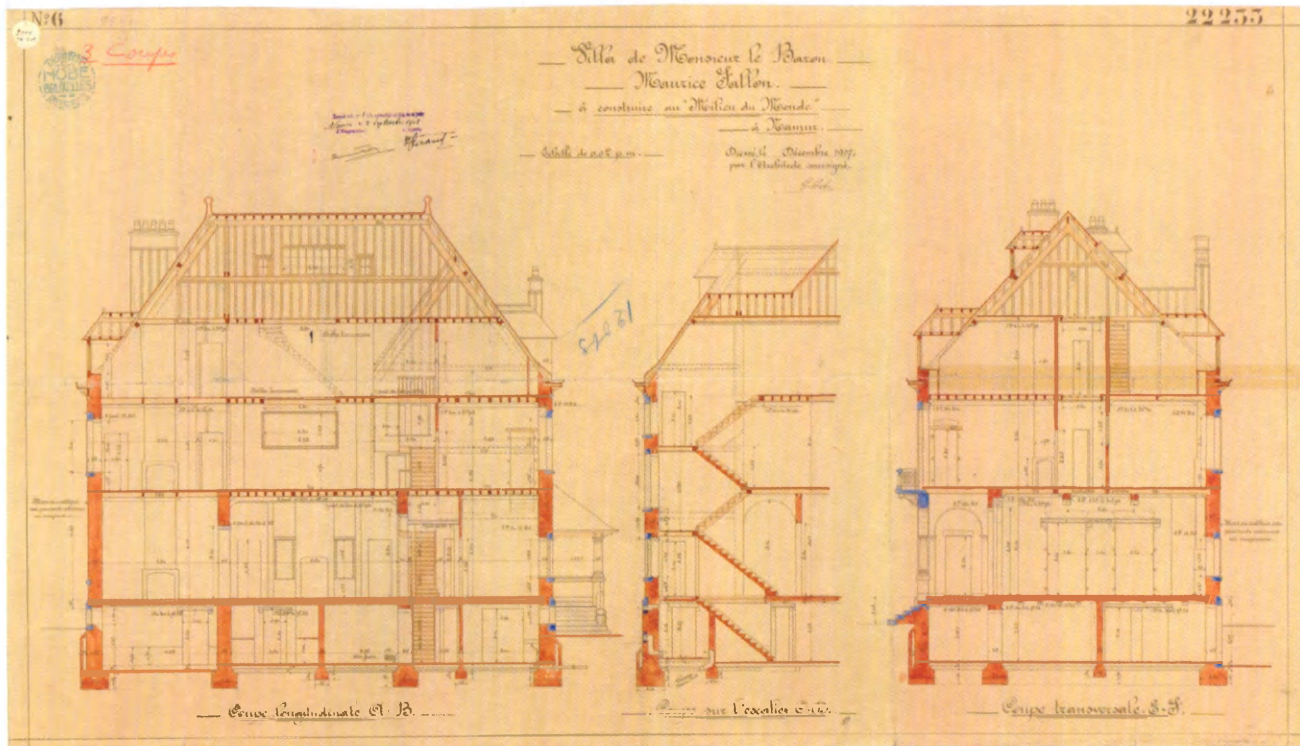


Fig. 1. - Série de trois coupes de la villa du Baron Maurice Fallon.  
 © Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., fonds Francis Bonaert, dossier 1544.

## Introduction

L'attribution de la villa qui fait l'objet du présent article, à l'architecte bruxellois Georges Hobé<sup>2</sup>, a pu se faire grâce à un heureux concours de circonstances<sup>3</sup> qu'il nous est agréable de signaler ici.

Conservé au Centre d'Archives et de Documentation de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, le fonds de l'architecte Francis Bonaert (né à Courtrai en 1914) se compose de quelque cinq cent cinquante dossiers couvrant les années 1944 à 1994. On sait que le Baron Bonaert<sup>4</sup> s'est régulièrement, tout au long de sa carrière, consacré à la restauration de biens patrimoniaux, notamment celle du château de Freÿr à Waulsort, son illustre demeure.

Lors d'un dépouillement de ce fonds opéré en 2007, le dossier n° 1544 a révélé l'existence de trois séries, dont une composée de sept plans d'origine<sup>5</sup>, rehaussés de couleurs et inédits (fig. 1). L'intitulé de chacun

<sup>2</sup> Georges Jean Ferdinand Hobé naît à Bruxelles le 7 janvier 1854. Dès 1895, son magasin de meubles et ses ateliers sont installés au 47-48 du boulevard de Waterloo à Bruxelles. Hobé décède le 5 mars 1936 en son domicile du 54 de la rue de l'Ermitage à Ixelles, « après une courte maladie » nous apprend l'extrait nécrologique du quotidien *Le Soir* (n° 68, dimanche 8 mars 1936, p. 8).

<sup>3</sup> Que Mademoiselle Monique Merland, Documentaliste du Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., veuille bien trouver ici l'expression de notre profonde gratitude.

<sup>4</sup> Ancien membre de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.

<sup>5</sup> Plans, coupes et toitures, portant le numéro de série 22233. Les deux autres séries sont respectivement composées de vingt plans et un document ; ils concernent les modifications apportées à la demeure en 1967 et la construction d'un garage en 1970.





Fig. 2. - Détail du cachet.  
© Centre d'Archives et de Documentation  
de la C.R.M.S.F., fonds Francis Bonaert,  
dossier 1544.

d'entre eux nous apprend, d'une part, qu'il s'agit de la « Villa de Monsieur le Baron Maurice Fallon à construire au "Milieu du Monde" à Namur » et d'autre part, que l'architecte soussigné est Georges Hobé. La signature de ce dernier y est à chaque fois présente, tout comme son cachet : « ARCHITECTE // G. // HOBE // BRUXELLES // DECORATEUR » (fig. 2). Les plans datent de décembre 1907 sans plus de précisions.

## Georges Hobé

Georges Hobé apprend les ficelles du métier dans les ateliers de son père, Joseph-Charles Hobé<sup>6</sup>. Il se forme dans le domaine de la construction en suivant des cours du soir. Venu à l'architecture en autodidacte, il n'appartiendra jamais à aucune académie. Hobé commence sa carrière comme décorateur et se désigne modestement comme « simple bâtisseur ».

Il est l'auteur d'une série de bâtiments qui marqueront Namur de son empreinte architecturale et qui témoignent de sa popularité.



Fig. 3. - Stade des jeux de la Citadelle à  
Namur : vue partielle.  
© Soo Yang Geuzaine.

En 1905, sous l'impulsion du roi Léopold II pour lequel Georges Hobé avait déjà travaillé<sup>7</sup>, il se voit confier par la Ville de Namur un projet de mise en valeur du site de la Citadelle. Celui-ci comprend un stade des jeux (fig. 3) et un théâtre en plein air destinés à couronner la Citadelle (1907-1909), un casino en bordure de Meuse (1907-1913), « un nouveau réseau de communications, partiellement réalisé, comportant un tram électrique qui relie le stade à la ville, l'achèvement des boulevards entre le plateau de la citadelle et la gare ainsi qu'un nouveau pont sur la Sambre (1906-1913) »<sup>8</sup>.

Outre ces commandes officielles, Georges Hobé avait déjà précédemment œuvré à Namur. En 1898, dans le prolongement de sa formation première

<sup>6</sup> Menuisier-ébéniste et entrepreneur.

<sup>7</sup> Mentionnons l'aménagement intérieur du Golf Club de De Haan aan Zee, les transformations du Golf Club de Ravenstein à Tervueren, le Royal Yachting Club d'Ostende.

<sup>8</sup> *Catalogue des collections (...)*, 1999, p. 210.

d'ébéniste et de décorateur, il avait fourni du mobilier pour vingt chambres du Grand Hôtel Namur-Citadelle. En 1902 - année de l'*Esposizione Internazionale d'Arte decorativa moderna* de Turin<sup>9</sup> -, la villa de Fernand Golenvaux avait fait l'objet de travaux d'extension par ses soins : le but était d'en augmenter les volumes en les intégrant au paysage. En 1903, Hobé avait construit la villa dite *Les Arondes* (ou *La Maugeonne*) pour le docteur Oscar Swolfs<sup>10</sup> à Dave-sur-Meuse<sup>11</sup>, en amont de Namur (fig. 4). Ajoutons enfin à son actif la villa Grafé-Lecocq<sup>12</sup>, érigée en 1907, au 1069 de la chaussée de Dinant à Wépion.



Fig. 4. - Villa Les Arondes à Dave-sur-Meuse : vue partielle.  
© Étienne Guillaume.

## Le « Milieu du monde » et la villa du Baron Fallon

Le 23 janvier 1895 avait été adopté le projet de construction d'une route partant du faubourg de Salzinnes pour aboutir à celle de Wépion-Saint-Gérard, soit aujourd'hui la rue du Belvédère, l'avenue de Marlagne et celle de la Vecquée.

<sup>9</sup> L'exposition de Turin inscrit véritablement Georges Hobé dans le paysage de son temps. En quête d'intérieurs nouveaux, fonctionnels et plus simples, il propose un type de mobilier intégré et démontable pièce par pièce pour le « salon-studio » qui correspond au goût du public.

<sup>10</sup> Oscar Swolfs : médecin-chef de l'asile psychiatrique Saint-Martin, construit quelque temps auparavant (nos recherches ne permettent pas encore d'en attribuer la paternité à Georges Hobé). Notons qu'en 1904, Georges Hobé est l'auteur de l'asile de Fond'Roy situé au n° 43 de l'avenue Jacques Pastur à Bruxelles.

<sup>11</sup> Elle se trouve au 59 de la rue Saint-Hubert à 5100 Dave-sur-Meuse. Référence cadastrale : Namur, 25<sup>e</sup> division, Dave, sect. A, 1<sup>er</sup> feuille, parc. 6H (maison), 6H (jardin). Que soit amicalement remercié Monsieur Étienne Guillaume (archéologue et historien de l'art, Inventaire du Patrimoine architectural, DGO4).

<sup>12</sup> « En 1878, il existe à cet endroit une propriété appartenant à Félix Detry (1815-1877), fermier-propriétaire et membre de la Garde civique de Wépion, époux de Barbe Fosséprez (1818-1898), grand-oncle d'Edgar Detry (1886-1967) (White Cottage). La maison est à ce moment partiellement démolie et agrandie. Vendue en 1906 à Henri Grafé-Lecocq, elle est totalement reconstruite par celui-ci en 1907. Elle figure dans l'annuaire de 1912 sous le nom de Villa Grafé-Lecocq. Les Grafé en demeurent propriétaires jusqu'en 1952, date à laquelle la villa est achetée par André Detilleux, négociant à Namur, rue du Fer. En 1958, elle passe en co-propriété aux enfants Gendebien (Bernadette, Gérard et Michel). Après 1968, Bernadette en devient la seule propriétaire ». (BOUCHAT Sylvette et al., 2007, p. 95).

Fig. 5. - Villa du Baron Maurice Fallon :  
ouvriers d'entretien devant la terrasse de  
la façade sud-est.  
Collection privée.



Par une donation du 5 juin 1908, le Baron Maurice Fallon avait reçu de son père une parcelle de bois de 3 hectares et 4 ares située le long de cet axe et sur laquelle il fera bâtir une « maison de campagne », la villa dite du « Milieu du Monde » ou du « Bois Vauban ». Même si les plans qui font l'objet du présent article sont datés de décembre 1907, la première année d'imposition sera, quant à elle, 1912 (fig. 5).

En 1967, le fils unique de Maurice Fallon décède accidentellement ; cet événement entraîne la vente de la maison. Celle-ci se fait au profit de Charles de Montpellier d'Annevoie père.

## Le Bois Vauban, villa de Charles de Montpellier d'Annevoie

En 1967-1968, Charles de Montpellier père entreprend des transformations à la villa ; celles-ci consistent en divers aménagements liés aux nouveaux besoins de l'époque<sup>13</sup>. Le Baron Francis Bonaert<sup>14</sup> est choisi comme auteur des plans, au nom de l'amitié qui le lie au propriétaire.

À l'inverse de la villa *Le Bon Coreux* (1911) à Spa-Balmoral<sup>15</sup>, seul exemple de villa de l'architecte Hobé ayant eu à subir de profonds aménagements postérieurs, celle du Baron Fallon ne connaîtra au cours de cette campagne de travaux que des modifications intérieures qui se traduisent, selon le témoignage du Baron Bonaert, principalement par l'intégration d'un ascenseur<sup>16</sup>.

<sup>13</sup> L'élaboration du devis date du 18 janvier 1968.

<sup>14</sup> À cette époque, les bureaux du Baron Francis Bonaert sont situés tant en Belgique (78 de l'avenue Mostinck à Bruxelles et au château de Frey à Waulsort), qu'en France (4 de l'avenue Marceau à Paris).

<sup>15</sup> Une étude complète du *Bon Coreux* a été publiée dans : GEUZAINÉ Soo Yang, décembre 2003, p. 173-181.

<sup>16</sup> Toute notre gratitude s'adresse au Baron Bonaert pour avoir pris le temps de partager avec nous les souvenirs l'unissant à cette villa.

Fig. 6. - Villa du Baron Maurice Fallon :  
façade sud-est.  
© Soo Yang Geuzaine.



La conception extérieure du bâtiment traduit les goûts personnels de l'architecte Georges Hobé pour l'utilisation des matériaux locaux. Les murs sont « en moellons avec parements intérieurs en maçonnerie ». Les deux villas namuroises, *Les Arondes* et *Grafé*, offrent le même type de traitement mural.

C'est dans la façade latérale, d'une longueur de 16,02 m, que s'ouvre l'« entrée » (en réalité le hall), précédée d'un « porche » abrité sous un auvent porté par une colonne renflée.

La façade principale, au sud-est, qui s'ouvre sur le vaste paysage de l'Entre-Sambre-et-Meuse, se définit par deux caractéristiques propres à l'architecte (fig. 6). La terrasse y supporte une autre colonnette renflée coiffée d'un chapiteau à tailloir sur lequel retombent deux arcs rythmant la façade de ce côté (fig. 7). Cet élément architectural est repris par Hobé dans d'autres réalisations, tel que *Le Soyeureux*<sup>17</sup> (fig. 8) à Spa (1910). Il l'a également représenté dans un de ses carnets de dessins personnels. Un bow-window<sup>18</sup> de plan trapézoïdal s'ouvre sur le paysage tout en agrandissant l'espace intérieur. Une fois la porte franchie (fig. 9 et 10), un hall de dimensions confortables permet de desservir toutes les pièces. La présence de l'ascenseur aujourd'hui perturbe quelque peu l'organisation intérieure originelle. La volonté d'abaisser le plafond et les portes est, quant à elle, heureusement restée à l'état de projet.

L'escalier en *pitchpin*, partiellement conservé, présente des fuseaux similaires à ceux rencontrés dans les autres réalisations de Hobé.

Aucun meuble encastré, aucun papier peint, aucun carrelage n'a malheureusement traversé le temps pour apporter un témoignage sur la décoration d'origine de la villa.

Depuis 1994, cette demeure est la propriété de Charles de Montpellier d'Annevoie fils. L'adresse actuelle est au 14 de l'avenue de la Vecquée à Namur ; elle est reprise sous la parcelle cadastrée F4X de Namur 2.

<sup>17</sup> 29, avenue de la Corniche à 4900 Spa.

<sup>18</sup> Georges Hobé s'inspire des bow-windows de l'anglais Charles Voysey en les interprétant en bois.

*Fig. 7. - Villa du Baron Maurice Fallon :  
détail de la terrasse façade sud-est.  
© Soo Yang Geuzaine.*



*Fig. 8. - Villa Le Soyeureux à Spa : détail  
de l'auvent.  
© Soo Yang Geuzaine.*

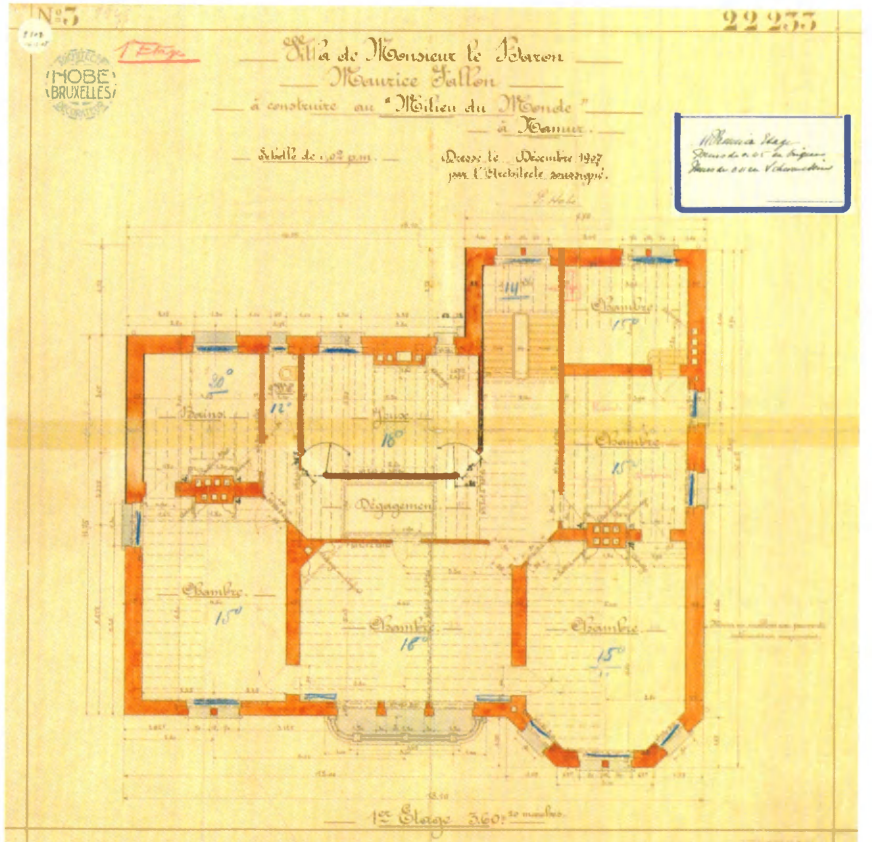
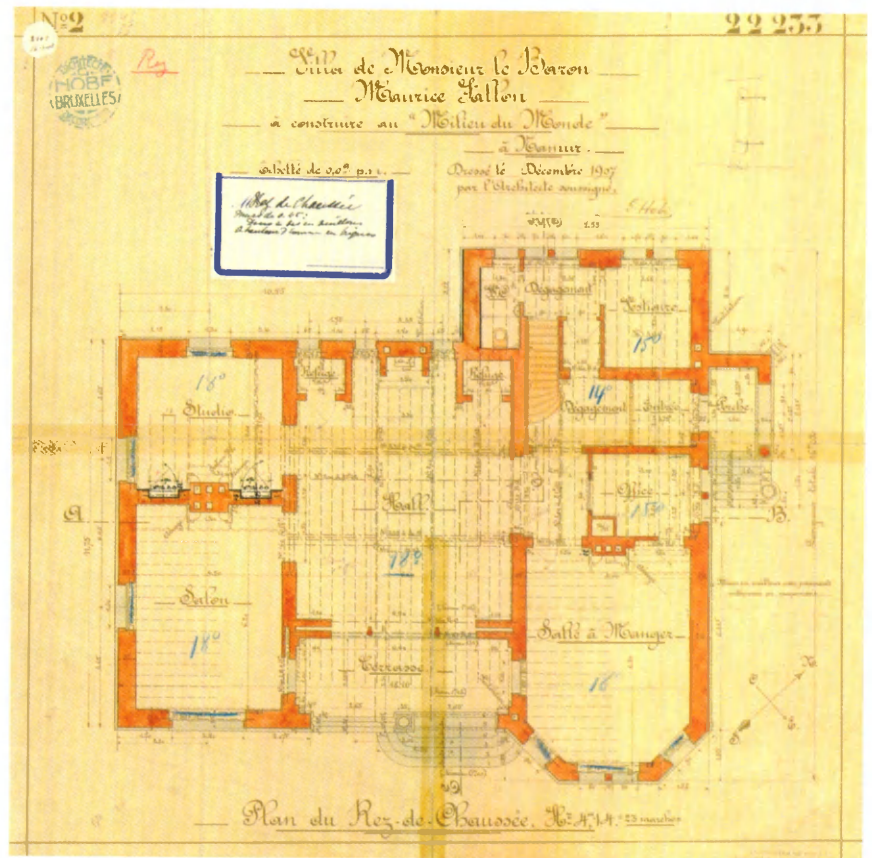


## **Conclusion**

Pour qui cherche à reconstituer la production architecturale de Georges Hobé, on trouvera ici une preuve qu'au-delà des publications d'époque ainsi que des sources archivistiques et cadastrales, le dépouillement de fonds d'architectes - contemporains ou non de Georges Hobé - est encore susceptible de livrer, grâce à une pincée de hasard, l'identification d'un immeuble jusqu'alors inconnu au catalogue de son œuvre.

Fig. 9 et 10. - Plans du rez-de-chaussée et du premier étage de la villa du Baron Maurice Fallon.

© Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F., fonds Francis Bonaert, dossier 1544.



## Bibliographie

BOUCHAT Sylvette et al., *Villas mosanes et tourisme à Wépion*, Studio Real Print, Bruxelles, 2007.

*Catalogue des collections des Archives d'Architecture moderne*, tome II, AAM éditions, Bruxelles, 1999.

« Extrait nécrologique » dans *Le Soir*, n° 68, dimanche 8 mars 1936, p. 8.

GEUZAINÉ Soo Yang, « Georges Hobé et la création du quartier Balmoral, Spa-Extension » dans *Histoire et Archéologie spadoises. Villa royale Marie-Henriette Spa*, bulletin trimestriel, décembre 2003, p. 173-181.

GEUZAINÉ Soo Yang, *Le style cottage selon Georges Hobé*, éditions Versant Sud, Bruxelles, 2008.

## Source

Dossier 1544, fonds Baron Francis Bonaert, Centre d'Archives et de Documentation de la C.R.M.S.F.

***Pierre Gilissen***

*Secrétaire général adjoint du C.E.S.R.W.  
Secrétaire permanent de la C.R.M.S.F.*

**De la distinction entre biens  
meubles et immeubles :  
impacts sur le système  
juridique de protection  
du Patrimoine culturel**

*En mémoire de feu le Professeur (ULg) Jacques Hansenne*



# I. Introduction historique au système juridique de protection du Patrimoine

La protection du Patrimoine culturel immobilier trouve son fondement dans le constat suivant : nous avons besoin du témoignage de ceux qui nous ont précédés et nous puisons dans les vestiges de l'activité humaine, comme dans les beautés naturelles, les idées qui nous permettent de construire et de progresser.

Ce qui peut apparaître comme un aphorisme de nos jours aurait sans doute été considéré comme parfaitement incongru et vide de sens à l'honnête homme du XVIII<sup>e</sup> siècle.

En effet, il faut attendre la période révolutionnaire et son lot de destructions, pour déceler en France les premiers signes d'intérêt pour la conservation des monuments historiques : c'est en l'An II qu'est adressée aux administrateurs de la République, la première instruction visant à inventorier et à conserver les édifices et œuvres d'art. La création du Musée des Monuments français en 1793 constitue, lui aussi, une marque évidente de volonté publique dans ce domaine.

Mais c'est seulement avec le grand mouvement intellectuel secouant l'Europe à l'époque du Romantisme que l'on trouve les premières traces de prises de position effectives en faveur de la protection de ce qui ne s'appelait pas encore le Patrimoine. Victor Hugo affirme dans un pamphlet dès 1825 avoir déclaré la « guerre aux démolisseurs » et, dans la préface de *Notre-Dame de Paris* en 1831, proclame : « Conservons les monuments anciens, inspirons à la Nation l'amour de l'architecture nationale ». Les milieux officiels de la monarchie de juillet, à l'instigation du fameux ministre Guizot (« Enrichissez vous ! »), suivent assez vite cette harangue « hugolienne » et Prosper Mérimée est nommé au poste d'Inspecteur général des Monuments historiques par le Roi Louis-Philippe en 1834. Cette nouvelle administration fut complétée par l'établissement d'une Commission des Monuments historiques en 1837.

De son côté, le tout jeune État belge prend très tôt conscience de l'importance de la question. C'est en effet par l'arrêté royal du 7 janvier 1835 que le Roi Léopold 1<sup>er</sup> met sur pied une Commission royale des Monuments composée de neuf membres et présidée par le Comte de Robiano, Sénateur.

La nouvelle commission est chargée de donner des avis au Ministre de l'Intérieur sur « les réparations qu'exigent les monuments du pays remarquables par leur antiquité, par les souvenirs qu'ils rappellent, ou par leur importance sous le rapport de l'art [...] et sur les plans relatifs aux constructions et réparations des édifices mentionnés dans l'article 2 de l'arrêté du 2 août 1824 [soit les édifices du culte] et d'autres édifices publics ».

De prime abord, on peut être surpris de voir le gouvernement d'un nouvel état comme la Belgique, issu d'une révolution encore toute fraîche, à l'assise encore bien incertaine (le Pays est toujours officiellement en guerre avec la Hollande !), donner une priorité dans son action fondatrice des structures publiques à la création d'un organe consultatif dans une matière réputée artistique et donc, non vitale pour l'État.

Et pourtant, à l'analyse, nous devons considérer cet acte instaurant la Commission royale des Monuments comme résolument politique au sens le plus noble du terme. En effet, les événements de 1830 constituent le départ d'une véritable révolution nationale et, tout élément contribuant à renforcer ce caractère national belge parmi la population, dont une partie reste orangiste, est d'emblée encouragé par le nouveau Gouvernement et le premier Monarque. Il est à cet égard significatif que la mise sur pied de la Commission royale soit de plusieurs années antérieure au vote des Lois communale et provinciale, piliers du régime démocratique et décentralisé belge. C'est dans ce contexte d'exaltation de la fibre patriotique qu'il convient d'examiner l'intérêt des autorités pour le patrimoine historique et le processus d'instauration de la Commission.

En outre, et ce second point est capital, il faut rappeler qu'une des compétences de la Commission royale est fondée sur l'arrêté royal du 16 août 1824 « portant que les Fabriques et Administrations d'église ne peuvent prendre des dispositions sur des objets dont le soin ne leur est pas expressément conféré par les lois, règlements et ordonnances existants ». Cette disposition réglementaire, prise par le très protestant Guillaume 1<sup>er</sup> Roi des Pays-Bas, établissait, au grand dam de la hiérarchie de l'Église catholique, principalement belge, une tutelle absolue du gouvernement sur toute construction ou transformation d'église ou encore sur le déplacement ou l'aliénation de tout objet d'art déposé dans une église. Dans la Belgique constitutionnelle d'après 1831, où libéraux laïcs et catholiques ultramontains partageaient un pouvoir tout neuf et encore fragile, confier à une commission d'experts le soin d'examiner les dossiers et de conseiller le Ministre ayant les cultes en charge, était donc une façon de rééquilibrer les choses, en donnant des gages à l'Église catholique sur le caractère objectif de la décision prise.

Après la création des comités de membres correspondants, en 1861, la Commission royale a, de façon évolutive, élaboré une jurisprudence interne de classification d'intérêt des monuments, puis des sites, les plus intéressants du Royaume. Cette classification, officieuse et purement indicative pour les pouvoirs publics, était structurée en 3 classes, selon l'intérêt du bien, de la façon suivante :

- I) édifices monumentaux du culte,
- II) édifices civils publics,
- III) édifices civils privés,
- IV) sites,
- V) arbres.

La Commission royale notifiait au Gouvernement et aux autorités publiques concernées sa décision de « classer » le bien en question et, régulièrement, publiait la liste des biens ainsi « classés » par elle. La dernière liste ainsi publiée dont nous ayons connaissance est datée de 1926 et comporte plus de 3.000 biens sur l'ensemble du territoire du Royaume.

Cette pratique, finalement sans fondement juridique positif, devait déboucher sur la notion de classement telle que nous la connaissons encore aujourd'hui et qui fut consacrée pour la première fois par le vote de la Loi du 7 août 1931 sur la conservation des monuments et des sites.

Cette Loi de 1931, largement inspirée de la Loi française du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, constitue l'aboutissement de décennies d'efforts de la Commission royale pour que la Belgique se dote d'un arsenal juridique moderne permettant une véritable politique de

protection du patrimoine. La Commission devient à partir de cette époque l'organe incontournable pour l'examen des demandes de travaux aux biens classés et la source officielle des dossiers de propositions de classements.

Les différentes législations qui sont intervenues depuis, le décret de 1987 sur la protection du patrimoine culturel de la Communauté française et les décrets régionaux successifs intégrant la matière au Code wallon d'aménagement du territoire et de l'urbanisme, n'ont pas fondamentalement modifié les grandes lignes de ce système légistique de protection.

## **II. Distinction des biens en meubles et immeubles : implications sur la protection et la conservation des monuments classés**

### ***Section 1. Généralités***

#### *1. Champ d'application de la distinction des biens*

L'article 516 du Code civil établit que : « Tous les biens sont soit meubles ou immeubles ». La distinction repose donc sur la nature des choses.

##### 1.1. Importance de cette distinction

Importance particulière notamment :

- en matière de prescription acquisitive : en vertu de l'article 2262 du Code civil, après trente ans, le possesseur d'un bien immeuble, même de mauvaise foi, peut invoquer la prescription trentenaire et en devenir propriétaire.
- l'article 2279 du Code civil - un des plus célèbres articles du Code - qui dispose : « En fait de meubles, possession vaut titre », est une formule elliptique signifiant donc que le possesseur de bonne foi d'un bien meuble est considéré comme en étant le propriétaire.
- le droit d'hypothèque : articles 41 et 45 de la Loi hypothécaire : l'hypothèque est un droit réel sur les biens immeubles qui sont dans le commerce et s'étend aux accessoires réputés immeubles, dont les biens meubles immobilisés par destination (Cass. 26 mai 1972).
- les procédures relatives aux saisies des biens sont différentes selon que l'on a affaire à des meubles ou des immeubles.

### ***Section 2. Des biens immobiliers***

#### *2. Distinction au sein des biens immobiliers*

L'article 517 du Code civil dispose que : « Les biens sont immeubles, ou par leur nature, ou par leur destination, ou par l'objet auquel ils s'appliquent ».

##### 2.1. Les biens immeubles par leur nature

Les articles 518 et suivants du Code civil déterminent les différents types d'immeubles par leur nature.

- article 518 : « Les fonds de terre et les bâtiments sont immeubles par leur nature ».
- les articles 519 à 523 abordent certains types d'immeubles par nature, comme les moulins, les récoltes, les coupes de bois...

### 2.1.1. Notion d'incorporation

La doctrine et la jurisprudence ont dégagé comme critère de l'immeuble par nature la notion d'incorporation durable du bien concerné au sol.

Mais la jurisprudence est partagée à cet égard.

Un premier courant considère que l'on peut parler d'incorporation durable lorsqu'une séparation physique ne peut s'opérer sans détérioration. Mais selon des décisions plus récentes, il semble y avoir une interprétation de la notion de bâtiment de manière extensive. La Cour de Cassation considère que « aux immeubles par nature doivent être assimilés les objets qui s'y unissent ou s'y incorporent d'une manière durable et habituelle » (Arrêt Cass. du 15/09/89).

En synthèse, retenons que peuvent être considérés comme immobilisés par incorporation tous les éléments incorporés au gros œuvre et qui sont indispensables à la finition du bâtiment, mais aussi tout ce qui n'est pas incorporé au gros oeuvre mais qui est le complément indispensable à la fonction de l'immeuble.

Cette notion est évidemment très importante en cas de vente de l'immeuble et en cas d'hypothèque du bien.

## 2.2. Les biens immeubles par destination

### 2.2.1. Types d'immobilisation par destination

On distingue deux types d'immobilisation par destination :

- a) L'article 524 alinéa 1<sup>er</sup> du Code civil établit que : « Les objets que le propriétaire d'un fonds y a placés pour le service de l'exploitation de ce fonds, sont immeubles par destination ».

C'est par extension que les objets accessoires de l'immeuble participent de sa nature juridique. C'est donc en vertu d'un critère « économique », un critère « d'exploitation », au sens large du terme, que les biens meubles peuvent être immobilisés.

L'alinéa 2 de l'article 524 ne donne comme exemple d'immobilisation par destination que des éléments liés à l'exploitation agricole et industrielle. Ces derniers ne sont toutefois bien évidemment pas exhaustifs.

On parle alors d'immobilisation par destination économique.

- b) L'article 524 *in fine* du Code civil dispose que : « Sont aussi immeubles par destination, tous effets mobiliers que le propriétaire a attachés au fonds à perpétuelle demeure ».

On parle alors d'immobilisation par attache à perpétuelle demeure ou par destination voluptuaire.

### 2.2.2. Nécessité « économique » de l'immobilisation par destination

L'immobilisation par destination à la suite de l'affectation d'un bien meuble au service et à l'exploitation d'un bien immeuble peut être considérée formellement comme une fiction juridique. Toutefois, dans une approche moderne, les règles de droit doivent organiser un système juridique en prise avec la réalité économique et sociale. La Loi ne fait ici que reconnaître cette réalité en soumettant au même sort juridique l'immeuble et ses accessoires mobiliers que l'intérêt économique commande de ne point séparer, afin que l'immeuble puisse rendre tous les services qu'il est susceptible de fournir.

### 2.2.3. Conditions de l'immobilisation par destination

Le principe posé par le Code civil à l'article 524 est que seul le propriétaire de l'immeuble peut décider de l'immobilisation par destination de biens meubles affectés au service dudit immeuble. De plus, le propriétaire de l'immeuble doit également être propriétaire des biens mobiliers qu'il entend immobiliser par destination.

L'immobilisation par destination se révèle donc une technique juridique permettant, pour un même patrimoine, de soumettre à un régime juridique unique les divers biens, tant mobiliers qu'immobiliers, qui concourent à la réalisation d'un projet « économique » unique.

### 2.2.4. Conséquences juridiques de l'immobilisation par destination

Les conséquences de l'immobilisation par destination d'objets mobiliers sont très importantes, tant en ce qui concerne, entre autres, les ventes, les legs, les partages, les baux, les usufruits, les hypothèques et les saisies, où dans ces circonstances les meubles immobilisés par destination suivront le sort de l'immeuble auxquels ils se rattachent.

### 2.2.5. L'immobilisation par destination économique

Les conditions de ce type d'immobilisation d'objets mobiliers sont les suivantes :

- une unité de patrimoine : le meuble et l'immeuble considérés doivent appartenir à la même personne ;
- une exploitation de l'immeuble : bien que l'article 524 ne prévoit que l'exploitation agricole ou industrielle, il est généralement admis par la doctrine et la jurisprudence que le système peut fonctionner pour tout type d'exploitation d'immeuble, même pour une utilisation non commerciale. L'élément déterminant est la volonté du propriétaire de mettre les objets au service de l'immeuble, mais il n'est pas indispensable que le propriétaire exploite lui-même le fond ;
- la doctrine et la jurisprudence estime que l'immeuble doit avoir fait l'objet d'aménagements (non autrement qualifiés) en vue de son exploitation, mais il faut y voir un signe extérieur de la volonté du propriétaire de mettre les objets au service de l'immeuble ; il s'agit également d'une forme de publicité par rapport aux tiers et singulièrement aux éventuels créanciers ;

- le meuble doit être au service de l'immeuble exploité et non au service du propriétaire ; en d'autres termes, il faut que l'immeuble agencé avec ses meubles immobilisés le soit de façon telle que, séparé desdits meubles concourant à l'accomplissement de la destination du bien, il en résulterait pour lui une dépréciation importante ;
- il n'est pas nécessaire que le meuble immobilisé soit indispensable à l'exploitation de l'immeuble, il suffit qu'il lui soit simplement utile (doctrine et jurisprudence belges).

#### 2.2.6. L'immobilisation par attache à perpétuelle demeure

Nous avons affaire ici, contrairement à l'immobilisation par destination économique, à une utilisation purement privée d'un immeuble, dénuée de toute idée d'exploitation ou de production.

Venant compléter les dispositions de l'article 524 *in fine*<sup>1</sup> qui établit le principe même de l'immobilisation par attache à perpétuelle demeure, l'article 525 alinéa 1<sup>er</sup> du Code civil dispose que : « Le propriétaire est censé avoir attaché à son fond des effets mobiliers à perpétuelle demeure, quand ils y sont scellés en plâtre ou à chaux ou à ciment, lorsqu'ils ne peuvent être détachés sans être fracturés et détériorés, ou sans briser ou détériorer la partie du fonds à laquelle ils sont attachés ».

Les alinéas 2 et 3 de l'article 525 font application de ce principe en établissant une liste exemplative, et très « datée 1<sup>er</sup> empire », que la doctrine et la jurisprudence considèrent donc comme non limitative :

« Les glaces d'un appartement sont censées mises à perpétuelle demeure, lorsque le parquet sur lequel elles sont attachées fait corps avec la boiserie.

Il en est de même des tableaux et autres ornements.

Quant aux statues, elles sont immeubles lorsqu'elles sont placées dans une niche pratiquée exprès pour les recevoir, encore qu'elles puissent être enlevées sans fracture ou détérioration ».

Encore une fois, ce qui est déterminant ici est la volonté du propriétaire d'attacher les meubles à perpétuelle demeure. L'article 525 établit une simple présomption qui peut être renversée par la preuve du contraire.

On notera ici l'ambiguïté de fond qui existe entre la notion d'immeuble par attache à perpétuelle demeure et la notion d'immeuble par incorporation. La doctrine règle le problème en retenant le critère suivant. Sont immeubles par incorporation tous les objets mobiliers qui sont constitutifs du bâtiment et sans lesquels ce bâtiment ne serait pas complet ; ne peuvent par contre être immeubles que par destination, les objets mobiliers qui ne sont pas indispensables au bâtiment et ne sont que de simples accessoires servant à la rendre plus utile ou plus agréable.

Enfin, il convient de relever que le Code à l'article 525 *in fine* prévoit la possibilité d'immobilisation par attache à perpétuelle demeure sans attache effective. On pourrait penser qu'il s'agit là d'un paradoxe et longtemps la doctrine et la jurisprudence ont considéré que le cas des statues dans des niches constituait une exception au principe général d'exigence d'un lien physique d'attachement. Toutefois, la doctrine moderne considère que

---

<sup>1</sup> Cf. supra p. 120.

le principe de l'immobilisation sans attache pourrait être élargi en fonction des circonstances matérielles, notamment en cas d'aménagement spécifique, comprenant des éléments mobiliers et immobiliers, pensé en fonction d'une conception d'ensemble, soit esthétique, soit technique, soit une combinaison des deux.

### 2.2.7. La cessation de l'immobilisation

Le principe est bien évidemment que l'immobilisation prend fin en fonction de la volonté du propriétaire, volonté extériorisée, selon les cas, par la cessation de l'incorporation, de cessation de l'exploitation économique, de l'attache à perpétuelle demeure, par exemple le cas de modification fondamentale de l'aménagement des lieux. Toutefois, on notera que l'immobilisation peut être maintenue même en cas de disparition de l'immeuble si la volonté du propriétaire est clairement de garder le caractère immobilier.

## ***Section 3. Des implications de l'immobilisation par destination sur la protection du Patrimoine culturel***

### *3. Origines : les objets d'art et d'antiquité*

Dès l'origine de la Belgique, le tout jeune État belge prend très tôt conscience de l'importance de la question de la protection du Patrimoine culturel et singulièrement des « objets d'art ». Comme cela a été signalé plus haut<sup>2</sup>, l'arrêté royal du 7 janvier 1835 met sur pied une Commission royale des Monuments, chargée de donner des avis au Ministre de l'Intérieur sur « les réparations qu'exigent les monuments du pays remarquables par leur antiquité, par les souvenirs qu'ils rappellent, ou par leur importance sous le rapport de l'art [...] et sur les plans relatifs aux constructions et réparations des édifices mentionnés dans l'article 2 de l'arrêté du 2 août 1824 [soit les édifices du culte] et d'autres édifices publics ».

Il faut noter qu'une des compétences de la Commission royale est fondée sur l'arrêté royal du 16 août 1824 « portant que les Fabriques et Administrations d'église ne peuvent prendre des dispositions sur des objets dont le soin ne leur est pas expressément conféré par les lois, règlements et ordonnances existants ».

La première modification de structure de la Commission royale intervient par un arrêté royal du 31 mai 1860 portant création de Comités de membres correspondants au niveau des Provinces, sous la présidence des gouverneurs. Ces nouveaux membres « recueillent les renseignements et donnent les avis qui leur sont demandés par la Commission, et ils surveillent, s'il y a lieu, l'exécution des travaux qu'elle a approuvés. Ils peuvent aussi, d'office, appeler l'attention du gouvernement ou de la commission sur les mesures qu'ils jugent utiles pour la conservation des monuments ou des objets d'art ». Quelques mois plus tard, par l'arrêté royal du 23 février 1861 relatif à l'inventaire général des objets d'art et d'antiquité, la Commission royale est chargée de dresser « un inventaire général des objets d'art et d'antiquité, appartenant à des établissements

---

<sup>2</sup> Cf. p. 117.

publics, et dont la conservation intéresse l'histoire de l'art et l'archéologie nationale. La Commission royale rédigera le plan de cet inventaire qui sera soumis à l'approbation [du] Ministre de l'Intérieur ».

### 3.1. La Loi du 7 août 1931 : ses aspects relatifs aux biens mobiliers

En confirmation de l'arrêté royal du 23 février 1861 relatif à l'inventaire général des objets d'art et d'antiquité, la Commission royale est chargée par la Loi du 7 août 1931 d'inventorier « les objets mobiliers appartenant à l'État, aux provinces, aux communes et aux établissements publics dont la conservation est d'intérêt national au point de vue artistique. [...] Ces inventaires sont signifiés aux administrations intéressées ». La Commission royale « peut en tout temps envoyer un de ses délégués pour procéder au récolement des objets inventoriés et compléter l'inventaire à la suite de ce récolement ». Il convient d'attirer l'attention sur le fait que cette dernière disposition n'a jamais été abrogée et est donc toujours théoriquement d'application ! Le « Comité mixte des objets d'art », dont il a été question plus haut, fonctionnant au sein de la Commission royale avec la collaboration de délégués de l'Académie royale de Belgique en vue d'examiner les travaux de restauration des tableaux et œuvres d'art appartenant aux édifices publics, a-t-il réellement fonctionné ? On peut en douter puisque dans le rapport annuel de la CRMS pour l'exercice 1953, on relève le passage suivant : « l'inventaire des objets d'art prévu par la loi du 7 août 1931 n'a pas [...] reçu de commencement d'exécution. On ne peut que le regretter, l'aliénation et la perte d'objets à inventorier, faute de contrôle suffisant, étant toujours à craindre. Il serait à souhaiter que le Gouvernement mît à la disposition de la Commission royale les moyens nécessaires pour combler cette grave lacune dans notre programme de protection du patrimoine national ».

Toutefois, vers 1957/58 furent publiés par le Ministère de l'Instruction publique, Direction générale des Beaux-Arts et des Lettres, et le Ministère de l'Intérieur, Protection civile, un « Répertoire des biens culturels importants » (basé sur les travaux d'inventaires réalisés par la CRMS ?) et structuré de la façon suivante : Architecture, Peinture, Sculpture, Archéologie nationale, Archéologie étrangère, Histoire nationale, Ethnographie et Musique (Organologie).

En outre, la CRMSF publia dans le Bulletin de 1959 un « Inventaire des monuments et objets d'art » pour les arrondissements d'Anvers et de Liège, recensant « les édifices religieux, les édifices profanes publics puis privés, les œuvres et objets d'art suivant les mentions relatives à l'architecture ».

### 3.2. Pratique du classement à partir de la Loi de 1931 : le cas des monuments affectés au culte

De 1933 au début de la Seconde Guerre mondiale interviennent les premiers arrêtés de classement comme monument des principales églises du pays. Citons-en quelques-unes parmi beaucoup :

- en 1933, les collégiales Notre-Dame à Huy et Saint-Georges et Sainte-Ode à Amay, l'église abbatiale Saint-Mathieu de Flône et les églises Saint-Georges à Limbourg, Notre-Dame de la Sarte à Huy et Saint-Lambert à Jehay ;





Fig. 1 et 2. - Herve (Lg) : église Saint-Apollinaire à Bolland. © IRPA-KIK, Bruxelles.

- en 1934, les églises Saint-Apollinaire à Bolland (fig. 1 et 2), Saint-Jean Baptiste à Herve et Saint-Pierre à Xhignesse ;
- en 1936, la cathédrale Notre-Dame et huit autres églises de Tournai, la cathédrale Saint-Paul, les anciennes collégiales Saint-Jacques, Sainte-Croix, Saint-Barthélemy, Saint-Denis, Saint-Jean l'Évangéliste et Saint-Martin et quatre autres églises à Liège, la cathédrale Saint-Aubain et quatre autres églises à Namur, les collégiales Sainte-Gertrude à Nivelles et Sainte-Waudru à Mons, l'église Saint-Ursmer à Binche, l'église Notre-Dame de Dieupart à Aywaille et l'église Saint-Médard à Jodoigne (fig. 3 et 4) ;
- en 1937, les églises Saint-Martin et Adèle à Orp-le-Grand, Saint-Jean Baptiste à Wavre et Saint-Laurent à Couillet ;
- en 1938, la collégiale Sainte-Begge à Andenne, la basilique Saint-Hubert à Saint-Hubert (fig. 5 et 6), les églises Saint-Remacle à Marche-en-Famenne et Sainte-Élisabeth à Mons ;
- en 1939, l'église Saint-Nicolas-en-Havré à Mons.

Fig. 3 et 4. - Jodoigne (Bt) : église Saint-Médard. © IRPA-KIK, Bruxelles.





Fig. 5 et 6. - Saint-Hubert (Lx) : basilique Saint-Hubert. © IRPA-KIK, Bruxelles.

Il n'aura pas échappé au lecteur qu'un certain nombre de ces églises sont aujourd'hui inscrites sur la Liste du Patrimoine immobilier exceptionnel de la Région wallonne.

Tous ces édifices du culte sont classés comme monument en totalité, donc extérieur et intérieur, y compris les meubles immobilisés par incorporation, par destination et/ou par attache à perpétuelle demeure !

Sauf pour de rares exceptions, la pratique constante en terme d'arrêtés de classement des édifices du culte est restée jusqu'à une époque relativement récente (fin des années 80), le classement en totalité.

### 3.3. Évolution institutionnelle : la régionalisation du Patrimoine immobilier (Loi du 8 août 1988) et ses suites

On l'a vu, les préoccupations du secteur du Patrimoine ont très longtemps porté à la fois sur le secteur immobilier et sur les objets mobiliers. Cet état de droit et de fait devait se clôturer avec la réforme institutionnelle de 1988, laquelle a transféré la matière des « monuments et sites » de la Communauté française à la Région wallonne. Ceci implique que le Patrimoine mobilier et le Patrimoine immatériel reste de compétence communautaire exclusive. La Communauté française a d'ailleurs légiféré en la matière par Décret du 11 juillet 2002.

Il convient d'emblée de constater que ce décret, en son article 1<sup>er</sup> § 1<sup>er</sup>, stipule explicitement à propos de la définition des biens culturels mobiliers :

« ne sont toutefois pas inclus dans la présente définition les meubles incorporés à des immeubles et les immeubles par destination tant qu'ils conservent, avec l'immeuble par nature, le lien qui en fait des immeubles par destination ».

#### 3.4. Classement en totalité / classement partiel : cas particuliers en matière d'édifices affectés au culte illustrant les différentes approches

On l'a vu, pendant très longtemps, on a procédé au classement en totalité des églises. Dans tous ces cas, le classement porte donc indubitablement de façon égale sur l'immeuble et les meubles immobilisés par incorporation, par destination ou par attache à perpétuelle demeure.

Outre la problématique spécifique des orgues, qui est bien connue et dont nous avons abondamment traité dans le Dossier n° 2 de la CRMSF « Musique et Patrimoine » en 1995<sup>3</sup>, les éléments mobiliers généralement considérés comme « immobilisables » soit par incorporation, soit par destination, soit par attache à perpétuelle demeure, dans les édifices du culte sont :

- les éléments d'art décoratif, comme les autels, les bancs de communions, les chaires de vérité, les confessionnaux, les stalles de chanoines, les boiseries et lambris, les fonts baptismaux, les bancs et chaises ou prie-dieu réservés aux fidèles, les bénitiers, les grilles, les cloches et carillons... ;
- les éléments d'art plastique, comme les peintures, murales, intégrées à une boiserie ou de chevalet, les vitraux, les statues, les retables, les gisants, les monuments et dalles funéraires, les cénotaphes, les chars de procession...

Quid des éléments comme les objets du culte proprement dit : ciboires, calices, Saint-Sacrement, reliquaires, châsses, lutrin, candélabres... ? Pour notre part, nous considérons qu'en vertu des éléments juridiques (doctrine et jurisprudence) exposés ci avant, rien ne s'oppose dans le principe à leur immobilisation. Tout est alors cas d'espèce et la notion d'ensemble devrait guider la réflexion à cet égard.

Depuis une vingtaine d'années, la pratique en matière de classement des édifices du culte a évolué et l'on procède généralement, comme pour les bâtiments civils, de façon plus élaborée, en détaillant précisément les éléments, immobiliers ou immobilisés, soumis au classement. Néanmoins des classements en totalité continuent à être opérés.

Les implications budgétaires ne sont bien entendu pas à sous-estimer dans cette approche.

Quelques exemples précis viennent illustrer les différentes techniques de protection choisies et les différents types de formulation possibles pour les classements. On va le voir, c'est plutôt l'absence de rigueur qui l'emporte...

- Enghien (Ht) : chapelle du couvent des Augustins (et son mobilier) (AR du 05/04/1972) ;

---

<sup>3</sup> COLLECTIF, *Musique et Patrimoine*, Liège, 1995 (=Dossier de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, 2).



Fig. 7 et 8. - Nivelles (Bt) : église Saint-François (y compris l'orgue et le mobilier) à Bornival. © IRPA-KIK, Bruxelles.

- Nivelles (Bt) : église Saint-François (y compris l'orgue et le mobilier) à Bornival (AECF du 03/01/1985) (fig. 7 et 8) ;
- Pépinster (Lg) : totalité de l'église Saint-Antoine l'Ermite : intérieur, extérieur, y compris les biens mobiliers (AGW du 01/02/1996) (fig. 9 et 10) ;

Fig. 9 et 10. - Pépinster (Lg) : totalité de l'église Saint-Antoine l'Ermite. © IRPA-KIK, Bruxelles.

- Fléron (Lg) : église Sainte-Julienne à Retinne, en totalité (extérieur et intérieur, y compris la décoration et le mobilier) (AGW du 13/02/2001).





Fig. 11 et 12. - Brunehaut (Ht) : mobilier de l'église Saint-Martin à Rongy (église non classée). © IRPA-KIK, Bruxelles.

Dans tous ces cas, si le classement porte sur la totalité de l'édifice, pourquoi préciser que le mobilier est également classé ?

- Brunehaut (Ht) : mobilier de l'église Saint-Martin à Rongy (église non classée) : trois autels et leur retable, banc de communion, chaire de vérité, lambris et confessionnaux du transept, les stalles de l'avant-corps (AR du 04/02/1977) (fig. 11 et 12) ;
- Ramillies (Bt) : fonts baptismaux de l'église Saint-Pierre à Molembais-Saint-Pierre (église non classée) (AR du 10/03/1981) ;
- Wareme (Lg) : église Saint-Denis de Grand-Axhe : classement portant sur l'intérieur, le mobilier et les vitraux (à l'exclusion des façades et toitures) (AECF des 15/10/1986 et 09/03/1987) (fig. 13 et 14) ;
- Tubize (Bt) : char de procession de Sainte-Renelde (situé dans l'église Sainte-Renelde à Saintes, dont seule la tour est classée) (AGW du 04/08/1992).

Dans ces cas, les choses sont claires et sans ambiguïtés aucunes : comme pour les orgues, seuls les éléments intérieurs du bâtiment ont de l'intérêt et sont protégés par le classement.



Fig. 13 et 14. - Waremme (Lg) : église Saint-Denis de Grand-Axhe (classement à l'exclusion des façades et toitures). © IRPA-KIK, Bruxelles.



## Conclusions

Nous venons de montrer que la problématique de la distinction entre biens meubles et immeubles n'est pas qu'un jeu pour juristes en mal de distractions ou une simple vue de l'esprit. Bien au contraire, les notions juridiques ainsi précisées mettent clairement en lumière les difficultés concrètes auxquelles sont confrontés les responsables de la protection et de la conservation du Patrimoine et les propriétaires et gestionnaires de monuments classés, singulièrement des monuments affectés au culte.

En effet, que ce soit pour la portée exacte des arrêtés de classement ou pour le calcul précis des subventions régionales afférentes aux travaux de restauration aux monuments comprenant des biens meubles immobilisés par destination ou par incorporation, la question prend une importance toute particulière.

En outre, cette difficulté d'interprétation juridique prend une dimension supplémentaire dans un pays où la protection du Patrimoine culturel est depuis 1989 scindée entre deux entités juridiques autonomes, la Région wallonne pour la Patrimoine immobilier et la Communauté française pour les Patrimoines mobilier et immatériel, avec pour chacune ses législations et ses réglementations propres en la matière... mais bien entendu non concertées entre elles.

Heureusement, les spécialistes de la matière se parlent encore et s'accordent le plus souvent sur un point : le Patrimoine culturel est comme la République, un et indivisible ! Une sculpture de Delcour ou de Dubroeuq, une peinture de Gérard de Laïresse, une *Sedes Sapientae* du XII<sup>e</sup> siècle, qu'elles soient intégrées ou non à un élément immobilier classé comme monument, restent des éléments patrimoniaux de première importance qui méritent une protection et un traitement adapté.

Notre devoir est de transmettre intact ce Patrimoine artistique à la génération qui nous suit et tout doit être mis en œuvre pour garantir ce passage de témoins, quelles que soient les difficultés techniques, juridiques et financières à régler.



ISBN : 978-2-8056-0001-2

